

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021

DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

25 ET 26 FÉVRIER 2021

(2ÈME JOURNÉE)

VISIO/PRÉSENTIEL

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
25 E 26 FERRAGHJU DI U 2021
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 ET 26 FEVRIER 2021

SOMMAIRE DU VENDREDI 26 FÉVRIER 2021

Reprise à 10H40

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n^u 037 : Pianu tarritoriali di riduzzioni è di gistioni di i scarti è di l'icunumia circulari

Rapport n^o 037 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. François SARGENTINI, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 10

Lecture du rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n^o 2021/O1/005) par Mme Nadine NIVAGGIONI, *Présidente de la commission* 24

Prise(s) de parole : 26

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
 M. François-Xavier CECCOLI
 M. Jean-Charles ORSUCCI
 M. Joseph PUCCI
 M. Guy ARMANET
 Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Julien PAOLINI

M. Petr'Antone TOMASI

Suspension de séance à 13H10

Reprise de séance à 15H

Introduction de séance M. Jean-Guy TALAMONI 59

Réponses :

M. François SARGENTINI 59

Le Président Gilles SIMEONI 62

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 035 : Prurugazioni di a mandatura 2019/2021 di l'Assemblea di a Giuventù

Rapport n° 035 : Prorogation de la mandature 2019/2021 de l'Assemblea di a Giuventù

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI,
Président de l'Assemblée de Corse 70

Avis favorable du Conseil Exécutif 70

VOTE 72

Raportu n° 040 : Mudificazione di a deliberazione n° 20/223 AC di u 21 di dicembre di u 2020 chì approva u prughjettu di custruzione di una fabrica di casgi è di salameria è di un piazzile à u Campus Agri Corsica di Sartè

Rapport n° 040 : Modification de la délibération n° 20/223 AC du 21 décembre 2020 approuvant le projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au Campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI,
Président de l'Assemblée de Corse 72

Avis favorable du Conseil Exécutif 72

VOTE	74
Raportu n° 42 : Designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à u scagnu di u Cunitatu di Valutazione di e Pulitiche Publiche	
Rapport n° 42 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du bureau du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse	74
L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE DES DÉSIGNATIONS	79
Raportu n° 43 : Rinnuvellamentu di a designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione dipartimentale di presenza postale territoriale pumuntinca	
Rapport n° 43 : Renouvellement de la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission départementale de présence postale territoriale de Corse-du-Sud	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse	79
L'ASSEMBLÉE DE CORSE ACTE LES DÉSIGNATIONS	80
Raportu n° 44 : Custituzione di a cummissione ad hoc in carica di u seguitu di a messa in opera di u pianu « Salvezza è Rilanciu »	
Rapport n° 44 : Constitution de la commission ad hoc chargée du suivi de l'opérationnalité du plan « Salvezza et Rilanciu »	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse	81
L'ASSEMBLÉE DE CORSE ACTE LES DÉSIGNATIONS	82
Raportu n° 041 : Designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à e Cummissione Dipartimentale di a Cuuperazione intercumunale Pumuntinche è Cismuntinche	

Rapport n° 041 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions départementales de la coopération intercommunale de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 83

L'ASSEMBLÉE DE CORSE ACTE LES DÉSIGNATIONS 85

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapportu n° 019 : Conturesu di e delegazione d'attribuzione date à u Cunsigliu Esecutivu è à u so Presidente per u secondu semestre di u 2020

Rapport n° 019 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le second semestre 2020

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 85

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DU RAPPORT 86

Rapportu n° 033 : Prutucollu transazzionale cù l'associu « La Citadelle » cuncernendu un permessu di custruisce in quantu à u Liceu prufessionale marittimu è acquacolu di Bastia « Jacques Faggianelli »

Rapport n° 033 : Protocole transactionnel avec l'association « La Citadelle » relatif à un permis de construire concernant le Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia « Jacques Faggianelli »

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 86

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/007) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse AVIS FAVORABLE* 90

VOTE 91

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 034 : Mudificazione di u tavulellu di l'effittivi di a Cullettività di Corsica**Rapport n° 034 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	91
Avis favorable Commission des Finances	94
<i>Prises de paroles :</i>	94
Mme Chantal PEDINIELLI	
M. François ORLANDI	
M. François-Xavier CECCOLI	
Réponse du Conseil Exécutif :	
Mme Bianca FAZI	97
Le Président Gilles SIMEONI	98
VOTE	101
Le Président Jean-Guy TALAMONI	101
Le Président Gilles SIMEONI	102

M. Hyacinthe VANNI préside la séance**Raportu n° 047 : Raportu d'infurmazione relativu à l'avisu di l'Autorità di a Cuncurrenza in quantu à u settore di e rumenzule****Rapport n° 047 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur le secteur des déchets**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	103
<i>Prises de parole:</i>	103
M. Xavier LACOMBE	
M. Julien PAOLINI	
M. Pierre GHIONGA	
M. Xavier LACOMBE	
M. Guy ARMANET	
<i>En réponse pour le Conseil exécutif : M. François SARGENTINI</i>	117

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT 121

SUSPENSION à 17H50

REPRISE à 19H00

EXAMEN et VOTE DES AMENDEMENTS SUR LE RAPPORT N° 037 121

Prise de parole: Président Gilles SIMEONI 150

VOTE RAPPORTAMENDÉ 153

MUZIONE / MOTIONS

N° 2021/O1/004 déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene »: **Protection des données personnelles dans le cadre de l'accréditation au tarif résident aérien**

Présentation de la motion par M. Jean-Martin MONDOLONI 153

RENVOYÉE EN COMMISSION

N° 2021/O1/005 déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse : **Dévalorisation de la corsophonie en rapport à la réforme du CAPES de la langue et culture corses** 154

N° 2021/O1/009 déposée par Mme Anne TOMASI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Pour un CAPES de corse en langue corse** 154

N° 2021/O1/010 déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Femu a Corsica » : **CAPES Langue corse** 159

CES MOTIONS DEVIENNENT LA MOTION N° 2021/O1/011

Présentée par Mme Anne TOMASI 154

Prise(s) de parole : 157

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

M. Romain COLONNA

M. François-Xavier CECCOLI	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Xavier LUCIANI pour le Conseil exécutif	163
VOTE	167
N° 2021/O1/007 déposée par le groupe « Andà per Dumane » : Commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon	
Présentation de la motion par Mme Catherine RIERA	167
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Petr'Antone TOMASI sur l'amendement déposé par le Président de l'Assemblée de Corse	168
Mme Catherine RIERA retire la motion suite au maintien de l'amendement du Président de l'Assemblée de Corse	170
MOTION RETIRÉE	170
N° 2021/O1/006 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : Demande de revalorisation des secteurs du social et médico-social solidaires	
Présentation de la motion par M. Petr'Antone TOMASI, pour le Président de l'Assemblée de Corse	170
Présentation de l'amendement du groupe Andà per Dumane	171
Avis favorable du Conseil exécutif	171
VOTE motion amendée	172
N° 2021/O1/008 déposée par M. Pierre POLI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : L'achat local au sein du secteur public	
Présentation de la motion par M. Pierre POLI	172
Avis favorable du Conseil exécutif	173
VOTE	174

La session est levée à 20h40

La séance est reprise le 26 février 2021 à 10 h 40 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Nous avons 2 conseillers exécutifs présents, mais je ne suis pas sûr qu'ils présentent ce rapport n° 37... Qui va le présenter ?

Mme Bianca FAZI

Je pense que c'est M. SARGENTINI qui va le présenter. Mais je peux le faire, si j'ai le rapport.

Le Président TALAMONI

Il faudrait faire venir M. SARGENTINI pour qu'il présente son rapport.

M. le Conseiller exécutif, si vous voulez présenter le rapport n° 37 et ensuite le rapport n° 47.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot. On ne l'a pas précisé hier en commission permanente, je pense que c'est un oubli mais je pense qu'on pourra tous être d'accord, sur un dossier aussi important que le plan des déchets, il faudrait peut-être 15 minutes de parole par groupe. En tout cas, c'est ce que je propose au nom de mon groupe.

Le Président TALAMONI

J'ai peur que nous ayons du mal à finir notre ordre du jour. Vous savez, on peut dire beaucoup de choses. En général, l'extension, c'est pour les documents budgétaires. Personnellement, il me semble qu'il vaut mieux essayer de rester dans les temps, d'abord parce que nous avons un ordre du jour long et je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous voulez nous présenter le rapport n° 37 ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Président, excusez-moi, mais on insiste sur le temps de parole. C'est un dossier trop important qui va marquer la mandature, il nous faut un peu de temps quand même.

Le Président TALAMONI

Je pense que nous aurions pu dire beaucoup de choses en moins de temps, mais bon...

Vous avez la parole.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

* **Raportu n° 037** : Pianu tarritoriali di riduzioni è di gistioni di i scarti è di l'icunumia circolari

* **Rapport n° 037** : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

Je voudrais d'abord dire 2 mots parce qu'il faut quand même situer le contexte.

On ne peut pas élaborer un plan de déchets de la Corse sans jeter un regard sur l'historique du traitement des déchets, sans avoir non plus en mémoire l'impact que cette question a eu sur la vie politique, sans se rappeler les prises de position des associations, des différents collectifs, des mouvements et partis politiques, des mobilisations que cela a entraînées et entraîne toujours, sans tenir compte d'une opinion qui s'est construite contre la stratégie du tout-enfouissement et du tout-transport, qui ont causé des dégâts environnementaux, qui ont entraîné des nuisances insupportables pour les populations présentes autour de nombreux sites.

Aujourd'hui, nous avons cette opinion, qui est très souvent sur les bases de tout refuser, même les plus petites structures de traitement qui n'auront aucune incidence environnementale.

Aujourd'hui, on sait que les contraintes sont multiples, que de nombreuses structures essentielles sont en fin d'autorisation d'exploitation. Je pense aux centres d'enfouissement de Viggianello et de Prunelli. Nous savons tous que quelles que soient nos décisions, nous aurons besoin de centres de stockage et d'autres structures.

Nous savons aussi que les communautés de communes rencontrent de grandes difficultés pour exercer leurs compétences. Leur budget sont mis à mal par leur budget

déchets. Certaines n'ont pas d'ingénierie nécessaire et malgré cette situation, il leur incombe de déployer le plan au plus près des populations. Elles sont un maillon essentiel pour réussir et il faudra bien sûr prévoir un accompagnement budgétaire et un accompagnement d'ingénierie, parce que c'est un point essentiel de la réussite.

On sait aussi que même si le tri global a augmenté sensiblement chaque année, on constate peu de déploiement de la collecte au porte à porte, pas de séparation de fermentescibles, que le maillage territorial des déchetteries et des recycleries est insuffisant, celui des centres de compostage quasiment inexistant.

On sait aussi que l'on ne peut pas élaborer un plan, ni créer de nouvelles structures et infrastructures sans prendre en compte les obligations réglementaires, qu'elles émanent de l'Europe, de l'Etat ou des orientations votées par notre Assemblée.

Ces obligations imposent maintenant des objectifs et nous sommes à un moment déterminant, nous devons prendre un chemin vertueux du traitement des déchets. Je le rappelle, nous sommes dans le cadre de l'élaboration du plan qui sera le plan opposable.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse a toutes compétences pour la planification et la gestion des déchets. C'est dans un contexte réglementaire bien précis que nous devons élaborer ce plan.

D'abord, à travers la directive européenne du 30 mai 2018 relative aux déchets qui établit clairement les mesures visant à protéger l'environnement et la santé humaine, etc. Je ne vous décline pas toute la directive.

Il y a le contexte au niveau de l'Etat qui est celui de la loi NOTRe, du 7 août 2015, qui dans son article 8 définit les nouvelles modalités qui s'appliquent à la planification des déchets et qui transfère aux régions la compétence relative à la planification des déchets. Depuis 2002, notre Collectivité avait déjà eu ce transfert, mais aujourd'hui au niveau de la loi NOTRe, nous avons la compétence supplémentaire pour la plan global des déchets que nous devons élaborer et sur lequel nous devons prendre en compte aujourd'hui, l'ensemble du gisement des déchets.

Cette loi NOTRe demande un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, une prospective à terme de 6-12 ans et des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisations des déchets.

Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à terme de 6-12 ans, une action bien sûr en faveur de l'économie circulaire.

Le plan prévoit en outre des mesures permettant d'assurer la gestion des déchets produits en situation exceptionnelle. Vous le voyez, c'est un plan qui est complet et comme je viens de le dire, qui couvre l'ensemble du gisement des déchets à la différence de ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui.

Les objectifs sont simples dans le cadre de cette planification : l'élaboration du plan territorial de prévention et de gestion des déchets ; l'élaboration du plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire ; son évaluation environnementale qui est une étape importante.

Comment sommes-nous arrivés aujourd'hui à examiner ces propositions qui sont faites par la commission ?

D'abord, l'Assemblée de Corse, au mois de mars 2018, a mis en place cette commission et, d'un point de vue réglementaire, ce sont les propositions de cette commission qui aujourd'hui sont soumises à l'avis de l'Assemblée de Corse. C'est le projet provisoire à travers les propositions de cette commission, le fameux pavé de presque 800 pages que vous avez reçu. Ça, c'est le chemin réglementaire que nous devons suivre obligatoirement.

Il y avait bien sûr concomitamment à la commission, la mise en place d'un comité de pilotage d'élaboration du plan et du plan pour l'économie circulaire qui était composé de l'Office de l'environnement et des services de l'Etat à travers l'ADEME et la DREAL.

Ce comité de pilotage a suivi les aspects techniques et réglementaires et, avec le prestataire, il a validé le document.

La commission consultative d'élaboration et de suivi du plan s'est réunie le 26 octobre 2020 et a donné un avis favorable à la version provisoire du plan, à son volet sur l'économie circulaire et sur le rapport d'évaluation environnementale afin de poursuivre les travaux d'élaboration.

Les propositions présentées doivent désormais être transmises pour avis à diverses instances ; c'est le parcours que doit suivre le plan. Aujourd'hui, à l'Assemblée de Corse, il passera dans la foulée au représentant de l'Etat puis il sera soumis à enquête publique. A l'issue de ce processus, l'Assemblée de Corse aura à adopter la version définitive du plan à l'horizon de 8 mois à un an.

Voilà le parcours exact dans lequel nous nous situons.

Je ne reviendrai et je ne m'étendrai pas sur l'historique du traitement des déchets. Si on remonte aux dépôts que nous connaissions à l'orée des années 80 autour de nos villages jusqu'à 2002 où notre Assemblée a eu le transfert de la compétence globale, à la décision prise par l'Assemblée de Corse le 10 décembre 2015 lorsque a été abandonné définitivement tout traitement énergétique, nous arrivons, après toute une série de péripéties et de problèmes aux 2 plans d'actions qui ont été votés en 2016 et en 2018.

Je rappelle les principes de ces 2 plans d'actions qui pour notre majorité constituaient déjà, même s'ils n'étaient pas opposables, l'ossature d'une stratégie qui s'incluait pleinement dans le cadre des nouvelles directives de l'Europe et qui s'incluait pleinement aussi dans le cadre des lois qui étaient émises au niveau de l'Etat.

Nous avons mis en avant, à travers ces 2 plans d'actions, le principe d'une gestion publique que je réitère aujourd'hui, le renforcement du tri à la source érigé en axe majeur, donner une priorité au déploiement du système de collecte en porte à porte, la priorité au traitement des biodéchets, la création de centres de tri multifonctions, l'ouverture de nouveaux centres de stockage, la promotion de l'économie circulaire.

Le Conseil exécutif réaffirme son attachement à ces principes actés dans les plans d'actions que je viens d'énumérer. Il considère qu'ils doivent constituer l'ossature du nouveau plan que nous sommes en train d'élaborer aujourd'hui et sur lesquels, nous allons donner notre avis et leur intégration pleine et entière à celui-ci le rendra opposable, comme le sera bien sur l'intégrité du plan.

Les objectifs généraux du plan, je les rappelle : élaboration du plan de traitement des déchets, du plan territorial pour l'économie circulaire, l'évaluation environnementale et un impact, plus la réévaluation à 6 ans par l'observatoire de l'Office de l'environnement.

Les travaux d'élaboration du plan territorial, « prévention des déchets », doivent permettre de mettre en adéquation les dernières obligations réglementaires de hiérarchisation de la gestion des déchets avec les objectifs de prévention, réutilisation, valorisation matière puis énergétique avant stockage des déchets ultimes.

Ce plan participe d'une gestion intégrée et globalisée de la totalité de la production des déchets sur l'ensemble du territoire corse ; c'est la différence que j'ai soulignée tout à l'heure, avec les plans que nous avons faits jusqu'à aujourd'hui. Chaque fois que c'est possible, des solutions de mutualisation de traitement devront être privilégiées.

Aujourd'hui, le cadre dans lequel nous devons travailler est bien précis. La Collectivité de Corse réaffirme sa volonté de mettre en place un service public de gestion des déchets qui va permettre de maîtriser les coûts pour les usagers et de respecter au plus près les critères environnementaux et sociaux de référence.

Je rappelle une fois de plus le cadre dans lequel nous travaillons pour une plus grande lisibilité : la directive européenne du 30 mai 2018, je l'ai souligné au début de mon intervention ; la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte ; la feuille de route du ministère de la transition écologique et solidaire du 24 avril 2018 où il préconise 50 mesures pour une économie 100 % circulaire ; la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Le plan devra prendre en compte les orientations stratégiques du PADDUC.

Suite à ces lois et directives, nous avons le décret du 17 juillet 2016 qui balise le cadre dans lequel nous devons travailler.

Pour réussir le plan, il y a des conditions. Nous souhaitons, pour notre part, que les choses soient clarifiées sur le rôle des uns et des autres. Nous souhaitons justement que l'ensemble de ces strates qui doivent mettre en place le plan soient clairement identifiées dans le cadre du plan territorial que nous sommes en train d'élaborer.

En premier, c'est bien sûr la Collectivité de Corse qui est chargée de par la loi de la planification et d'une partie des financements avec les services de l'Etat, notamment à travers ses budgets propres et à travers le budget de l'Office de l'environnement, au niveau des services de l'Etat et par intervention du Président du Conseil exécutif, que ce soit au niveau du PEI ou que ce soit au niveau du prochain PTIC qui est en discussion et en cours d'élaboration.

L'Etat est chargé des contrôles et du respect des applications réglementaires avec la Collectivité de Corse à travers l'ADEME couplée aux interventions de l'Office de l'environnement et au niveau de la codécision avec le Président du Conseil exécutif, que ce soit la mise en application des reliquats du PEI et au niveau du PTIC.

Les EPCI aussi, qui sont un maillon extrêmement important, sont titulaires des compétences de collecte et qui, à ce titre, sont chargés de l'organisation, de la mise en oeuvre et de l'optimisation du service de prévention et de gestion des déchets ménagers. Maintenant, au-delà, avec les nouvelles compétences que nous avons, au niveau de leur territoire.

Quatrième opérateur, c'est le SYVADEC qui est titulaire, par délégation des EPCI, de la compétence du traitement qui lui a été déléguée par les intercommunalités. On le voit, nous avons, au niveau du traitement des déchets et contrairement à tout ce qui

a pu se dire, et c'est pour cela que nous tenons à faire en sorte que ce soit réaffirmé, il y a bien 4 niveaux qui vont, demain, de la déclinaison et de l'opérationnalité jusqu'à l'application au niveau du terrain. C'est peut-être complexe mais les choses sont ainsi faites. Pour nous, cette articulation doit se faire dans la concertation et dans le respect des prérogatives de chacun.

Aujourd'hui, on le voit, c'est un cadre extrêmement précis.

Là aussi, pour dimensionner de façon totalement appropriée les outils de traitement de ces déchets, l'observatoire des déchets de l'Office de l'environnement doit se donner les moyens de connaître les tonnages. Je reviendrai plus tard sur les difficultés que nous avons aujourd'hui sur la problématique des tonnages. Effectivement si, dans le cadre des actions et des actualités de traitement des déchets que nous avons eues jusqu'à aujourd'hui, nous connaissons très bien les tonnages ménagers. Nous connaissons les tonnages des déchets dangereux qui sont rentrés dans le circuit de traitement, mais nous n'en connaissons pas la totalité du gisement. Par contre, nous ne connaissons pas aujourd'hui l'ensemble des déchets des activités économiques et l'ensemble des déchets qui sont produits par les activités du bâtiment et des travaux publics. Là aussi, les chiffres que vous avez au niveau des propositions qui ont été faites par la commission et que vous avez reçus, sont uniquement des projections faites sur la base d'activités économiques. Nous avons une obligation dans le cadre du plan que nous sommes en train d'élaborer, nous sommes donc dans l'obligation de les prendre en compte pour pouvoir nous projeter sur les structures nécessaires qu'il faudra construire.

Je reviens sur le cadre des objectifs réglementaires qui sont fixés par la loi de transition énergétique et la loi anti gaspillage où nous avons des objectifs qui deviennent précis. Nous avons une obligation de tri à la source des biodéchets d'ici 2024. Nous avons l'obligation d'aller vers 6 flux en 2025 (papier, métaux, verre, plastique, bois, textile). Nous avons l'obligation de valorisation matière de 65 % des déchets non-dangereux non-inertes en 2025.

C'est le cadre de la réglementation et de la loi dans lequel nous devons construire ce plan.

Le SYVADEC et l'Office de l'environnement devront mettre en place une coopération renforcée. Je le dis devant notre Assemblée, on ne peut pas rester dans le cadre du fonctionnement que nous avons aujourd'hui. Ce fonctionnement doit être gravé dans le cadre du plan opposable. Cela devra se faire dans le cadre et à travers l'observatoire des déchets de l'office qui aujourd'hui est en place et qui demande à être étendu dans son rôle et au niveau de son travail de suivi avec le SYVADEC. L'Exécutif propose d'intégrer dans ce cadre-là les 2 plans d'action de 2016 et 2018 qui ont été actés par l'Assemblée de Corse.

Un point extrêmement important dans cadre du plan, celui de la généralisation du tri à la source avec un objectif stratégique et prioritaire sur le tri à la source. C'est une condition sine qua non pour réussir un plan ambitieux qui s'inscrira pleinement dans le cadre des recommandations et des directives dans lequel nous sommes aujourd'hui. Dans ce cadre-là, les EPCI ont un rôle essentiel et primordial pour garantir l'efficacité de la collecte et l'efficience de la valorisation matière et de la fraction organique.

Cette organisation incombe aux EPCI qui doivent l'optimiser, ce qui engendrera des coûts supplémentaires qui devront en partie être compensés au niveau du traitement par le SYVADEC parce qu'on ne peut pas être uniquement dans une logique de coût au niveau des EPCI. Si nous rentrons pleinement dans un cercle vertueux, nous pensons que nous pouvons aller vers une diminution des coûts. Ce sera un équilibre à trouver entre les EPCI et le fonctionnement avec le SYVADEC.

Il sera nécessaire, conformément aux dispositions des conventions cadre qui ont commencé à être passées par quelque EPCI, entre l'Etat, la Collectivité de Corse, le SYVADEC dans le droit-fil du plan d'actions adopté le 26 octobre 2018, que soient mis à la disposition des EPCI, notamment ruraux, des agents pour l'appui à l'animation du terrain. La dernière fois que nous l'avons fait, ce n'était pas dans le plan opposable. Aujourd'hui, ces questions-là doivent rentrer dans le cadre du plan opposable.

La mise en place du porte à porte, de la collecte sélective optimisée avec des solutions adaptées à chaque territoire, on ne peut pas, dans ce cadre-là, déployer le même modèle. Il est évident que dans les zones urbanisées, il y aura un type de modèle et dans les zones rurales et dans nos villages, il doit y avoir une solution adaptée. Les études devront le démontrer.

La valorisation organique est un élément essentiel du processus de tri généralisé. Il est inutile de le rappeler. Il appartient aux EPCI de le développer dans les zones par le compostage individuel ou de quartier, comme est essentielle la mise en œuvre de plates-formes de compostage sous la responsabilité du SYVADEC, en collaboration avec des EPCI ou des groupements d'EPCI. Là-aussi, il y a un plan, y compris au niveau du SYVADEC, qui pour le moment est incomplet. Pour réussir la séparation, notamment des fermentescibles et des bio déchets, il faut qu'on ait les exutoires. Aujourd'hui, nous avons une grande difficulté au niveau de ces exutoires. Je rappellerai qu'ils peuvent venir d'initiative privée ; il y en a un important notamment, au niveau de l'initiative privée, mais ils sont prévus dans le cadre du plan du SYVADEC. Mais aujourd'hui, dans le cadre du plan du SYVADEC, on doit le dire, il y en a pratiquement aucun qui fonctionne. Et ça, c'est quand même une étape extrêmement importante.

Les fermentescibles étant écartés et orientés dès la phase du tri généralisé via les centres de compostage, il en résultera des déchets stabilisés qui seront dirigés vers les centres de surtri avec un moindre tonnage sur lesquels on devra travailler et pour aboutir éventuellement, après valorisation énergétique, à un moindre tonnage de déchets ultime à stocker en centres de stockage.

Avec la mise en place de toutes les solutions de traitement proposées, le surtri et la méthanisation ou les CSR, il est nécessaire d'optimiser la collecte et le captage des déchets valorisables par le déploiement du tri à 5 flux étendus à 6 flux, tel que le prévoit la réglementation pour 2025, et par l'augmentation du maillage des points de collecte au plus près des habitants. Aujourd'hui, il y a une absence cruelle à ce niveau-là de déchetteries et de recycleries. Sur ce point aussi, nous devons mettre l'accent. Il faut développer ce maillage au niveau des recycleries et des déchetteries. C'est un cadre qui doit être travaillé et défini entre les EPCI et le SYVADEC avec communication et sensibilisation adaptées.

Il est préconisé aussi, dans le cadre du plan global que nous construisons aujourd'hui, de favoriser sur l'ensemble des déchetteries publiques les conditions d'accès pour les professionnels dans les zones rurales et la réalisation de déchetteries professionnelles dans les zones de forte production ; ça c'est dans le cadre de la prise en compte de l'ensemble du gisement des déchets.

Il est également préconisé de renforcer la prévention par un financement adapté. En ce qui concerne la tarification incitative, je rappelle la réglementation : en 2025, 1/3 des foyers fiscaux devront y être soumis. Là aussi, nous avons des objectifs qui sont fixés et avec lesquels aujourd'hui, on ne pourra plus rester dans l'expectative ou dans le refus. L'ensemble des réglementations que je vous ai listées s'impose.

Dans ce cadre-là, si des moyens budgétaires complémentaires sont nécessaires, il faudra les flécher à ce niveau-là et des propositions seront faites dans ce cadre-là.

La priorité ainsi donnée à la collecte sélective, chaque fois que le porte à porte est possible et si nécessaire en fonction des contraintes existantes en points d'apport volontaires, cela doit se traduire de façon effective de deux façons : dans la priorisation d'un fléchage financier et clair ; dans la mobilisation des différentes enveloppes existantes, y compris du PEI et sur le prochain PTIC.

Sur le reliquat du PEI, il reste 42 M€ qui sont fléchés uniquement sur les grandes structures. Nous demandons que sur cette somme, il y ait un fléchage dirigé vers les EPCI sur le déploiement au plus près du terrain, du plan, parce que nous pensons que c'est au plus près des EPCI et c'est au niveau de la première étape de déploiement du plan que se joue un enjeu que nous situons majeur et qu'on ne pourra pas, après la

réglementation, après le souhait que nous exprimons à travers ce rapport, ne pas prendre en compte cette problématique qui est réelle au niveau des EPCI. Comme je l'ai dit tout à l'heure, se posent aussi des problèmes d'ingénierie. Je rappellerai aussi qu'il y a des engagements de la part de l'Etat de financer au moins un ETP pour faire en sorte que chaque EPCI puisse avoir un support important au niveau de l'ingénierie.

Dans la définition du dimensionnement des ouvrages aussi, il y a un point extrêmement important à partir de la base. Là aussi, je pense que nous aurons, lors du débat, des discussions. Celles-ci doivent être configurées par rapport aux objectifs de tri. C'est la loi, c'est la réglementation qui le dit. Pour nous, il ne peut pas en être autrement pour faire en sorte que dans le cadre du plan, y compris dans le cadre du débat qu'il y a au niveau de l'Etat et de l'Europe, et même au niveau mondial, nous voulons faire en sorte que la Corse devienne un territoire pionnier et volontariste en matière de tri.

Pour nous, c'est l'étape majeure dans le cadre du plan, c'est l'étape essentielle qu'il faut réussir, sur laquelle il faut mettre un focus très fort au niveau de l'avis que va émettre notre Assemblée aujourd'hui et demain, in fine, au niveau du vote final qui aura lieu, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, à l'horizon de 8 mois à un an.

Un point important aussi, qui est celui du traitement et de la valorisation énergétique. Là-aussi, c'est une étape que l'on doit prendre en compte, bien sûr, règlementairement, mais cette étape aussi, elle est clairement balisée et il faudra bien se situer dans ce cadre. La loi de transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que la nouvelle directive européenne du 30 mai 2018 ne permettent plus aucun traitement sur ordures brutes non triées à la source. Et, c'est le fondement de la construction de toutes les structures, de tout ce que nous avons envisagé à aujourd'hui, de tout de ce que nous allons envisager aujourd'hui, que ce soit sur le dimensionnement des centres de surtri, que ce soit demain sur les centres de stockage ou de toutes autres structures qui accompagneront le déploiement du plan déchets, le cadre aujourd'hui est clairement balisé et clairement fixé.

De plus, la loi de transition énergétique ne permet de valoriser en énergie que des déchets non recyclables en l'état actuel des techniques. Là aussi, il faut bien comprendre que c'est dans ce cadre-là que l'on doit agir et que les autorisations devront se situer aussi dans ce cadre-là.

Donc, la commission et le bureau d'étude ont analysé règlementairement toutes les solutions possibles pour répondre à la législation en vigueur. C'était normal de le faire pour qu'il n'y ait pas de discussions possibles sur ce point.

Ont étudié notamment toutes les solutions avant le centre de stockage, et je le rappelle aussi, pour limiter ce stockage tel qu'il est prévu dans les propositions de la

commission que vous avez reçues, à 90 000 tonnes/an, maximum. Ça aussi, ce sont des chiffres butoirs auxquels on devra bien sûr se conformer.

Donc, c'est à ce titre que les différentes méthodes de valorisation énergétique envisageables ont été, par principe, répertoriées.

Cette analyse objective a permis de confirmer et de conforter définitivement le choix constant défendu par le Conseil exécutif de Corse, à savoir le refus de mettre en place une unité de valorisation énergétique de type incinérateur.

Pour ce qui est de l'unité de valorisation énergétique, l'incinérateur, l'étude a mis en évidence de nombreux problèmes, parmi lesquels, dès lors que l'on respecte les objectifs de tri imposés par la loi et repris par le plan : un process coûteux, 84 M€ d'investissement ; 18,2 M€ de frais de fonctionnement qui sont difficilement supportables par les contribuables corses. L'installation sur un seul site va demander, bien sûr, un redéploiement général par rapport à tout ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui, et même si nous sommes loin d'atteindre aujourd'hui des résultats probants, il y a quand même des mécaniques qui se sont mises en place au niveau des EPCI, il y a des stratégies qui commencent à se développer et qui essayent d'aller dans le cadre des directives, bien qu'on en soit loin, et ça demanderait de remodeler tout ce qui jusqu'à aujourd'hui, a été entrepris. Et en plus, au regard des tonnages de déchets à traiter, une seule installation serait prévue et, comme je l'ai dit tout à l'heure, ça poserait des problèmes aussi d'acceptabilité par les populations.

Le problème qui arriverait en plus, c'est la gestion des déchets secondaires, les REFIOM, les mâchefers. Les REFIOM, bien sûr on le sait, ce sont des déchets dangereux sur lesquels nous n'avons pas de centre de traitement en Corse, il n'y en pas beaucoup non plus au niveau de la France, je crois qu'il y en a 3 pour toute la France, et ça demanderait un transport sur le continent, ce qui amènerait un coût supplémentaire.

Enfin, il convient de rappeler une évidence aussi, car je crois que beaucoup l'ont oublié dans le cadre de leurs prises de position et de leurs interventions, même si nous avons l'incinérateur, nous aurons besoin au minimum d'un centre de stockage, parce que quand on brûle un kilo, il reste 300 grammes, ces 300 grammes sont incompressibles et il faut peut-être des mâchefers, M. LACOMBE, mais du moins au niveau des REFIOM, nous avons besoin de traitement et nous avons besoin de stockage, malgré l'incinérateur.

Il faut le dire, parce que moi j'ai l'impression que quand on entend parler de l'incinérateur, ça y est, on met un kilo, un kilo disparaît, ce n'est pas le cas. Donc, il faut que l'ensemble des élus soit convaincu de cette réalité, y compris l'opinion, et c'est pour ça que ça doit être dit au niveau du débat que nous avons aujourd'hui.

Donc, on le voit et le chiffre vers lequel on se dirige, si on ferait ce choix demain, il est plus proche des 150 M€ d'investissement. Je vous laisse devant ce chiffre et ces engagements budgétaires que l'on devrait faire.

Donc l'Exécutif réaffirme son choix de ne pas retenir cette méthode de traitement.

Tout comme il propose dans le cadre des cinq scénarii qui sont proposés par la commission et par le bureau d'études, de ne pas retenir le scénario du tout stockage, il est contraire à toutes les règles et à toutes les réglementations qui arrivent. Tout comme il propose de ne pas retenir le scénario du tout export qui, lui aussi, nous mettrait en situation totale de dépendance et qui amènerait pour notre Collectivité et pour les Corses, un coût extrêmement important. Mais il faut le rappeler parce que ça fait partie des options qui ont été étudiées.

Il reste donc deux options possibles dans le cadre des propositions de la commission : pour les déchets non dangereux non inertes, les déchets d'activité économique et les déchets du bâtiment et des travaux publics, il reste soit une filière basée sur la méthanisation et valorisation des CSR ; soit une filière basée sur les centres de surtri au fonctionnement modulable pour la collecte sélective des OMR, avec fabrication des CSR.

Nous tenons à dire que, quel que soit le scénario retenu parmi ces deux restants, le volume global des refus de traitements représente, et ça rentre dans le cadre des objectifs règlementaires, 90 000 tonnes de déchets inertes par an à stocker. Donc, ces deux options nous amènent dans un cadre bien précis.

Toujours dans ce cadre-là, les déchets dangereux seront exportés puisque, je l'ai dit tout à l'heure, nous ne possédons pas de centre de traitement.

Dans ce cadre-là, le Conseil exécutif de Corse, dans la continuité de la position qu'il a constamment promue depuis 2016 et telle qu'elle a été notamment développée dans les deux plans d'action de mai 2016 et d'octobre 2018, propose de retenir la solution des centres de surtri modulables couplés et dimensionnés à la montée en puissance du tri à la source, avec éventuellement la valorisation des CSR après étude, en laissant parallèlement ouverte la possibilité de valoriser la matière organique sous forme de méthane lorsqu'il y a une opportunité de réaliser des unités de valorisation biogaz pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités.

La création de centres de surtri apporte en effet une solution autonome de gestion des déchets résiduels, aux trois conditions expresses suivantes : d'une part de refuser toute entrée de matière entrante brute dans le cadre des structures des centres de

surtri, et c'est la réglementation ; la séparation de ces matières devant être assurée en amont par la généralisation du tri. D'autre part, de dimensionner ces centres aux objectifs de tri préconisé dans le plan et enfin de disposer pour les tous triés de débouchés clairement identifiés et dont la pérennité soit garantie. Et, c'est un point qui est soulevé, notamment dans le cadre de la lettre qui a été envoyée par le Préfet.

Deux centres de surtri semblent, en l'état, nécessaires compte tenu des gisements concernés et des seuils de rentabilité acceptables, à positionner sur les deux grandes zones de production, c'est-à-dire dans la périphérie ajaccienne et dans la périphérie bastiaise, parce que nous le savons, ce sont les deux grandes zones aujourd'hui qui produisent le plus de déchets. Le dimensionnement des centres de surtri devra être compatible avec les objectifs de tri réglementaire à l'horizon 2025.

À cet effet, le tonnage entrant d'ordures ménagères résiduelles sera donc strictement limité à 40 % du total des déchets ménagers et assimilés, hors déchetterie, produits par les EPCI concernés par ces infrastructures.

Il convient également de rappeler que ce principe d'une dualité de centres et leur implantation a été voulu comme une concrétisation de l'engagement des deux grandes communautés d'agglomérations et de la solidarité qu'elles doivent assumer dans le domaine de gestion des déchets. Une solidarité qui a longtemps été demandée uniquement aux territoires ruraux ayant eu à subir les nuisances graves découlant de l'implantation notamment de centres d'enfouissement d'ordures non triées.

Concernant la possibilité de produire des CSR, elle a été évoquée dès le plan d'action de 2018, en rappelant les conditions à réunir pour qu'une telle solution puisse être retenue, après étude.

Deux cas de figures sont à différencier pour l'utilisation des CSR après étude : l'exportation vers le continent, ce qui pose notamment la question de l'équilibre économique du modèle et une utilisation locale, pour production d'électricité ou de chaleur.

Là aussi, référence à la lettre que vient d'envoyer le Préfet.

Dans ce cas, il faudra toujours prendre en compte, mais à un degré moindre bien sûr, la production de mâchefers et de REFIOM, mais on les aura quand même à traiter et ça aura un coût.

Il est important de noter que pour ces deux solutions, la fabrication de CSR sera cantonnée aux divers refus de tri et aux matériaux non valorisables et non réutilisables dans les conditions techniques du moment.

Donc, pour ce qui est des déchets dangereux, ils devront être traités hors de Corse.

Les déchets dangereux de ces installations iront sur un des trois centres du continent.

Concernant les centres de stockage, là aussi nous avons eu de nombreuses rencontres, beaucoup de discussions, la commission et le bureau d'études, nous proposent de retenir deux centres de stockage pour 90 000 tonnes/an, notamment parce que ce dimensionnement apparaît le plus pertinent économiquement eu égard au volume restant prévisiblement à traiter.

Si on reste dans une logique purement économique, c'est vrai que deux centres suffiraient, mais aujourd'hui, on le sait tous, qu'il y a de nombreuses interrogations, de nombreuses questions, notamment par rapport aux communes qui ont supporté jusqu'à aujourd'hui ces centres de stockage. C'est pour cela que nous proposons, nous, l'Exécutif, de laisser ouverte l'option multi-centres préconisée par certains EPCI. Je crois qu'il y a l'EPCI d'Ile-Rousse-Balagne qui vient d'annoncer son souhait de créer un nouveau centre de stockage.

Nous sommes conscients que sur ces questions-là, il faut effectivement faire en sorte que ce fardeau ne soit pas supporté toujours par les mêmes communes aujourd'hui, il faut aller vers une rationalisation de cette question et faire en sorte qu'on trouve une issue à la situation parce qu'en 2022, sur ces questions, nous le savons tous, nous sommes en passe de rentrer dans une grave crise et que cette crise serait grandement supérieure aux crises des déchets que nous avons connues jusqu'à aujourd'hui.

Donc, cette option multisites, le Conseil exécutif veut la verser aussi aux possibilités que nous avons.

J'ai essayé de baliser, au niveau du rapport, sur ce qui est du traitement direct des déchets.

Il y a, au niveau du rapport, le plan de développement de l'économie circulaire.

L'économie circulaire ne prend pas en compte que la problématique des déchets, mais dans le cadre du plan déchets, effectivement, que ce soit au niveau d'entreprises, que ce soit au niveau des communautés de communes, il y a une grande place pour le déploiement de l'économie circulaire, notamment aussi dans cadre de l'appel à manifestation d'intérêt qui a été voté par notre Assemblée. C'est un cadre aujourd'hui que est construit et qui doit permettre l'émergence de plusieurs projets, et notamment ceux dans le cadre du déploiement du plan déchets.

Donc là, on le voit, c'est une étape extrêmement importante, le déploiement du plan d'économie circulaire, et là aussi nous trouverons et nous devons trouver des moyens d'appui au traitement des déchets qui doivent alléger, à partir des territoires, le poids énorme que nous connaissons aujourd'hui et qui cause beaucoup de difficultés.

Dans le cadre de l'économie circulaire, nous avons mis en avant la coopération inter insulaire, notamment le projet avec la Sardaigne. Le projet avec la Sardaigne, contrairement à ce que j'ai entendu, ce n'est pas de fourguer nos déchets aux Sardes, ne croyez pas, je l'ai entendu dire. Je pense, premièrement, que les Sardes ne l'accepteraient pas, je pense que ce sont des gens suffisamment responsables et qui ont suffisamment de problématiques de déchets, je signalerai qu'ils ont refusé, parce qu'on a essayé de leur fourguer les déchets qui venaient de la région de Naples et même d'ailleurs, et ils ont bloqué les bateaux. Ça m'étonnerait qu'ils acceptent par un claquement de doigts, nos déchets.

Donc sur ce point, nous disons qu'une coopération de mise en place d'économie circulaire, elle doit se faire dans le cadre des institutions européennes qui le prévoient. Cette proposition, mais le Président du Conseil exécutif en dira certainement plus que moi, a reçu un accueil plutôt favorable au niveau des instances européennes, et a reçu un accueil favorable au niveau de l'exécutif sarde.

Donc, aujourd'hui, c'est dans les tuyaux, nous allons continuer à travailler sur ce projet, mais sur la base d'un projet de massification vis-à-vis des propositions qui seront faites dans le cadre de l'Europe et qui aura beaucoup plus de pertinence et beaucoup plus de poids pour être validé et pour rentrer pleinement dans les nouvelles directives qui sont prises aujourd'hui au niveau de l'Europe, sur les questions environnementales et sur le développement de l'économie circulaire.

Je vais en terminer, M. le Président, avec un point aussi important sur lequel il faudra dorénavant mettre un suivi pour que chaque année nous ayons un rapport annuel devant notre Assemblée, sur la déclinaison et sur la mise en place du plan déchets, c'est l'évaluation environnementale et de suivi du plan, qui va se faire sous la responsabilité de l'Office de l'environnement à travers l'Observatoire territorial des déchets qui en pilotera la gouvernance, la coordination et l'animation. Bien sûr, seront présents dans le cadre de cette évaluation environnementale, les services de l'État (DREAL, DRAAF, l'ADEME) ; les EPCI de par leurs compétences de déploiement du plan au plus près des populations sur leur territoires ; le SYVADEC sera présent à travers la compétence de traitement et valorisation, il a un rôle et donc devra être présent ; les associations qui ont une veille de sensibilisation auprès des citoyens ; les exploitants des installations de tri des déchets ménagers et des déchets des activités économiques, là-aussi devront être associés tous les volets au niveau de l'économie ; les Chambres consulaires et les éco-organismes.

Et, je le redis, ça fera l'objet d'un rapport annuel qui devra être présenté devant l'Assemblée.

Aujourd'hui, nous devons prendre un chemin, nous ne devons plus rester dans les approximations. La réglementation, la loi nous l'imposent et je crois que les Corses aussi le souhaitent. C'est une longue crise, très longue, je l'ai dit au début, qui a pesé, qui pèse sur la vie politique. Combien de débats il y a eu au niveau de cette Assemblée sur cette question ?

Aujourd'hui, pour nous, pour l'Exécutif, le chemin à prendre, c'est de construire un chemin vertueux de traitement des déchets et c'est les propositions que nous faisons à travers ce rapport et certainement au niveau des interventions du groupe, qui seront complétées par des interventions au niveau du Conseil exécutif.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la commission du développement. Qui présente le rapport, la Présidente ou la rapporteure ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je vais vous lire simplement les observations des commissaires :

Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité que certains points fassent l'objet de précisions. Elle a notamment interrogé le Président François SARGENTINI sur la nature du vote sollicité et sur le caractère opposable des documents présentés.

La réponse qui a été apportée par le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse a consisté à indiquer que le vote de l'Assemblée de Corse ne portait pas sur le plan lui-même, mais plutôt sur le choix des préconisations, et à rappeler la procédure d'adoption du plan.

Celui-ci sera dans un premier temps soumis à l'examen des services de l'État, puis à enquête publique, avant de revenir devant l'Assemblée de Corse pour approbation définitive dans un délai estimé entre huit et douze mois. Ce sera ce plan définitif qui expurgera toutes les propositions de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan qui ne seront pas retenues.

Le Président a précisé que le Conseil exécutif propose des choix stratégiques qui appellent à être validés par l'Assemblée de Corse.

Il a par ailleurs rassuré M. PAOLINI, qui a souhaité se voir confirmer la possibilité d'amender le rapport et qui a fait part de ses inquiétudes quant à la complexité de la procédure et quant à la nécessité de présenter à nouveau à enquête publique le plan opposable en cas de nouvelles modifications.

De ce point de vue, le Président de l'Office de l'environnement a indiqué que la loi NOTRe est assez explicite, puisqu'elle indique qu'il appartient à l'Assemblée de Corse de voter le plan ; la commission créée par délibération proposant quant à elle des scénarii.

Il a également indiqué que si elle a confirmé la pertinence du plan annexé, c'est uniquement sous l'angle de l'expertise et en aucun cas au niveau des choix, ceux-ci relevant exclusivement de la compétence de l'Assemblée de Corse. Il a enfin rappelé que dans l'attente de l'adoption d'un nouveau plan, c'est bien celui voté en 2015 qui restait opposable.

Moi-même, j'ai souhaité connaître la valeur du plan qui sera indexé à l'enquête publique. Il a été précisé que l'ensemble des avis seront indexés in fine à la proposition qui sera présentée à l'Assemblée de Corse.

Pour Marie-Thérèse MARIOTTI, la confusion naissante vient du fait que cette étape intermédiaire, qui est en fait un état des lieux juridique et technique, soit dénommée sous le vocable de « plan » et que par ailleurs, le projet de délibération invite à émettre un avis sur le projet de plan.

Devant ce problème de forme, les commissaires se sont accordés pour proposer un amendement visant à modifier l'article premier du projet de délibération.

Est-ce que je vous lis l'amendement aussi ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous pouvez le présenter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

L'amendement de la commission était celui-ci :

REDIGER l'article premier comme suit :

« ADOPTE le rapport et ÉMET un avis sur le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), du volet Économie Circulaire (EC), et son évaluation environnementale associé, joint en annexes. »

L'avis de la commission sur l'amendement a été favorable. Non-participations des groupes « PNC » et « Per l'Avvene ». Absence des groupes « La Corse dans la République » et « Andà per Dumane ».

Avis de la commission : la commission a donné un avis favorable sur ce rapport, sous réserve de la prise en compte de la proposition d'amendement de la commission. Non-participations des groupes « PNC » et « Per l'Avvene ». Absence des groupes « La Corse dans la République » et « Andà per Dumane ».

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. le Président, est-ce que je peux commencer ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole, Chère collègue.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci beaucoup.

Mes Chers collègues, M. le Président de l'Office de l'environnement, vous nous dites qu'il faut prendre un chemin, le problème c'est lequel ?

J'étais perdue en commission du développement, et vos propos d'aujourd'hui ne sont pas de nature honnêtement à me rassurer et à rassurer mon groupe.

Vous nous soumettez aujourd'hui exactement les mêmes documents que ceux que vous aviez proposés en décembre 2020 ; seul le rapport du Président de l'Exécutif a été modifié, et pour cause, pour tenir compte des critiques et des incompréhensions de sa majorité lors de la commission du développement de décembre où, je le rappelle, fait rarissime dans l'histoire de notre institution, les élus à l'unanimité avaient refusé de se prononcer sur ce projet, ce qui avait conduit à son retrait de l'examen en session.

Ce que vous appelez aujourd'hui « projet de plan », et pour une fois la forme est extrêmement importante, vous venez de le confirmer, M. SARGENTINI, c'est finalement une étude, une étude qui a été réalisée par un cabinet spécialisé et qui recense, vous l'avez dit également, la réglementation, l'état des lieux, plus ou moins juste d'ailleurs, le rôle des différents acteurs, où il y a d'ailleurs des choses à corriger, et divers scénarii dans le mode de traitement de nos ordures.

Bref, vous l'avez dit, c'est une étude qui balaie, et je vais reprendre une expression chère à votre majorité, le champ de tous les possibles.

Le problème c'est qu'il y a ni choix, ni chiffrage, ni calendrier et on ne sait même pas ce que nous allons faire des tonnages résiduels que nous aurons sur les bras à fin 2021, faute d'exutoire, vous l'avez souligné.

Donc, même si le rapport a été modifié, quitte parfois d'ailleurs à être peu en incohérence avec le projet de plan, le problème c'est que le seul document de planification réglementaire opposable aujourd'hui, c'est le plan et, dans ce cas d'espèce, ce n'en est pas un puisque c'est une étude.

Donc, on va voter quoi ? On va émettre un avis sur quoi ? On va prendre acte de quoi ? On va émettre un avis favorable sur un catalogue de propositions qui ne décident pas. Donc, honnêtement ça me paraît impossible. Et, je souhaite bon courage d'ailleurs aux services, pour amender la délibération parce qu'on se retrouve quand même dans un flou artistique.

Alors au-delà de ces précisions sur la forme, et vous l'aurez compris, qui sont fondamentales aujourd'hui, il y a après quelques remarques sur l'étude. Il y a des rectificatifs à apporter sur le rôle des acteurs, par exemple on minimise d'une part les missions du SYVADEC, et d'autre part on lui attribue des missions qu'il n'exerce pas, par exemple la gestion des filières professionnelles, les flux BTP, etc.

Une chose extrêmement importante, dans les prévisions d'augmentation de la population, elles ont été sous-estimées de moitié. On refait les mêmes erreurs qu'en 2016, les mêmes erreurs qu'en 2018, vous partez du postulat qu'entre 1999 et 2019, ce sont les sources INSEE, la population augmente de 1,1, mais vous ne la majorez des impacts du tourisme qui sont extrêmement importants.

Vous faites une projection, je donne quelques exemples, chers collègues, pour que vous puissiez comprendre, vous faites une projection 2020-2023 : une augmentation de population de 0,57 %, alors que rien que l'augmentation réelle de 2020 prouve qu'elle est du double.

Pourquoi j'insiste là-dessus ? Parce que si une fois de plus, excusez-moi du verbe, on se plante sur les hypothèses de départ, on va forcément minimiser les volumes d'ordures ménagères que nous aurons à traiter. On a fait l'erreur en 2016, en 2018, on continue.

M. le Président, vous dites, je l'ai noté et je suis tout fait d'accord avec vous au moins sur ce point, qu'on a des infrastructures, déchèteries, plateformes de compostage, qui sont insuffisantes. Je vous ferai quand même remarquer que le bureau d'études vous avez engagé considère au contraire que la moyenne régionale de nos équipements est tout à fait dans la norme de la moyenne nationale. Vous savez, ça c'est le gros problème des bureaux d'études qui font du copier-coller d'études existantes çà et là, sans être coacher, c'est le gros problème. D'ailleurs je vous rappelle, même si c'est un détail, qu'on n'a pas deux plateformes de compostage existantes aujourd'hui, on n'en a qu'une, puisque la plateforme que la Costa Verde, entre autres, utilisait à Aghione a fermé depuis plusieurs mois.

Sur les objectifs de tri, je donne quelques exemples. Je rappelle quand même, Cher collègue, que la Corse bénéficie déjà depuis le mois d'août 2018, de l'extension des consignes de tri sur les emballages, grâce à l'implication des collectivités et du SYVADEC. Mais, comment pouvez-vous fixer des objectifs de tri aussi irréalistes que 100 % sur le verre, 100 % sur le carton prévu dans les OMR et 100 % sur les biodéchets, alors que vous savez bien évidemment, que la simple collecte sélective n'est pas possible d'atteindre ces objectifs.

Sur les économies liées au traitement, alors vous admettez enfin, et là je vous en remercie, que l'extension des consignes de tri et de collecte séparative, a un surcoût phénoménal pour les intercommunalités. Mais comment pouvez-vous affirmer, je cite : que ces surcoûts devront être compensés au niveau du traitement par le SYVADEC, puisque vous le savez tous, à l'exception du verre, le coût de traitement des filières de tri est bien plus couteux que celui des ordures ménagères.

Je vous prends un exemple : quand on est à 329 € la tonne en 2019 des OMR, on est à 1 126 € la tonne pour les emballages, 686 € la tonne pour les bi déchets, et j'en passe et des meilleurs.

Donc, il faut, vous l'avez dit mais dans le plan c'est encore très flou, il faut bien évidemment accompagner financièrement les intercommunalités dans le déploiement de ces collectes.

Alors, sur les scénarii de valorisation énergétique, vous l'avez dit, le cadre est balisé par les différents textes. Le problème, on commence à comprendre ce que vous ne souhaitez pas, par contre, moi j'ai toujours du mal à savoir ce que vous reprenez.

Je ne vais pas parler de l'incération, parce qu'aujourd'hui le débat n'est pas entre les pro-incinérateurs et les anti-incinérateurs. Ce n'est pas le problème.

Mais je vous rappelle quand même que sur le projet de plan, qui n'en est pas un puisque c'est une étude, j'espère que vous me suivez encore, pages 111, 134, 143, l'étude dit : l'incinérateur pourrait être une solution pour respecter les objectifs. Même si plus tard vous atténuez ces propos eu égard au coût d'investissement de fonctionnement, d'ailleurs je n'ai pas vu l'étude sur ce sujet.

D'ailleurs je vous rappelle quand même, excusez-moi, que sur le rapport de décembre, là je vous parle du rapport et non pas du projet de plan, en page 16, il était écrit qu'une unité de valorisation énergétique de 140 000 tonnes, pourrait être une solution. Mais bien évidemment, face au tollé de votre majorité, vous avez rectifié le tir aujourd'hui.

Donc, vous démontrez quand même, par ce revirement de position, que votre projet de plan n'en est pas un, puisque l'étude est tellement vague et tellement ouverte aujourd'hui, qu'elle peut prêter à toutes les interprétations.

Concernant le CSR, vous dites que vous avez envisagé le traitement du CSR en 2018, et trois ans après on en est encore au stade l'étude. Alors, moi je me dis : quand va-t-on être en mesure de trancher ce sujet ?

La méthanisation, là je vous avouerai que je n'ai toujours pas suivi si vous y êtes favorables ou pas ?

Sur les capacités de stockage, là-aussi, excusez-moi, le problème d'avoir une étude qui liste toutes les pistes possibles, c'est que justement on ne retrouve pas le chemin dont vous parliez au début.

Alors, le rapport préconise deux centres de stockage, on va dire d'enfouissement, dimensionnés à 90 000 tonnes, mais à un certain moment du rapport, vous n'écartez pas des centres de proximité de 20 000 tonnes.

Je vous passerai sur le concept Nimby, que j'ai découvert et qui m'a bien faire rire...

Finalement, qu'est-ce que vous proposez à court terme, à moyen terme, à long terme ? Et à court terme, quid de l'augmentation de la capacité administrative des centres ? Est-ce que l'on a des CET ?

Vous conviendrez, et honnêtement je le dis sans humour malveillant, ça fait quand même beaucoup de portes ouvertes à ce stade.

Sur les centres de tri et de valorisation, on parle encore d'étude, on parle encore d'étude alors que vous savez pertinemment que sur le centre de la CAPA et le centre de Monte, le dimensionnement et les modularités sont en cours de décision et que des consultations ont été lancées.

Vous allez même jusqu'à rajouter, vous l'avez précisé aujourd'hui, et c'est la loi, qu'on refusera l'entrée de matières brutes avec des matières organiques. Et vous savez pertinemment qu'il en restera toujours dans les sachets poubelles gris des OMR et que justement, c'est tout l'intérêt des centres de surtri, de les neutraliser en amont pour les stabiliser.

Je ne vais pas donner encore plus de détails parce que c'est extrêmement confusant à bien des égards.

Sur la période transitoire, dès la fin de cette année, au mieux on aura 15 000 tonnes sur les bras, au mieux. Et pendant 4 à 5 ans, si vous décidez rapidement de ce que l'on va mettre dans les centres de surtri, nous n'aurons, pour les défenseurs de gestion publique c'est quand même un peu cocasse, nous n'aurons que deux centres privés qui n'auront pas les capacités suffisantes.

Donc, comment va-t-on faire ? On ne sait toujours pas.

Alors, j'en conclus M. le Président, ce ne sont que quelques exemples, mais qui illustrent bien que ce que vous proposez aujourd'hui, c'est loin d'être un projet de plan parce qu'il n'y a pas de décision.

Je vous rappelle quand même qu'alors que toutes les régions françaises ont approuvé leur PRPGD (R comme régional), entre octobre 2019 et mars 2020 pour la Bretagne, nous, nous sommes encore réunis aujourd'hui dans cet hémicycle pour commenter une étude sans choix effectuée par la majorité.

Alors moi je suis désolée, je ne critique pas pour critiquer, mais où est la méthode que vous vantez tant ? Moi, je trouve quand même que c'est assez léger de nous proposer aujourd'hui une étude quand, et vous l'avez souligné, le budget général des intercommunalités se retrouve régulièrement imputé de plus de la moitié pour ce problème d'ordures ménagères, sans compter les surcoûts liés aux crises.

Alors, moi je pense et je le dis sans agressivité, que ça prouve quand même une double incapacité : une incapacité à prendre des décisions puisque depuis 2016 et 2018 on n'a pas avancé, et une incapacité à produire un plan depuis 5 ans, alors que, je vous le rappelle, nous avons la compense pleine et entière, et contrairement aux mandatures précédentes, vous avez une majorité écrasante qui vous permet quand même de décider.

Mais le problème aujourd'hui, c'est qu'à force de ne rien décider, même les projets qui sont dans les tuyaux risquent de se retrouver à l'arrêt, je pense entre autres aux deux centres de surtri.

Alors, vous avez été élus pour décider et pour gouverner, et aujourd'hui je vous implore de le faire, parce qu'est-ce que l'on va encore pouvoir attendre un an pour se retrouver avec un document opposable ?

Et moi, M. SARGENTINI, je le dis en toute amitié, ne changez pas d'avis au fil des rapports. Vous nous avez dit « il a toujours été hors de question », je cite, « de fourguer nos déchets à la Sardaigne ».

Je vous rappelle quand même que dans le rapport que vous nous avez soumis en décembre, en page 13, il était clairement précisé qu'il pourrait être, je cite, pertinent de travailler sur la période transitoire de 3 ans, à un accord de coopération consacré à une exportation d'une partie des ordures ménagères vers la Sardaigne. Ca été miraculeusement retiré du rapport de février.

Donc, en toute logique, ce que vous nous soumettez aujourd'hui, ce n'est même pas un projet de plan, c'est une étude qu'il nous paraît, au niveau de notre groupe, extrêmement difficile d'amender parce qu'il n'y a pas de choix.

Donc, pour ne pas faire durer le suspense, je vous dirai qu'en toute logique, notre groupe ne participera pas aux travaux de la commission. D'abord personnellement, malheureusement, je ne suis pas sur place, mais mon collègue Xavier LACOMBE aurait bien évidemment pris le relai... Je pense à Xavier LACOMBE parce que je vous rappelle qu'en 2016, nous avons passé près de 8 heures en commission pour amender un texte avec des effets que l'on ne mesure toujours pas aujourd'hui.

Donc en ce qui nous concerne, nous ne participerons pas aux travaux de la commission, ni à l'étude de X amendements parce que, je le rappelle, ce n'est pas un projet de plan, et je le dis honnêtement en espérant que nous aurons bientôt l'occasion d'examiner un plan. Mais je vous le dis, quand vous aurez échangé au sein de votre majorité, que vous aurez décidé et que vous serez enfin en mesure de proposer un vrai plan, alors que l'on soit d'accord ou pas, nous viendrons bien évidemment débattre dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc « per l'Avvene » a épuisé son temps de parole, même dépassé le temps de parole, 15 mn, en plus avec l'extension qui a été demandée par la Présidente de la commission développement.

Alors, il y a M. CECCOLI qui lui a un temps de parole tout neuf, donc vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

Alors, M. le Président, l'analyse de votre rapport concernant le plan territorial de prévention et de gestion des déchets suscite de notre part de nombreuses observations.

Alors, je commencerai par faire un petit état des lieux rapide, pour qu'on parle bien des mêmes chiffres.

Donc, on est bien sur une production d'environ 180 000 tonnes par an, et depuis 2015 et votre accession aux responsabilités, vous avez fait le choix assumé d'une politique de réduction du volume mis en décharge, du développement du recyclage et du tri excluant le recours à la solution de l'incinération.

Page 83, vous nous avez transmis un tableau qui est très intéressant, c'est un tableau qui donne un petit peu les grands enjeux législatifs et les obligations qui seront les vôtres et donc les nôtres dans le calendrier exposé.

Alors je retiendrai un seul chiffre pour commencer, c'est suite aux lois relatives à la transition énergétique et comme le citait M. le Président, celles liées au gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, il nous est imposé une baisse de 30 % des quantités de déchets non dangereux à enfouir pour 2020. Et, cette obligation passera à 50 % en 2025.

Alors, pour en revenir à ces 30 % en 2020, on peut simplement dire qu'à 2018, nous avons baissé de 5 %. Je vous laisse mesurer l'effort qui resterait à accomplir... Vous voyez qu'on est dans le domaine de l'impossible.

Alors, c'est ce qui nous gêne, c'est que les objectifs de tri de prévention et de recyclage, ça nous va, mais le fait de voir qu'ils ne seront sûrement pas atteints et qu'on en sera très loin, ça par contre, ça nous va beaucoup moins.

Je reprendrai le même propos que ma collègue sur les hypothèses de croissance de la population, même si elles sont un peu contradictoires, c'est un peu normal vu l'épaisseur du document. L'hypothèse est plutôt sur 2 000 habitants par an et en même temps, on s'aperçoit que ces dernières années, on est plutôt sur 3 700. Donc, c'est-à-dire quasiment le double.

Alors, quand on parle d'une croissance de quasiment le double, vous imaginez que ces données impactent fortement les volumes de déchets produits sur ces périodes-là, donc à traiter. C'est-à-dire que quand on superpose cette donnée, on s'aperçoit que ce qui n'est déjà plus suffisant, va l'être encore moins.

Ces éléments nous portent à penser, en fait, que la diminution des quantités à enfouir, pour conclure sur cette partie, se fait trop lentement. Mais que de plus, comme je viens de le dire, l'impact lié aux populations va rendre la chose encore plus difficile.

Alors, la seule bonne nouvelle, et vous avez compris que c'est quelque chose de terrible, c'est qu'effectivement le revers de cette pandémie qui nous frappe durement, fait qu'elle occasionne un petit replat sur cette période qui rendra la chose, je l'espère sur le plus court terme, un peu plus acceptable.

Concernant les objectifs et la prospective, pour notre part, nous partageons le moins de points de vue concernant la nécessité de recourir à une maîtrise totale par le public, par opposition à des concessions vers les acteurs privés.

Même si dans notre groupe nous assumons notre vision de la méritocratie et de l'activité privée, en effet, on peut considérer que sur ce genre d'installation, elles seront plus coûteuses puisque moins souples, le côté sulfureux et les enjeux financiers énormes liés au traitement des déchets, doivent nous conduire au choix du public. Il s'agit moins d'un raisonnement économique que d'un raisonnement de salubrité publique.

Alors, je pensais que nous partagions également le même point de vue sur la valorisation énergétique, mais je suis un peu comme ma collègue Mme MARIOTTI, je ne suis plus tout à fait sûr de bien suivre le raisonnement sur la valorisation énergétique. Je veux bien vous reconnaître que les choses ont évolué, y compris au niveau réglementaire.

La seule chose où je pense qu'on va être en phase, c'est sur l'incinérateur brut. Effectivement, nous, nous maintenons notre position, c'est une solution qui est de moins en moins utilisée dans les pays développés, qui n'a pas les faveurs de l'Union européenne. Et contrairement à une idée reçue, il s'agit d'une solution impactante pour l'environnement avec la création de résidus d'incinération et qui pour le coup, pour certains, sont dangereux.

Alors, c'est vrai que la norme a progressé puisqu'avant, tous les mâchefers étaient dangereux, mais vous savez que depuis quelques années, il y a obligation de séparer les fumées toxiques des mâchefers. Donc, les mâchefers sont devenus des matériaux stockables non dangereux.

Pour autant, ils nécessitent des installations particulières, les MIDND, qui sont des installations qui permettent de réduire leur pourcentage à 17 %. Ces installations, à ma connaissance, bien évidemment il n'y en a pas en Corse, et je regrette que dans votre dossier on n'ait pas une idée du volume minimum pour qu'une installation de ce type soit envisagée, sur les MIDND. Alors, peut-être que vous allez me contredire, mais pour savoir si finalement il fallait envisager ou pas un transport obligatoire vers le continent.

Quoi qu'il arrive, et en oubliant ces matériaux non dangereux, il n'y a pas de traitement possible en Corse pour la partie propre aux fumées et qui serait une partie, elle, qui n'est pas un matériau inerte.

Vous avez parlé du coût prohibitif, bon ! On pourrait en débattre, c'est un coût somme toute important, mais je ne suis pas sûr que ce soit un élément fondamental dans le choix.

Plus gênant, c'est la partie contradictoire entre la notion de tri et la création d'un incinérateur. On ne peut pas à la fois dire aux populations : il faut un incinérateur et vous devez trier plus. Le message s'en trouve brouillé, et je dirai que déjà nous ne sommes pas forcément les meilleurs élèves de la classe, loin s'en faut au niveau de la Corse, je pense que rajouter de la difficulté au raisonnement, ça paraît ne pas être le meilleur moyen que d'avancer.

Et puis je terminerai par un côté extrêmement pragmatique. Il faut à un moment donné qu'on soit un peu sérieux sur ces sujets-là. Ça fait 5 ans que vous n'arrivez pas à mettre en place un nouveau site d'enfouissement, vous n'êtes pas les seuls, les autres majorités avant vous on a vu la difficulté.

Est-ce que l'on peut imaginer sérieusement que dans une de nos belles régions de Corse, une population sera d'accord pour la mise en place de cet incinérateur ? Je peux vous dire que chez moi, il n'en est pas question, je peux vous dire que du côté de Ponte-Leccia, à ma connaissance, il n'en est pas question.

Alors, si effectivement il y a des territoires qui sont prêts à les accueillir, je pense qu'il faudrait qu'ils candidatent, ça nous permettra à tous de rendre la chose réaliste ou non réaliste, parce que si ce n'est pas réaliste, il faut clore le débat. Arrêtons là-aussi d'amener de la complexité à la complexité, soit on a une vraie piste et on procède à cette installation, soit on n'en a pas, et à un moment donné, on en tire les conclusions.

Je finirai simplement en ramenant aussi une difficulté sur l'incinération : vous n'êtes pas sans savoir que ces matériels nécessitent de travailler sur un flux plus ou moins continu pour fonctionner au mieux et minimiser les rejets. Vous connaissez notre impact sur le tourisme et notre explosion de la population en période estivale, alors là aussi, des solutions de stockage, de pré-stockage, qu'on rajouterait, je crois que ce n'est pas le mieux pour rendre un incinérateur opérationnel.

Par contre, pour le reste, je dirai même que nous, on est un petit peu comme Mme MARIOTTI, on continue de se poser pas mal de questions sur vos idées sur le sujet.

D'abord, une affirmation : aujourd'hui, le coût prohibitif pour les habitants et les communautés de communes du traitement de déchets, il est immense. Pour reprendre le terme d'acceptabilité dont a parlé M. SARGENTINI, je pense que la capacité de nos concitoyens à accepter de nouvelles augmentations, elle est nulle, surtout dans la situation économique où nous sommes. Je rappellerai simplement que la taxe annuelle sur les ordures ménagères est de 50 % supérieure à la moyenne nationale en Corse, enfin plus de 50 %, alors que vous le savez tous, on est l'une des régions les plus pauvres de France.

Un deuxième point, c'est l'absence de solutions aujourd'hui acceptables. Alors pareil, c'est acceptable par les populations et par la Corse, pour remplacer les centres d'enfouissement, certains diront de stockage, moi je préfère utiliser le vrai mot, ayant cessé leur activité ou ceux en fin de vie. Alors ça, ça provoque une crise sans précédent, puisque même dans les mandatures qui vous ont précédés, il y avait au moins une vision sur les centres d'enfouissement, qui aujourd'hui tend à disparaître. C'est ce qui me fait dire que la situation s'est aggravée, elle ne s'est pas améliorée, elle s'est aggravée.

Et, la non prise en compte de cette situation d'urgence, elle va nous conduire où ? Eh bien dans le mur ! S'il n'y a pas des solutions à court terme, mais Dieu sait qu'elles seront difficiles à trouver, qui apparaissent, c'est le mur qui nous guette. Vous connaissez tous comme moi les délais de création de ces centres, les enquêtes publiques, les recours, on parle de plusieurs années. L'inquiétude sur ce sujet est totalement justifiée et vos arguments auront bien du mal à rassurer les Corses.

On pourrait se féliciter que le plan prévoit explicitement la création des deux centres de tri et de valorisation envisagés à Ajaccio et sur le grand Bastia, puisque j'ai cru comprendre que ça serait la périphérie de Bastia qui postulerait pour accueillir un centre, mais là encore que de retard accumulé ! La non-réalisation à ce jour des unités de surtri et le faible niveau de recyclage en Corse sont venus battre en brèche vos affirmations de 2015, visant à expliquer à la population que la solution pouvait être rapide et suffisante à court terme pour régler le problème de déchets en Corse.

Là-dessus j'ai un petit peu fait comme mon collègue Petr'Antò TOMASI, je suis allé voir les archives et, je ne citerai pas de nom, ce qui est la moindre des choses, j'ai retrouvé un article d'août 2015, avant votre élection, où vous disiez : « pour obtenir des résultats, il faudra fournir une réelle méthodologie aux élus en s'inspirant des expériences menées en Toscane notamment, sinon comme les élus locaux seront-ils en mesure d'améliorer la situation ? » Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui les élus locaux, ils soient beaucoup plus en mesure d'améliorer la situation et qu'ils aient eu des choses très précises sur le sujet.

Je continue : pour inciter la population à trier davantage les ordures ménagères, une compensation financière est indissociable à la méthode. Mais, je ne suis pas sûr aujourd'hui qu'on ait aussi vu apparaître, depuis votre arrivée en 2015, donc je reprends, une compensation financière.

Donc, il y a beaucoup de vœux pieux, je vais continuer d'ailleurs à le dire, mais malheureusement il y a peu d'avancées.

Et, pour aller sur ce sujet, vous évoquez dans votre rapport le développement de l'économie circulaire et une coopération interinsulaire en matière de gestion des déchets. Alors, comme l'a dit Mme MARIOTTI, on peut déjà relever le changement de pied sur ce qui est prévu ou pas avec nos voisins sardes Mais ce qui me gêne le plus, si vous voulez, c'est un petit peu... C'est vrai que les vœux pieux, ça permet de dire des choses, mais c'est la fragilité des pistes évoquées dans votre document. Je cite : « la coopération avec la Sardaigne de s'inspirer de l'expérience réussie pour le tri de la construction d'un modèle intégré d'économie circulaire entre les deux îles ». C'est sûr que quand on lit, ça en jette, mais concrètement qu'est-ce que ça veut dire ? J'ai un peu de mal.

Il est là le problème, c'est qu'on ne discerne pas de solution concrète. Alors, c'est sûr qu'à la fin d'un rapport, expliquer qu'il va y avoir une carte sur l'économie circulaire et qu'on va travailler en synergie avec les îles, c'est bien. Mais on ne voit pas vraiment comment on va y arriver.

Je finirai en vous disant, avant de conclure, j'avais envisagé ici même le principe du taxeur-pollueur, j'avais même dit que les touristes devraient participer, 30 millions de nuitées, quelques dizaines de centimes par nuitée, à l'impact sur les déchets. Je vous ai dit tout à l'heure que la situation était insupportable pour les familles corses, pourquoi n'applique-t-on pas un coût de 10, 20, 30, 40, 50 centimes pour les gens qui viennent et qui nous amènent leurs déchets. Je trouve qu'à un moment donné, il faut une justice sociale, et vous n'avez pas le droit, comme vos prédécesseurs n'avaient pas le droit de dire que seuls les locaux doivent payer pour tout, surtout, encore une fois, quand on dit qu'on est la région la plus pauvre de France.

En conclusion, M. le Président, nous réaffirmons notre demande à ce que des solutions sur le court terme soient mises en œuvre dans les brefs délais, afin que la situation cesse d'empirer dans les prochains mois.

Nous réaffirmons, comme l'avez proposé, la création de 2 nouveaux centres d'enfouissement, qui sont bien évidemment rendus prioritaires dans le respect de l'environnement et des populations et cela sous maîtrise d'ouvrage public.

Je ne rentrerai pas aujourd'hui dans le débat sur les CSR, je pense qu'à elle seule cette notion nécessite des heures de discussion entre nous, mais on a bien compris qu'il allait y avoir un enjeu énergétique puisque l'obligation qui nous est faite sur les fameux 70 %, va nous rendre difficile de faire autrement. Mais là aussi, il y a vraiment un travail à faire entre nous pour avancer sur ce sujet sans se renier.

En parallèle de ces deux centres de tri et de mesures financières favorisant la collecte des déchets au plus près des familles et en milieu urbain, afin de favoriser le recyclage et la réutilisation : là aussi, on ne m'enlèvera pas de l'idée, même si ça a un coût, à un moment donné, favoriser ça passe aussi par un impact financier et il faut pouvoir. Alors, on sait qu'il y a des expériences qui sont menées mais encore une fois, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Si on veut augmenter la capacité à récolter et à trier, il va bien falloir qu'on aille au plus près de ces déchets, et on peut le faire au moins sur les zones urbaines et périurbaines.

Alors, les deux centres de tri et de valorisation, vous avez compris tous les enjeux, ils doivent être aussi dimensionnés pour accueillir la production réelle à un horizon de 5 ans. Attention aux chiffres et à l'augmentation de la population. Si on s'aperçoit qu'on lance ces productions et que l'on s'aperçoit que d'ores et déjà on n'est pas dans les clous, on va se retrouver à avoir des outils qui ont été payés plein-pot et qui ne sont pas capables de jouer leur rôle.

Je n'oublie pas pour autant, qu'ils devront eux aussi s'adapter à la baisse progressive des déchets, et c'est tout l'enjeu des 2 centres d'enfouissement, puisqu'on a bien compris que dans un délai de quelques années, on ne pourra plus enfouir, M. le Président de l'Office de l'environnement l'a dit, qu'environ 20 000 tonnes par an. Donc là aussi, la maîtrise d'œuvre publique a tout son sens, et j'en ai quasiment terminé, M. le Président, elle a tout son sens pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas demander à un privé de dimensionner un outil qui soit aujourd'hui capable de stocker des dizaines de milliers de tonnes, et demain de lui dire : tu n'en auras plus que 20 000, d'où la pertinence du public.

Et enfin, nous réclamons la mise en place d'un groupe de travail pour la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir le développement de nouvelles technologies, de recyclage et de revalorisation énergétique. Ce groupe de réflexion aurait également à

proposer un processus ou les consommateurs vertueux percevraient une indemnité qui proviendrait de taxes imposées à ceux ne pratiquant pas le recyclage. C'est là aussi la seule solution. Seules des solutions concrètes et courageuses pourront sortir la Corse de cette impasse.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, vous avez également dépassé le temps de parole de votre groupe de manière raisonnable, on dira.

Qui intervient ? Le troisième groupe de l'opposition, M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le président.

Tout d'abord je voudrais commencer en disant qu'hier, je disais, au moment du vote sur le sujet des transports, que ce serait le seul vote positif, il y en aura peut-être d'autres, mais que nous serions plus durs. Nous sommes dans le moment plus dur de la position de notre groupe vis-à-vis de la majorité territoriale. Ça me désole un petit peu, je le dis, je vais commencer par un peu d'humour, ça me désole que ça tombe sur mon ami François SARGENTINI, parce qu'il est un homme intègre, courageux et surtout, comme tous ceux de l'Exécutif, pragmatique. J'ai eu l'occasion de le pratiquer dans d'autres domaines, c'est un vrai pragmatique.

Or, ça tombe sur lui, c'est vrai qu'on est souvent plus indulgent, je me faisais la remarque hier avec Valérie. On dit souvent que les femmes ne sont pas très bien traitées de façon générale dans la vie, c'est vrai, vous l'avez démontré, Mesdames, et les chiffres le démontrent. Mais il y a un domaine dans lequel vous bénéficiez d'une certaine indulgence, c'est par exemple, dans cet hémicycle et en politique. Il est très difficile pour les hommes de vous « attaquer » ou de manifester leur mécontentement lorsque vous dites quelque chose d'inexact. On est toujours beaucoup plus indulgents, tant mieux, ça fait partie de la galanterie, et vous en bénéficiez. François, tu ne bénéficieras pas de cette même galanterie, je m'en excuse mais c'est la règle du jeu ! C'était le premier point.

Je tiens à préciser d'ailleurs que je pense, et je donne déjà la conclusion, comme ça, ça vous permet de savoir déjà dans quel état d'esprit nous sommes, nous voterons contre ce rapport. Il y a un symbole dans ce vote CONTRE, nous considérons que c'est le dossier. Il ne s'agit pas de dire et de commencer à comparer les bilans, ce qui

a été fait, bien fait, etc. Hier, il y a eu quelque chose de présenter qui, pour nous, est à mettre au crédit de la majorité, mais nous considérons que ce dossier-là est le dossier emblématique sur lequel vous avez échoué.

Je dis ça en précisant, je pense que c'est presque le péché originel, c'est-à-dire que je pense que c'est avant l'arrivée de François SARGENTINI que les choses se sont enkystées sur ce dossier qui, à mon avis, vous met aujourd'hui là dans la difficulté et là aussi, je voudrais refaire un petit peu d'histoire.

Je ne comprends pas pourquoi, et je l'observe depuis que je siége dans cet hémicycle, la majorité territoriale n'accepte pas, puisqu'elle compare souvent le passé et elle appelle souvent le passé, c'est vrai que j'ai siégé entre 2010 et 2015, et je me souviens, j'ai face à moi Jean BIANCUCCI qui va le confirmer, que dans la majorité à laquelle j'appartenais, il y a eu des votes où un groupe en particulier, le groupe du parti communiste, était capable de faire valoir son identité, sa différence et de voter contre. Il arrivait même qu'il vote contre pendant que nous votions avec l'opposition un certain nombre de dossiers importants.

Je ne comprends pas pourquoi ça ne pourrait pas se faire aujourd'hui. Pourquoi, à un moment donné, dans votre majorité qui est très plurielle, qui représente un panel, et pour cause, vous représentez une grande partie de la Corse, mais avec des idéologies qui sont un grand écart comme peut l'être d'ailleurs Emmanuel MACRON au niveau présidentiel, ce qui peut à un moment donné, amener certaines fractures sur un sujet et accepter de le manifester, ce qui vous permettrait d'ailleurs de sortir par le haut avec des réussites, notamment sur ce sujet. Ca, c'est une conviction au moment où je vous parle. Je crois que c'est là qu'on touche le nerf du sujet.

J'ai oublié « Corse matin ». J'aurais voulu brandir « Corse matin ». Je suis inquiet, très inquiet comme vous tous, lorsque je regarde l'encart qui se trouve en haut à droite et des camions qui ont vocation à faire du tri, qui appartiennent à la puissance publique et qui sont brûlés. Ca, c'est ce qui doit nous amener dans cet hémicycle à avoir une position la plus large possible et la plus forte possible.

La nôtre, elle est simple. La Corse, elle n'est pas différente du reste de la planète. Les déchets engendrent des dérives dangereuses et nous savons qu'en Corse, elles ont existé et qu'elles existent peut-être encore aujourd'hui.

La position qui doit être la nôtre, elle est claire, nette et précise. Le tout public, du début à la fin du traitement des déchets, le tout public, voire le tout-en-régie, si c'est possible, c'est une ambition que nous devons peut-être mettre sur la table et sur laquelle tous les acteurs doivent donner clairement leur position : SYVADEC, communautés des

communes, Assemblée territoriale, l'État, et là, nous devons avoir un discours très clair sur le sujet, sans ambiguïté. En tout cas, c'est la position de notre groupe.

Je dois maintenant rentrer un peu plus dans le vif du sujet.

Premièrement, pour nous, ce rapport présente, peut-être que nous nous trompons, mais on vous alerte, un risque par rapport au fait que vous n'avez pas souhaité présenter ce rapport devant la commission des finances. Il nous semble pourtant qu'il l'aurait dû être présenté devant la commission des finances parce que les textes disent que toute action qui a une incidence budgétaire doit être présentée devant la commission des finances. Pour nous, il y a un risque majeur d'annulation, mais peut-être que nous nous trompons et que nous faisons une mauvaise analyse.

On pense qu'il a une incidence et pour cause. Dans le rapport de la Haute autorité et de la concurrence, il est dit clairement « le coût de gestion des déchets pour le public en Corse est de 243 € par habitant contre 93 € sur le continent ». Ces chiffres sont accablants, ils sont la conséquence des non-choix de la Collectivité de Corse, pas seulement les vôtres, mais ils sont le fruit d'une histoire. Nous en prenons notre part de responsabilité. Ils portent ainsi le surcoût pour un montant, ça a été dit mais c'est vrai que ce sont des chiffres qui sont les plus importants, à 50 M€ en plus que sur le continent.

Votre plan qui n'en est pas un, je tiens à le dire, ne décide rien pour réduire ce coût-là. C'est regrettable. 50 M€ par an, c'est l'équivalent de 300 M€ sur la mandature. 50 M€ par an, ce sont des taxes sur les ordures ménagères à la charge de la population. 50 M€ par an, ce sont des communautés des communes aujourd'hui qui sont asphyxiées et qui ne peuvent plus investir dans le rural. 50 M€ par an, ça doit conduire les responsables politiques que vous êtes à décider.

J'y reviens sur le tout public, j'y reviens sur ma régie, j'y reviens pour le pouvoir des Corses.

A ce surcoût, d'ores et déjà insupportable pour le contribuable corse, vous avez fait un choix, celui de l'aggraver par une solution écologiquement, pour nous, scandaleuse. Mettre nos déchets sur des bateaux afin de les faire brûler dans les vieux incinérateurs en Sardaigne. Si c'est ça votre idée de l'économie circulaire, excusez-moi, mes bras m'en tombent ! Je trouve à 2 titres d'ailleurs que ce n'est pas acceptable aujourd'hui d'envisager cette idée.

Premièrement, ce n'était déjà pas acceptable de l'envoyer sur le continent dernièrement, c'est inacceptable d'un point de vue du coût, c'est inacceptable d'un point de vue de l'idée et des humanistes que nous sommes qui consisterait à dire, « en Corse, la population n'a pas à subir ce type d'outil industriel polluant, portant atteinte à la santé

publique, mais amenons ça chez nos voisins sardes ». Je me souviens de visites avec le président de cette Assemblée, je me souviens de nos discours vis-à-vis de la Sardaigne, je suis un militant comme vous de l'eurorégion. Moi, j'ai des scrupules à avoir fait campagne, à mettre un point d'honneur à ne pas avoir d'incinérateur en Corse et d'envoyer les déchets brûler en Sardaigne, je vous le dis. Ce n'est pas ma conception de notre travail en commun, et ça je le regrette.

Il n'y a donc pas d'objectifs financiers, pas de solution à court terme et vous nous renvoyez à des études ; études qui auraient dû être commandées depuis longtemps sachant que votre plan, il a aujourd'hui 4 ans de retard.

Etudes sur le CSR, dites-vous : là encore, les études existent. Là encore la Collectivité a perdu un temps précieux. J'ai ici l'appel à projets CSR 2021 qui s'est clos le 14 janvier 2021. C'est dommage que nous ayons raté cette opportunité.

Sur un plan technique, nous aurions pu vous rejoindre, mais ça ne sera pas le cas et j'insiste. Votre dossier comprend le projet de délibération demandant d'émettre un avis sur le plan et d'autoriser le lancement de la procédure. Il comprend le rapport environnemental, il comprend le projet de plan, une synthèse des avis, de la DREAL, du SYVADEC, etc., etc.

Le plan, pour nous, aurait dû être arrêté en février 2017, ce qui présente 4 années de retard, j'insiste parce que ça me paraît quand même important. Le retard, et là j'ai été un peu surpris, serait justifié par un calendrier électoral compliqué. Je trouve que ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Le projet de plan trouvera son application 6 à 12 ans. Il convient alors de se poser la question du devenir des déchets à très court terme et ce, dès 2021.

Le projet de plan reprend bien des dispositions réglementaires relatives à l'obligation de prévention, de tri, de l'économie circulaire. Sur les chiffres, ce que j'observe : ordures ménagères, résiduelles, déchets économiques, déchets du BTP... Les chiffres du BTP sont estimés à partir de ratios. Ils sont quasiment non connus sur le territoire, ce qui pose un gros problème pour arrêter les tonnages et suppose qu'une partie de ces déchets soient pris en charge aujourd'hui par les filières publiques dont le coût est supporté par le seul contribuable s'acquittant de la TOM. La Collectivité de Corse doit vraiment aujourd'hui, selon nous, aider à structurer la filière déchets du BTP.

Pour nous, aujourd'hui, quand on lit ce plan, on pense qu'il n'arrête aucun scénario et c'est ce qui vraiment nous pose un véritable problème.

Premièrement, vous évoquez 1 à 2 centres de traitement par enfouissement plus l'export.

Deuxièmement, vous évoquez le tout-export, ce qui ne répond pas aux besoins d'autosuffisance et de proximité.

Troisièmement, 2 unités de méthanisation avec CSR plus un à deux centres d'enfouissement. La méthanisation ne donne plus droit à des financements publics, je tiens à le préciser.

Quatrièmement, une valorisation énergétique, un centre d'enfouissement. Le coût annoncé est prohibitif. Il faut se poser la question du devenir des mâchefers, bien évidemment.

Cinquièmement, le surtri avec production CSR, 2 à 3 centres.

Vous n'avez pas, selon nous, assez envisagé la question du devenir des boues d'épuration dans ce document et c'est important. Ce qui fait, à mon sens, défaut dans le plan est l'absence de comparaison des scénarios au regard de notre situation actuelle très dégradée. On n'a plus de capacité dès 2021. En bref, le plan a été élaboré sans prendre en compte des crises successives et l'absence de capacités de traitement dès 2021.

Dans le dossier global, l'élément qui interpelle le plus est le contenu du projet de délibération. Les chiffres annoncés en introduction situent la situation de traitement en 2018. Il convient que l'Office de l'environnement précise la capacité des traitements de l'île en 2021.

Alors que dans le plan, on parle d'économie circulaire pour les déchets du BTP, réemploi des gravats, le projet de délibération envisage l'export des déchets vers la Sardaigne, je répète, ce qui pour nous est inenvisageable, a un coût pharaonique, et je ne reviens pas sur ce que j'ai dit.

Le projet de délibération semble remettre en cause des projets de production du CSR au motif qu'il n'y a pas de recul par rapport au CSR produit à partir d'ordures ménagères. Je voudrais que là, on soit un peu précis.

Il convient de souligner que le CSR sur ordures ménagères n'a pas de sens puisqu'il contiendrait 20 % d'eau, d'après ce qu'on en sait. Le CSR doit être produit à partir de matériaux à haute valeur calorifique. Cette remarque a probablement pour but de remettre en cause le projet d'unité et de surtri d'Ajaccio qui prévoit la production CSR sans ordures ménagères évidemment. Il convient de rappeler que les ordures ménagères

doivent être stabilisées pour éviter toute nuisance olfactive et favoriser l'acceptabilité de nouveaux centres de traitement.

A ce titre, sur le CSR, en discutant avec un éminent membre de la classe politique insulaire, au demeurant nationaliste, il me soumettait une idée que je pense qui mérite d'être expertisée : c'est celle que demain, ces ordures ménagères, bien sûr dépourvues de ces éléments organiques, pourraient peut-être être accompagnées en cas de sous-dimensionnement au niveau de la production d'un ajout qui pourrait venir de la filière bois en Corse. Pourquoi ne pas réfléchir à cela ? Ça pourrait peut-être participer à un CSR efficace, optimum.

Sans défendre ce dernier propos sur le CSR recommandé par le Gouvernement et en prenant aucune position sur la solution de traitement insulaire à mettre en œuvre, pour nous, la Collectivité de Corse, et je serai un peu en désaccord avec mon prédécesseur, ne fait qu'accroître le phénomène Nimby. Je vais vous lire la traduction : c'est l'opposition des résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront les nuisances. Je considère que quand on est dans cet hémicycle, on a vocation à prendre ses responsabilités, à choisir.

D'ailleurs, je vous le fais remarquer, lors du précédent vote, nous avons voté parce que nous ne sommes pas dogmatiques et nous sommes prêts à vous aider à chaque fois que ce sera nécessaire et que l'on pense sincèrement que ça permet d'aller vers l'intérêt général. On l'a voté parce que, comme il le fait et c'est normal, dans les échanges que j'ai pu avoir avec l'Exécutif et notamment son président, je lui disais « tentons cette opération ». Vous n'aviez pas accepté nos amendements pourtant, vous n'aviez pas accepté nos modifications, mais on se disait « on va vous faire confiance, on va vous encourager », notamment parce que j'étais convaincu, et je peux regarder Gilles dans les yeux, que vous aviez ces fameux 2 trous qui sont indispensables dans la politique que vous entendiez mettre en œuvre. Or, vous n'avez pas les 2 trous et encore aujourd'hui, vous n'avez pas ces 2 trous. Ça, c'est fondamental.

Aujourd'hui, je ne peux pas encore vous donner un blanc-seing pour solutionner, sans que nous ayons véritablement le projet définitif qui est le vôtre. C'est pour cela ce que nous ne voterons pas aujourd'hui.

Honnêtement, il y a un autre petit point qui nous dérange dans les échanges que nous avons eus et dans l'honnêteté intellectuelle qui doit être la nôtre. Je le dis parce que je voudrais entendre la réponse de l'Exécutif sur ce point précis.

J'ai entendu le Président de l'Exécutif m'expliquer dans cet hémicycle et l'expliquer partout où il est intervenu, je le connais depuis longtemps, je pense que c'était l'information qu'il avait et que c'est ce qu'il pensait, que l'Union européenne était

défavorable aux unités de valorisation. Or, je me suis renseigné, j'ai ici le benchmark de l'ADEME sur les CSR, je lis, j'ai une petite capacité à lire, l'Union européenne n'est pas contre les CSR, bien au contraire, elle en fait un élément fort de sa politique. D'ailleurs, je m'inscris en faux et pour le citer, parce qu'elle persiste et elle signe, Agnès SIMOMPIETRI dit que l'Union européenne est contre, elle a tort lorsqu'elle le dit et qu'elle continue à l'affirmer.

J'ai lu, et j'ai trouvé ça encore plus fumeux, les déclarations du président de « Femu a Corsica », député de Haute-Corse qui, dans la presse, explique que, alors il ne conteste pas la position de l'Union européenne, mais il nous explique que dans les faits, la mise en place de tarifications viendrait contredire des choix européens... Je n'ai pas trop compris son discours fumeux sur le sujet.

J'affirme qu'aujourd'hui l'Union européenne, y compris la France, sont favorables à la valorisation thermique parce que c'est ce qui se pratique partout dans l'Union européenne, dans cette Union européenne qui se veut vertueuse en matière d'énergie et que peut-être il faut accompagner.

Aujourd'hui, nous, nous disons là-dessus, il faut étudier, on n'a pas de dogme, mais il faut étudier. Ça aurait dû être fait depuis un petit moment, mais nous le regrettons.

En tout cas, voilà la position qui est la nôtre.

M. le Président, j'en ai terminé.

Le Président TALAMONI

Merci. Il reste les groupes d'opposition qui doivent s'exprimer.

Il faudrait que l'on puisse, autour de 13 heures, interrompre avant la réponse de l'exécutif et il faudrait donc que les 3 groupes de l'opposition aient eu l'occasion de s'exprimer, ça serait plus propre.

Brouhaha.

J'ai dit de l'opposition ? De la majorité.

Le Président SIMEONI

C'était pour voir si vous étiez attentifs !

Le Président TALAMONI

Sinon, je demande aux intervenants de porter le masque pour intervenir parce que, à juste titre, il y a eu une intervention, il y a eu une circulaire de Mme la DGS. C'est important. Même dans cette circulaire, on impose aux agents le masque et on leur dit même qu'ils risquent des sanctions s'ils ne le portent pas. Mais nous, nous sommes élus, nous ne sommes pas agents et nous devons montrer l'exemple. C'est très désagréable, pour votre serviteur en particulier, mais il faut essayer de s'y tenir. Voilà.

Je donne la parole au premier groupe de la majorité.

M. Joseph PUCCI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, je souhaite réaliser un bref historique afin de rappeler d'où nous venons concernant le dossier des déchets.

Différents errements, sur lesquels on ne reviendra pas dans les détails mais pour lesquels les responsabilités, notamment de l'État et du SYVADEC, ont conduit à ce que l'ensemble des déchets de la Corse ne finissent par converger que vers deux sites : Prunelli di Fium'Orbu et Vighjaneddu.

Par ce biais, des tonnes et des tonnes de déchets sont arrivées sur nos communes, et on nous demande d'en accueillir toujours plus. L'Etat n'a jamais été en mesure d'offrir un cadre d'accompagnement technique et financier à la hauteur des retards accumulés dans la structuration de la gestion et de la valorisation des déchets.

Aujourd'hui, nous nous prononçons sur un énième plan qui pourrait nous offrir l'opportunité de faire évoluer les choses dans le bon sens. La première pierre avait d'ailleurs été posée par Agnès SIMONPIETRI, laquelle je remercie, dans les plans adoptés sous notre mandature.

Pour moi, comme pour notre mouvement, il n'est plus acceptable que les efforts de traitement, gestion et valorisation des déchets soient concentrés, pour toute la Corse, sur deux uniques sites, Prunelli et Vighjaneddu. Les efforts doivent être partagés territorialement et les options de traitement doivent évoluer. Nous devons sortir du tout-enfouissement, la loi nous l'impose de toute façon.

Bien évidemment, et avant de rentrer dans les détails techniques, il apparaît indispensable que la gestion dans ce domaine doit être placée sous l'égide d'une maîtrise publique. Je dis bien « publique ». Il n'est pas concevable de développer une dépendance

aux acteurs privés qui mettraient en place un monopole qui aurait pour conséquence une augmentation significative des coûts de traitement pour les EPCI.

Dès lors, d'un point de vue technique. Il nous est impératif d'ores et déjà de réduire les volumes qui seront destinés au stockage.

C'est pourquoi nous réaffirmons la priorité absolue dans le développement du tri à la source et de la collecte au porte à porte. Les Corses sont enclin à faire le tri, ils le démontrent déjà puisque les volumes triés sont bien plus importants depuis 2016, mais cela ne doit pas être une contrainte pour l'usager. Il nous faut donc multiplier les points de collecte et soutenir financièrement de manière plus intense les EPCI dans leur capacité à améliorer les fréquences et circuits de collecte.

Nous n'excluons pas de mettre en place une tarification fiscale incitative ou dissuasive, loin de là. Cela apparait comme un potentiel « coup de boost » important pour l'effort en faveur du tri qui a fait ses preuves dans toute l'Europe. Le déploiement d'ambassadeurs du tri sur l'ensemble du territoire sera aussi un vecteur positif en vue de la montée en charge des volumes triés.

Ainsi, parmi les options proposées par le plan, nous retenons l'option visant à mettre en place deux centres de surtri en plus des centres de stockage. Ces deux centres de surtri seraient situés à proximité des territoires qui produisent le plus de volume de déchets soit la CAPA et la CAB. Ce surtri implique évidemment que les volumes triés préalablement soient plus importants, en lien avec le point que j'évoquais précédemment.

En plus des centres de surtri, il faudra évidemment continuer à stocker. Les centres de stockage doivent être équitablement répartis sur le territoire, je le répète. L'objectif à court et moyen termes est de stocker un volume inférieur à 90 000 tonnes annuelles. Il apparait donc judicieux de mettre en place 4 à 5 centres de stockage sur le territoire qui accueilleraient entre 20 000 et 25 000 tonnes annuelles. Cela revêt une importance capitale afin de soulager mon territoire et la commune que j'ai l'honneur d'administrer. Cela parait aussi plus juste. Chaque territoire doit se responsabiliser et tendre vers l'autonomie dans la gestion et la valorisation de ses déchets.

Par ailleurs, nous devons aussi, dans l'optique de réduire les volumes destinés au stockage et au-delà de la montée en puissance du tri à la source et de la collecte au porte à porte, mettre en place des plateformes de compostage et de traitement des biodéchets de proximité, territorialisées.

Nous devons aussi favoriser la mise en place d'unités de recyclage de toutes matières pouvant être traitées et exploitées en Corse. Il nous faut voir le déchet comme

un produit sur lequel nous pourrions élaborer une réelle filière génératrice de richesses et d'emplois.

Cela est explicité dans les principes fondamentaux de l'économie circulaire. Dans cet esprit, nous devons aussi réfléchir sur les volumes entrants et limiter le suremballage des produits importés.

Concernant les autres propositions suggérées par le plan. Nos fondamentaux nous poussent à rejeter l'incinération. Cela ne relève pas simplement du dogmatisme, mais s'appuie sur des éléments pragmatiques.

Notre territoire n'est pas adapté démographiquement ou géographiquement à l'implantation d'un incinérateur. En effet, l'hyper saisonnalité ne nous permet pas d'avoir un flux constant de déchets pour alimenter un incinérateur. Il serait suralimenté l'été et sous-alimenté l'hiver, ce qui ne garantit pas le bon fonctionnement de la structure. L'incinérateur est aussi particulièrement coûteux et ne permet pas une gestion territorialisée puisqu'il n'y en aurait qu'un pour toute l'île.

Nous allons étudier la possibilité de mettre en place la production de CSR. Bien que nous n'ayons pas encore suffisamment d'éléments pour juger de la pertinence de leur production, nous disposons d'éléments qui nous laissent à penser que cette solution n'est pas viable pour la Corse car coûteuse et nécessitant in fine que les CSR soient brûlés sur place, exportés ou enfouis. Une piste d'alimentation de la filière ciment de Sardaigne pourrait être développée, mais il n'est pas certain que les volumes produits puissent partir en totalité alimenter cette filière.

Voilà l'ensemble des préconisations que nous faisons et la vision que nous avons pour sortir de la problématique récurrente des déchets. Il nous faut porter nos efforts désormais pour faire valoir ces positions et, rapidement, les rendre opérationnelles.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Pour les deux autres groupes de la majorité, non pas de l'opposition, j'ai du mal à m'y faire depuis cinq ans... Qui veut intervenir ? Guy ARMANET a la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Cari colleghi, quelques mots sur le sujet. Nous allons nous partager le temps de parole avec Julien PAOLINI et Nadine NIVAGGIONI. Donc, je vais essayer d'être assez bref et de revenir de manière un peu plus précise...

Le Président TALAMONI

Donc, ça veut dire 5 minutes maximum.

M. Guy ARMANET

On va essayer, Président.

Le Président TALAMONI

Il faut réussir et ne pas essayer. Ce sont des règles que nous nous donnons et donc, il faut les respecter. Nous donnons des règles et donc nous les respectons. Voilà.

M. Guy ARMANET

Très bien.

M. le Président de l'Office de l'environnement, vous venez d'exposer de manière précise le cheminement de ce plan. Je n'y reviendrai pas, mais on a tous compris que le cadre réglementaire était fortement contraint et que vous avez développé précisément les choses, à savoir de ce qu'il était possible de réaliser ou pas.

Par ailleurs, notre Assemblée, avant même de l'expédier à l'enquête publique, se doit de fournir un rapport ainsi qu'une délibération à laquelle nous nous devons d'apporter certaines précisions, voire des amendements et c'est fort dommage que certains de nos confrères ne participeront pas à ces amendements.

Avant d'aller plus loin, juste un petit clin d'œil à notre ami Jean-Martin MONDOLONI, et je crois que ça a été largement repris hier, il n'a épargné personne dans son intervention auprès de la presse, mais au sujet des déchets, nous avons eu droit à la variante amateur. Du coup, mon cher Jean-Martin, je m'interroge à savoir si c'est le militant ou le militant amateur qui va vous parler aujourd'hui. Mais peu importe, rassurez-vous, je ne vais pas m'insurger, bien au contraire, car le dossier des déchets mérite d'être traité avec beaucoup d'humilité et le fait de me reconnaître un côté militant m'honore.

Revenons de manière un peu plus précise au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui. Là, je crois que nous nous devons de rappeler un certain nombre de fondamentaux auxquels nous ne dérogerons pas.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur l'incinération, nous avons déjà évoqué le cas, donc je ne vais pas rouvrir le débat. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'alimenter quoi que ce soit à ce sujet.

Le deuxième point extrêmement important, c'est la maîtrise publique. Elle a été rappelée ici par les différents acteurs et bien évidemment, non seulement on s'y associe, mais on va y travailler d'arrache-pied.

Le deuxième axe que nous avons à développer, c'est le tri en porte à porte. Il doit s'adapter en fonction des différents territoires et le Président l'a rappelé tout à l'heure.

Le troisième point, c'est la collecte des biodéchets et la mise en place de la redevance spéciale. J'y tiens beaucoup. On ne peut pas les dissocier. Pourquoi ? Parce que la redevance spéciale, c'est la redevance que paient les gros producteurs que sont les commerçants, les restaurateurs et bien d'autres. Il n'est pas acceptable en termes d'équité qu'ils paient la même chose qu'un administré lambda.

Le quatrième point, c'est le soutien aux EPCI. Bien évidemment qu'il va falloir déployer la collecte séparative en 6 flux. Il va falloir les aider aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

La fiscalité incitative est le sixième point. Nous y tenons et il faudra s'y pencher et à terme, l'avoir dans un coin de notre tête.

Enfin, le dernier point que j'aborderai, ce sont les 4 à 5 centres de stockage pour un tonnage annuel, et mon collègue PUCCI l'a rappelé, nous devons partager effectivement la charge des nuisances et il faut que sur le territoire, nous arrivions le plus rapidement possible à avoir des centres de stockage qui puissent être éclatés et de petite taille.

Au demeurant, il a été fixé dans le plan 2 unités de stockage de manière plus conséquente qui devront être recherchées ou en tous les cas être maintenues. Il y a une évidence dans ce que nous ferons à terme, c'est que les centres de de stockage seront obligatoires parce qu'il restera un certain nombre de déchets que nous devons à terme enfouir.

J'aurais voulu revenir sur deux points précis et notamment un qui me tient à cœur : c'est celui de la mise en oeuvre des intercommunalités. Je l'ai entendu d'ici et de là, et je ne vais pas contredire ce qui a été dit. Sur le coût, il peut être effectivement important la mise en place du tri en porte à porte.

Seulement, lorsqu'on parle de tri en porte à porte, il faut que l'on ait tous la même notion de tri en porte à porte. Il faut que l'on ait en mémoire, et je me référerai donc aux chiffres que le SYVADEC nous a fournis dans sa dernière étude sur les biodéchets, l'effort qu'il nous reste à faire. Et là, je voudrais attirer l'attention de toutes les interco et de tout le monde, parce que nous pouvons prendre tous les meilleurs plans du monde dans cette Assemblée, si les interco ne déploient pas et ne mettent pas en oeuvre les politiques que nous voulons mettre en place, bien sûr que la Collectivité de Corse doit aider, mais quand je regarde les ratios collectés en termes de collecte de biodéchets, par exemple, je me rends compte que sur 19 interco, il y en a 10 qui n'ont pas encore démarré à collecter le moindre kilogramme de biodéchets sur leur territoire. Il y en a 4 qui collectent entre 2 à 5 kg par habitant et d'autres qui sont dans le haut du panier et qui collectent entre 15 et 50 % des biodéchets. Ce sont les chiffres du SYVADEC, je les ai là, je les ai sous les yeux.

En termes de valorisation, je rappellerai aussi qu'il est toujours nécessaire de faire des efforts. Et aussi en reprenant les chiffres du SYVADEC, on se rend compte qu'il y a des intercommunalités qui ont nécessité encore à faire beaucoup d'efforts.

D'ailleurs, je terminerai en vous disant que sur le chiffre du SYVADEC, la 2^{ème} partie du chiffrage qui a été fait par cette étude très précise, eh bien me dérange un petit peu et je vais vous dire pourquoi. Parce que nous avons remplacé les intercommunalités par des chiffres et c'est bien évidemment toute la partie du coût de la collecte, du coût du traitement. J'aurais bien aimé que l'on puisse avoir des éléments comparatifs pour que chacun puisse se peser et voir comment est-ce que les choses évoluent par rapport aux autres intercommunalités.

Je referme la parenthèse du chiffrage SYVADEC et je voudrais en ouvrir une autre toute aussi brève, mais intense, je pense, qui nous ramène au marché public global de performance pour la conception et la construction de l'exploitation et la maintenance du centre de tri de valorisation des déchets ménagers de la CAPA, bien évidemment.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, vos collègues de votre groupe m'indiquent qu'ils souhaitent aussi intervenir. Vous êtes déjà pratiquement à 8 minutes.

M. Guy ARMANET

Très bien, je vais accélérer, Président.

J'aurais voulu juste dire un mot sur le dimensionnement de l'installation. Aujourd'hui, on se rend bien compte qu'on a 51 000 tonnes entrantes dans cette usine de

la CAPA et si on fait l'addition de toutes les communes qui vont y participer, on se rend compte que c'est quasiment le flux intégral. Quid du tri à la source et quid de l'interprétation que l'on en fait à la CAPA ?

Je ne reviendrai pas sur les différentes interco, mais comme ça, à la volée, la collecte des biodéchets, le Pays ajaccien 0, le Celavo/Prunelli 0, la Pieve d'Ornano 0, j'en passe et des meilleurs...

Je terminerai en laissant un peu temps de parole aux autres, en vous disant que le courrier que nous avons reçu du préfet est très intéressant et je vous invite à le lire. La dernière touche qu'il apporte dans son courrier, il explique que l'aide financière apportée à la création des centres de tri et de valorisation sera jointe à la mise en place préalable de prix à la source des déchets et notamment sa généralisation pour les biodéchets sur l'ensemble du territoire de la Corse.

J'en ai terminé, Président.

Le Président TALAMONI

Il reste moins de 7 minutes pour les 2 autres intervenants de votre groupe.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, M. le Président.

En préambule, je voudrais dire que la différence entre l'opposition actuelle et l'opposition précédente, lorsque nous étions dans l'opposition, elle est fondamentale, c'est-à-dire que nous, on critiquait, mais on était capables de proposer. Là, depuis matin, on entend beaucoup de critiques, mais aucune proposition constructive.

Ce matin, nous, on va proposer aux Corses un changement de braquet, on va complètement changer de braquet.

Vous nous avez amenés dans le mur pendant des années avec les politiques du tout-enfouissement, du tout-transport, de forte présence du privé dans le schéma. Nous, nous considérons que la maîtrise publique est fondamentale, la territorialisation l'est autant, le recyclage et le réemploi seront au cœur de notre dispositif comme le trépied qui ne peut être efficace que s'il repose sur le tri au porte à porte généralisé, le détournement des biodéchets et la fiscalité incitative à plusieurs niveaux : en direction des ménages, en direction des EPIC, bonus/malus et en direction des établissements professionnels avec la redevance incitative.

Nous ne voulons pas de CSR, nous travaillerons en tous les cas pour démontrer que cette étude est coûteuse. Quand vous savez que la préparation et l'incinération des CSR coûtent 150 € la tonne, on a vite fait le calcul. On peut vous le démontrer.

Nous souhaitons que ce plan, et c'est pour ça que nous y apporterons quelques amendements, MM. le Présidents, soit prescriptif, opposable et compatible.

Aujourd'hui, nous avons fait des préconisations en 2016 et 2018, mais ce n'était que des feuilles de route.

Le plan en vigueur aujourd'hui est celui de 2015, est celui qui avait été porté Mme GUIDICELLI sous la gauche. C'est quelque chose qu'il faut absolument que vous ayez en tête.

Le plan que nous allons porter va être ambitieux et vertueux.

Je vais laisser quelques minutes à mon collègue Julien PAOLINI.

Le Président TALAMONI

Parfait. Julien PAOLINI, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, Nadine, merci, M. le Président.

M. le Président de l'Office de l'environnement, quelques minutes sur un dossier aussi important. Je vais faire le maximum pour dire ce qu'au nom de mon groupe nous avons à dire.

En premier lieu, pour répondre à l'opposition et notamment à Jean-Charles ORSUCCI qui nous demande de nous rappeler de l'historique sur ce dossier, mais en utilisant les mots de Jean-Martin. En tant que militant, Jean-Martin, on ne va pas renier les combats que nous avons menés sur ce dossier-là. Tout d'abord, aux côtés des riverains qui ont eu à subir pendant des années les nuisances, pour ne pas dire autre chose, des centres de stockage. Je passe notamment sur leur condition d'utilisation en Plaine orientale. Aux côtés aussi des personnes qui ont lutté sur le terrain contre l'incinération. En tant que militant aussi aux côtés des associations de protection de l'environnement et des collectifs qui refusent de céder aux pressions de certains lobbies, et j'ai une pensée pour Lionel MORTINI qui s'est vu brûler ces camions de collecte hier. L'actualité est parlante. Enfin, en tant qu' élu responsable, Jean-Martin.

Nadine l'a dit, on ne va pas dévier de la trajectoire qu'on a tracée en 2016 et en 2018 sur la généralisation du tri à la source.

En tant que gestionnaire, vous rappeler un épisode : celui de l'export des balles de déchets, l'an dernier, en pleine crise COVID, que nous avons été contraints de payer, nous la Collectivité de Corse, en soutien aux EPCI qui n'étaient plus en capacité, malheureusement, de traiter leurs déchets.

Cette solidarité territoriale ne peut pas être toujours à sens unique. Quand il faut se serrer les coudes, la Collectivité de Corse est là, mais vous, avec certains de vos amis, notamment à Bastia mais pas seulement, vous nous tordez le bras. Pour la mise en place du porte à porte, parfois vous nous tordez le bras. Lorsqu'il faut trouver des plateformes de compostage ou des centres de stockages, là encore on nous tort le bras. Ou encore, la signature des conventions tripartites dont certaines intercommunalités ont refusé de signer.

Ensuite pour répondre à Marie-Thé, vous ne pouvez pas nous accuser ou nous reprocher d'avoir tenu le bras du bureau d'études. Si on n'avait pas fait cette étude, ce projet de plan ou cette étude, peu importe le terme qu'on utilise, vous nous l'auriez probablement reproché en nous disant « ce n'est pas transparent, ce n'est pas impartial ».

Maintenant, c'est à nous de faire le tri dans les propositions de cette étude, dire ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas. Ne vous inquiétez pas, on va le faire, je vais le faire si vous me laissez quelques minutes, je vais le faire. On rejette avec force contrairement à vous, et l'incinérateur parce que rebaptiser un incinérateur « unité de valorisation énergétique », ça reste un incinérateur, qu'on soit clairs. Il ne faut pas confondre la valorisation énergétique et l'incinération. Ce sont deux notions différentes. La méthanisation peut être une forme de valorisation énergétique.

Ceci étant dit, on va refuser également le TMB (tri mécano biologique » rebaptisé pour l'occasion dans le plan ou le projet de plan « méthanisation industrielle ». La méthanisation comme nous, on la conçoit, et je vais répondre sur les boues d'épuration, c'est uniquement sur les déchets organiques, fermentescibles, triés à la source, contrairement au projet qu'on peut voir poindre au niveau de la CAPA, mais j'y reviendrai.

Donc, méthanisation des boues...

Le Président TALAMONI

Vous y reviendrez, mais très brièvement parce que vous avez déjà dépassé largement votre temps de parole.

M. Julien PAOLINI

Ces centres de surtri, pour terminer sur les centres de surtri, dimensionnés oui, mais aux objectifs de tri et aux objectifs réglementaires, c'est-à-dire avec un volume entrant qui ne correspond pas à 80 % de la production actuelle des EPCI concernés.

C'est ça qu'on nous propose et j'ai l'appel d'offres ici, je vous invite, chers collègues, à le consulter, du centre de tri de la CAPA : 45 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 45 000 tonnes de poubelles grises, 80 % de la production actuelle du territoire. M. LACOMBE, vous connaissez aussi bien le dossier que moi. C'est-à-dire un objectif de tri fixé à 2025, quand le centre va sortir de terre, à 20 %. Ce projet est inacceptable ! On veut nous le vendre au PTIC avec l'appui de l'Etat. Mais nous, on va s'y opposer dans cet hémicycle et sur le terrain, avec nos militants s'il le faut.

On ne va pas laisser, et je termine avec ça, des tonnes d'ordures ménagères être transformées en lingots d'or pour enrichir quelques groupes industriels français ou quelques monopoles, ou duopoles, sur le territoire et ça rebondit sur la maîtrise publique. J'en terminerai là.

Je vous remercie, M. le Président, de m'avoir laissé finir mes propos.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Le dernier intervenant pour la majorité est Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Avant de dire tout ce qui nous sépare de l'opposition, je voudrais quand même vous dire que, en tout cas pour une partie substantielle du discours, j'aurais quasiment pu donner mandat du groupe « Corsica libera » à notre collègue François-Xavier CECCOLI sur un certain nombre de points, il faut quand même le relever.

Le choix du public de façon extrêmement claire en relevant qu'il s'agissait d'un choix de salubrité publique mettant en avant « les risques de mainmise de groupes sulfureux, disait-il, sur ce secteur stratégique », et nous le partageons.

Le principe du refus de l'incinérateur pour des raisons économiques, et vous l'avez rappelé, parce que ça a souvent tendance ces derniers temps à passer en second plan, toujours pour des raisons également de santé publique, avec une hypothèque qui n'est pas levée. Je crois qu'il faut le rappeler.

Dernière proposition, last but not least, la proposition de taxer y compris les personnes extérieures à la Corse qui contribuent à cette problématique des déchets. Nous le retenons bien volontiers.

Pour le reste, pour le surplus, je crois qu'il y a de façon assez évidente, des visions qui sont très différentes dans cet hémicycle. Nous apporterons notre pierre à l'édifice d'une position majoritaire qui s'exprimera et d'un débat qui permet de clarifier les positions des uns et des autres.

D'abord, je voudrais dire une chose sur la procédure. Je m'étonne que des légalistes comme vous, messieurs-dames de l'opposition, s'étonnent de ce que nous sommes en train de faire en ce moment. J'entendais notre collègue Marie-Thé MARIOTTI dire « faudrait-il attendre encore un an pour avoir un plan opposable ? ». Oui, parce qu'aujourd'hui il y a une enquête publique et que l'approbation définitive, elle sera dans quelques mois et que c'est votre loi qui le prévoit, voyez-vous, le code de l'environnement, le code général des collectivités territoriales. C'est comme ça.

Vous nous avez fustigés lorsque nous appelions à la désobéissance civile, je m'étonne qu'aujourd'hui, vous ayez ce rejet de la légalité en ce qui concerne ce qui est soumis à l'examen de cette Assemblée.

Vous nous dites « ce n'est pas un plan définitif. On ne va pas voter sur le document opposable ». Eh oui, pourquoi ? Parce qu'on est face, il faut le dire, à une bizarrerie institutionnelle et juridique, alors que dans les régions françaises de droit commun, le conseil régional arrête le document et l'envoie à l'enquête publique, eh bien les dispositions relatives à la Corse nous disent que c'est une commission mixte, etc., prévue par les textes qui élabore et qu'ensuite, il y a un débat et un certain nombre d'avis qui sont rendus sur ce document, qui s'apparentent à l'enquête publique et que ça revient devant l'Assemblée de Corse pour approbation. Ça, il faut quand même le prendre en compte.

Au sein de cette commission, il y a des options qui ont été mises en débat, référence à l'appui : code général des collectivités territoriales. Mais ce n'est pas le fond du problème. Je vais vous expliquer ce qui est pour nous le fond du problème.

Aujourd'hui, il y a ces pistes qui ont été développées devant ladite commission. C'est à l'Assemblée de Corse d'arbitrer. On va vous dire clairement, nous, dans quel sens on va arbitrer et les choix que l'on compte faire, que l'on compte verser à l'enquête publique et si le suffrage universel le permet, que l'on compte voter définitivement dans le plan définitif lorsqu'il reviendra dans cet hémicycle.

Ce que l'on va faire, ça a été dit en grande partie par mes collègues des autres groupes de la majorité, mais je voudrais à mon tour rappeler ce qui fonde le coeur de notre politique et le coeur de notre choix qui sera soumis à l'examen des Corses à travers cette enquête publique d'abord, et qui reviendra dans cette Assemblée.

D'abord, le tri évidemment, mais il ne suffit pas de le dire, il s'agira également et on fera des propositions, d'accompagner, par des moyens réglementaires, tarification incitative, et par des moyens financiers importants à l'égard des collectivités chargées de la collecte, sa mise en œuvre.

Je le redis une fois encore, mais eu égard à ce que nous avons pu lire dans la presse, ces derniers jours, je pense que les choses vont mieux en le disant, nous réaffirmons comme nous le faisons, pas moi mais d'autres avant moi, depuis au moins 20 ou 30 ans, notre refus de l'incinération pour des raisons à la fois économiques, pour des raisons de santé publique, y compris désormais pour des raisons réglementaires.

Nous rappelons notre attachement à la maîtrise publique, je le disais en référence aux propos de François-Xavier CECCOLI, mais non seulement nous allons le réaffirmer, mais je crois que nous faisons aussi ces dernières heures la démonstration que nous allons mobiliser tous les moyens que nous avons à notre disposition pour le mettre en œuvre. Je voudrais saluer, en même temps que je lui apporte, au nom du groupe, notre soutien le plus entier, la déclaration faite par notre collègue et ami, Lionel MORTINI, qui s'engage de façon responsable pour son territoire à mettre en oeuvre une procédure qui devra aboutir à la création d'un centre public visant à appliquer les principes que nous allons acter de justice et d'équité territoriales sur la question des déchets. Je crois que c'est important.

Et sur ce dossier, y compris en écho au débat d'hier, je crois qu'il est important et nous le dirons ensemble que, y compris sur la question des transports, parce qu'on parle de la gestion qui est sujette à des enjeux importants, mais la question du transport aussi, elle est sujette à des enjeux financiers très importants, que la question des transports, disais-je, relève de ce même principe de maîtrise publique, notamment par le développement du fret ferroviaire qui nous tient à coeur.

Je suis en phase avec Julien PAOLINI lorsqu'il dit que nous rejetons la méthanisation industrielle de masse pour privilégier une méthanisation différente, c'est-à-dire une méthanisation à la fois des biodéchets, des déchets agricoles, pourquoi pas ? Les boues des STEP, ça pose un certain nombre de problèmes, mais il faut évidemment le mettre à l'étude.

Sur les CSR, en l'état actuel des choses, nous ne sommes pas en mesure d'avoir une position définitive sur ce mode de traitement et nous allons l'étudier pour

qu'au moment du vote définitif du plan, nous puissions disposer d'arguments qui soient techniques, économiques et sanitaires sur cette technique.

Et puis, il y a la question des centres de surtri. Les centres dits de surtri, nous les avons actés à différentes reprises, ces dernières années. Mais il y a centre de surtri et centre de surtri. Et là, il y a un enjeu. Le plan qui va avoir une portée réglementaire, qui va être opposable, il doit dire aussi ce que nous, on entend par centre de surtri et ce, alors même que ces projets de centres avancent.

Je regarde Xavier LACOMBE pour la CAPA ; la CAPA qui a publié un appel d'offres. Je crois savoir que du côté de Monte en Haute-Corse, les choses devraient s'accélérer. Il faut que ces centres de surtri soient strictement dimensionnés pour accompagner l'effort de tri, pas pour l'annihiler, pour aller vers une réduction de ce qu'on va mettre au stockage et pour favoriser le tri à la source, pas pour mettre en place des projets qui, par la logique de la rentabilité économique, vont être contraires à ces objectifs ; ces objectifs que nous avons d'ailleurs définis ensemble, il y a quelques années.

Sur ces centres de surtri, on va être très clairs : soit ils sont strictement dimensionnés à cette vision-là, soit nous allons nous y opposer, y compris par des moyens de droit qui sont à notre disposition et qui me semblent implacables, y compris par la mobilisation, s'il le faut.

Je vais vous dire une chose, on a un peu étudié puisque c'est dans la sphère publique : j'estime, et je le dis avec le plus grand respect, que ce projet qui est lancé aujourd'hui par la CAPA, c'est une insulte à l'intelligence des Corses et à l'intelligence des élus de cette Assemblée. Je vais expliquer pourquoi.

Une insulte à l'intelligence des Corses parce qu'on nous explique facialement que ce projet va favoriser le tri et qu'il s'accompagne d'une politique volontariste du territoire en faveur de la montée en puissance du tri, y compris du tri à la source. Et puis, quand on regarde, je n'invente pas, quand on regarde tout simplement le CCTP (cahier des clauses techniques particulières), on se rend compte de quoi ? On se rend compte, page 49, par exemple, qu'en 2024 à peu près lorsque ce centre devra être opérationnel, on va traiter 42 000 tonnes et qu'en 2030, on va en traiter près de 40 000 (39 000 dans ces usines). Donc, en gros et pour schématiser, en tout cas pour vulgariser, aujourd'hui on ne fait pas l'effort de trier, en tout cas on ne donne pas aux citoyens les moyens de trier notamment sur les biodéchets où la CAPA est à 0, graphiques à l'appui, 0 ! Mais en plus, on n'a pas l'intention de trier. Donc, insulte à l'intelligence des Corses.

Insulte à l'intelligence de la majorité territoriale d'aujourd'hui et d'hier, d'hier de 2016 à 2018. Insulte à l'intelligence, et je m'excuse de le dire, manquement à la parole donnée et même à la parole écrite.

Je siégeais déjà au conseil d'administration de l'Office de l'environnement entre 2016 et 2018 et nous avons voté la convention tripartite, voire quadripartite, CDC/OEC/SYVADEC/CAPA pour la création de centres de surtri qui disait clairement, ce sont des engagements contractuels, « la CAPA poursuivra sa stratégie d'amplification de la collecte sélective. Le projet intègre une évolutivité permettant d'accompagner la montée en puissance du tri. Le fonctionnement évolutif de cette installation permettra l'augmentation progressive des volumes de collecte » et même « priorise clairement une exploitation publique de l'installation ».

Dans ces conditions, vous comprendrez bien que ce que nous allons exprimer aujourd'hui et ce que nous porterons demain seront en opposition fondamentale et résolue avec ce type de projet, non pas que nous soyons contre la création d'un centre de surtri dans la région ajaccienne s'il correspond aux objectifs que nous nous étions fixés, mais parce que ce projet précisément va à l'encontre de ce que nous avons dit et signé ensemble.

Marie-Thérèse MARIOTTI disait « je souhaite du courage aux services pour amender la délibération ». Je vais la rassurer. Les services n'auront rien à faire, nous allons nous en occuper, comme des grands, et nous allons reprendre précisément ce que nous venons de dire, les uns et les autres, pour l'acter et en faire la position de la Collectivité de Corse qui sera soumise à l'enquête publique dans quelques jours.

Jean-Charles ORSUCCI, vous sembliez attendre avec gourmandise que la majorité territoriale se déchire sur ce dossier, nous invitant même, à l'image du parti communiste au moment de la mandature 2010/2015, à voter de façon différenciée. Cher Jean-Charles, si vous avez une appétence pour les grands classiques de la bande dessinée, vous reconnaîtrez aisément la référence qui suit : Cher Jean-Charles, je m'excuse, Caramba encore raté !

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Nous allons suspendre. Je vais demander aux groupes qui ont des amendements à déposer, de les déposer avant la reprise à 14 h 30 afin que nous puissions préparer les recueils et que la commission puisse se réunir et travailler sur les nombreux amendements que l'on nous a promis.

Le Président SIMEONI

M. le Président, une précision. Il n'y aura pas de nombreux amendements, il y aura un amendement au projet de délibération porté conjointement par le Conseil exécutif de Corse et par les 3 groupes de la majorité territoriale, « Femu a Corsica », « Corsica libera » et « U Partitu di a nazione corsa ».

Le Président TALAMONI

Bien. Mais cela demande un travail préalable. Donc, ça veut dire que dans un premier temps, il va y avoir des demandes multiples. J'espère que nous n'allons pas voter 30 fois, ça c'est sûr. Merci.

A tout à l'heure ! 14 h 30 en séance publique et ensuite, commission.

La séance est suspendue 13 h 10 et reprise à 15 heures.

Le Président TALAMONI

Le Président si vous voulez regagner vos places, Chers collègues.

Nous allons reprendre l'examen du rapport 037, avec les réponses du François SARGENTINI et ensuite, je crois, quelques mots du Président du Conseil exécutif.

Vous avez la parole, M. SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Merci, Président.

Je ne vais pas revenir sur les interventions des groupes de la majorité, avec lesquels, bien sûr, je partage grandement leur souci, leur vigilance pour ceux qui en ont exprimé la nécessité, je partage aussi les orientations qu'ils préconisent, voire les points nécessaires qu'ils veulent et qu'ils souhaitent préciser, notamment au niveau de la délibération et au niveau du rapport.

Pour ce qui est des interventions des élus de l'opposition. La première à intervenir a été Mme MARIOTTI, et je voudrais, par rapport aux critiques qu'elle émet, qu'on peut comprendre, je voudrais quand même rappeler une chose puisqu'on revient systématiquement à l'Exécutif, je voudrais quand même dire une chose que les propositions qui arrivent aujourd'hui, ce sont les propositions de la commission, et que dans la commission, Mme MARIOTTI vous avez, je pense, beaucoup d'amis qui sont membres de cette commission.

Je rappellerai brièvement la composition, il y a bien sûr les services de l'État, mais il y a quand même les représentants des 2 communautés d'agglomérations, les représentants du SYVADEC et les représentants de l'ensemble des communautés de communes de Corse.

Donc, ce qui arrive, et vous l'entendez lorsque la majorité s'exprime, ce n'est pas ce qui ressort de la commission, mais ma responsabilité, d'un point de vue strictement réglementaire, c'était d'amener les proposition de la commission devant l'Assemblée, qui elle a toute latitude que ce soit aujourd'hui au niveau de l'avis qu'elle va donner et demain, dans 8 mois, au niveau du vote définitif de retenir toutes les options nécessaires qu'elle jugera utile de retenir dans le cadre strict de la réglementation.

Voilà, c'est la règle à laquelle j'ai dû me soumettre, à laquelle l'Exécutif a dû se soumettre, eh bien sûr, aujourd'hui on en est là.

Mme MARIOTTI me dit aussi : comment pouvez-vous à fixer des objectifs ? Mme MARIOTTI, ce n'est pas moi, militant indépendantiste, qui vais venir vous dire les règles, qui sont fixées au niveau de l'État, que vous défendez certainement plus que moi, qui les fixe. Le cadre, dans lequel nous sommes obligés de travailler, il est fixé, je ne peux en inventer un autre, l'Exécutif ne peut pas en inventer un autre, ce n'est pas possible.

Sur le surcoût compensé par le SYVADEC, bien sûr si le SYVADEC continue à fonctionner tel qu'il fonctionne aujourd'hui, c'est évident que nous aurons beaucoup de difficultés. Nous nous pensons que le SYVADEC doit modifier en profondeur ses méthodes de travail, il faudra bien les discuter. Moi, je suis Président de communauté de communes, j'entends les propos qui arrivent des maires, je les entends et il faut que tout le monde les entende et à ce niveau-là, il faudra bien modifier.

Après l'étude : l'étude, elle a porté sur tous les scénarii possibles, y compris même contre les options que nous défendons, puisque dans le cadre de la valorisation énergétique, qui doit être prise en compte réglementairement au niveau des propositions qui sont faites par la commission, elles existent. Et toutes les études, si vous lisez bien le pavé de 800 pages, et je répèterai que ce pavé de 800 pages, il est indigeste, dur à lire, tout ce que l'on veut, mais si on le lit, vous verrez que toutes les études ont été faites. Bien sûr les consultations ont été lancées pour le centre ajaccien et de Monte, c'est évident.

Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre du plan opposable de 2015, mais il est certain que depuis 2015, il y a une réglementation qui a été précisée, qui a été améliorée, qui a été prise au niveau de l'Europe, au niveau de l'État. Et lorsque les services de l'État,

et nous y veillerons, donneront des autorisations, ils devront le faire en fonction de cette réglementation qui s'impose à nous aujourd'hui, et qui s'impose à tous.

Je crois aussi qu'il y a un point, et je peux le partager avec vous, les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui, il y a deux choses, il ne faut pas confondre et le plan et la période transitoire qui est obligatoire, moi je l'ai toujours dit, y compris à tous les présidents de communautés de communes. Et je pense que quelques-uns qui sont ici sont venus lorsque nous avons initié les réunions avec le Président du Conseil exécutif, c'est une question que, pour ma part, j'ai constamment soulevée, sur la gestion de la période transitoire, parce que je suis d'accord, on ne passe pas du jour au lendemain du traitement des déchets, c'est une planification, c'est le choix que nous faisons. Nous, nous allons faire un choix sur une stratégie, sur une méthode, nous allons le faire mais c'est aussi quelque chose, et je peux le comprendre aussi en étant Président de communauté de communes, je sais que c'est quelque chose qu'on doit mettre en place et qu'on doit constamment veiller à faire en sorte que le plan se déploie.

Vous avez dit : en 2021, toutes les régions ont voté leur plan. Oui, mais le nôtre il a été voté en 2015, il était révisable en 2021, 6 ans, c'est la date de la révision. Et, il arrive au vote de manière tout à fait normale en 2021.

Après, j'entends aussi, l'incapacité de prendre des décisions depuis 5 ans. Je regrette, nous depuis 5 ans, on a déjà pris des décisions pour notre part, je le rappelle : en 2016, 2018 et celles que nous allons prendre maintenant, qui seront dans le plan opposable ; celles de 2016, 2018, elles n'étaient pas dans le plan opposable, mais nous avons quand même fait voter des orientations au niveau de l'Assemblée de Corse.

Alors, M. CECCOLI aussi qui est intervenu, qui globalement a une intervention qui pose réellement les problèmes. M. CECCOLI, vous faites le parallèle entre le gisement des DMA, mais aujourd'hui le plan il n'est pas uniquement sur le gisement des DMA, c'est un plan général sur le gisement général des déchets de Corse. Alors, c'est certain qu'il y aura des niveaux d'intervention qui ne seront pas les mêmes, c'est vrai que le SYVADEC n'aura pas toutes les interventions dans ce cadre-là, mais nous, au niveau de la planification que nous allons mettre en place, ce sera sur la base du gisement général.

Et l'étude, vous avez dit que vous ne vous y retrouviez pas, mais en fait l'étude, une fois de plus, et on l'a dit, elle fait toutes les projections jusqu'à 2033, et toutes les projections ont été étudiées sur les bases de l'explication que j'ai donnée ce matin.

Je regrette que Jean-Charles ne soit pas là. Je le remercie d'avoir pris les précautions par rapport à notre amitié, mais quand même, dans son interrogation, je suis un peu sur les positions de Petr'Antò. En fait, il liste une série de propositions, je pense

qu'elles sont déconnectées des réalités : il met uniquement en avant les propositions. Mais je pense que son intervention, avec la séparation des votes entre les groupes etc., elle est plutôt d'ordre politique pour essayer, comme on dit chez nous, de mettre « un cozzu » dans la majorité, mais je vous le dis, ce n'est pas le cas, ce n'est pas le cas, la majorité elle est unie dans cette stratégie.

Donc, ce sont les quelques points que je voulais soulever par rapport aux interventions qui ont été faites.

Donc maintenant, je vais laisser la parole au Président du Conseil exécutif qui va aussi préciser quelques points.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse, merci, M. le Président de l'Office de l'environnement, merci à vous pour cette intervention, merci à vous et à vos équipes de l'Office de l'environnement pour le travail soutenu qui a été mené dans un contexte ô combien difficile et cela a été rappelé.

Donc, quelques observations rapides.

Premièrement, puisque nous avons fait le choix méthodologique de joindre à l'examen devant l'Assemblée de Corse, du projet de plan de gestion des déchets, l'avis, en sa partie déchets, de l'Autorité de la concurrence, rappeler ce que dit cet avis et notamment les dysfonctionnements dont nous avons à essayer de nous extraire. Des dysfonctionnements qui sont pointés par l'avis de l'Autorité de la concurrence, comme ils avaient été pointés, par exemple, par un avis de la Chambre régionale des comptes 2014.

Très brièvement : déficit majeur de tri, nous le savons, qui perdure aujourd'hui.

Deuxièmement : un marché insulaire qui est captif, avec des surcoûts qui sont imposés, notamment par les situations oligopolistiques, notamment transport routier.

Troisièmement : une aberration économique découlant de l'absence de tri qui a fait que pendant des années ou pendant des décennies, nous avons payé beaucoup plus cher qu'ailleurs le transport routier pour transporter vers l'enfouissement des matières non triées, dans lesquelles il y avait 80 % de matières valorisables, que nous apportions en surpayant vers des centres d'enfouissement, où les prestataires, qui étaient des

prestataires privés et c'est rappelé par le rapport de la Chambre régionale des comptes, étaient à la fois les peseurs et ceux qui nous facturaient.

Et enfin, dernière étape, l'enfouissement de déchets non triés avec des nuisances considérables et un impact terrible au plan environnemental et sur la qualité de vie des populations environnantes, qui a donc conduit à un système dont nous avons ensemble à sortir aujourd'hui, nous avons commencé à le faire, mais pas suffisamment puisque souvent la crise nous rattrape, un système dont il faut sortir et sortir définitivement. De cela au moins, nous sommes tous d'accord. Premier point.

Et donc forcément, comme ça été fait, Jojo PUCCI notre collègue est intervenu. Nous savons qu'il est aussi le maire de Viggianello, qui est une commune qui a eu à souffrir et qui continue à souffrir d'avoir été une destination d'enfouissement massif pendant des années. Je pense aussi, bien sûr, Prunelli-Di-Fiumorbo, je pense à Tallone hier ou je pense aux territoires de la côte ouest, à toutes ces luttes qui ont exprimés des refus parce qu'à un moment donné les gens n'en pouvaient plus.

Et, une des conditions de la sortie de crise aujourd'hui, et y compris sur la question des centres de stockage, nous le savons tous, c'est qu'il faudra que ceux qui feront le premier pas d'accepter un centre de stockage sur leur territoire, et notamment un centre de stockage sous maîtrise publique, le fassent en ayant des garanties sur le fait que ce qui sera stocké sera des déchets inertes, donc nécessité du tri et du surtri en amont.

Et deuxièmement, que le territoire qui acceptera un centre de stockage, ne sera pas le seul à supporter l'effort de stockage. Et en cela, bien sûr, je salue l'initiative que vient de rendre publique Lionel MORTINI, notre collègue du Conseil exécutif de Corse, par ailleurs Président de l'intercommunalité, qui vient, à travers un communiqué, de rappeler qu'une signature venait d'intervenir pour créer, sous maîtrise publique, un centre de stockage de déchets inertes d'une contenance de 20 000 tonnes, dans un endroit qui manifestement, d'après ce que Lionel MORTINI nous a dit, conviendra ou conviendrait parfaitement.

Ce signe-là, il est très fort, pourquoi ? Parce qu'il signifie que si Lionel MORTINI et sa communauté de communes le font, d'autres sans doute vont accepter de le faire à leur tour. Et acceptant de le faire, nous allons enfin rentrer dans cette mécanique vertueuse qui va nous permettre de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. Mais n'anticipons pas, puisque le stockage, c'est le bout de la chaîne.

Je voudrais, après avoir rappelé au plan historique d'où nous venons et la situation que nous avons aujourd'hui à dépasser, faire un deuxième point rapide.

Je vais vous dire très clairement ce qui a déjà été dit par François SARGENTINI, finalement ça ne m'intéresse pas où ça ne nous intéresse pas ou plus, de savoir qui a une ou des responsabilités dans la situation actuelle. Ce qui nous intéresse et ce qui doit nous préoccuper, c'est d'identifier les facteurs qui ont conduit à la situation actuelle et surtout, comme cela a été dit par des intervenants précédents, que faut-il faire pour en sortir et pour construire un modèle qui soit un modèle vertueux ? Et, c'est le chemin qu'a pris, me semble-t-il, ou que s'apprête à prendre avec plus de force encore aujourd'hui la Collectivité de Corse.

Je rappellerai, ça été dit, mais il faut que les gens l'entendent, on nous a dit : « vous avez trainé pour mettre ce plan à l'étude et engager sa procédure d'élaboration ». Les délais nous sont imposés par la loi, le Président de l'Office de l'environnement vient de le dire : plan adopté en 2015, fin du plan en 2021, c'est maintenant et pas avant que nous pouvions engager la procédure. Première remarque.

Deuxième remarque, cette procédure est une procédure qui n'est pas celle du droit commun ; dans les régions de droit commun, c'est le président du conseil régional qui a l'initiative et la responsabilité de rédiger le projet de plan.

Si nous étions, et je me tourne vers Marie-Thé MARIOTTI, dans une région de droit commun, vous auriez été fondée à me reprocher que le projet qui vous est soumis aujourd'hui pour avis ne présente pas de façon détaillée ce qu'est l'option du président du conseil régional. Ça c'est le droit commun. Mais nous, nous ne sommes pas dans le droit commun. La matière qui régit la Corse, c'est un texte spécifique, et ce texte spécifique c'est l'article L4424-37 qui prévoit que l'élaboration du projet de plan est confiée non pas au Président, non pas à l'Exécutif, non pas à l'Office de l'environnement à travers un mandat que nous aurions pu lui confier, que d'ailleurs nous lui avons confié en matière de déchet, mais à une commission, la commission qui a porté ce projet. Première remarque.

Deuxième remarque, et celle-ci n'est pas juridique, mais elle est d'opportunité. À chaque débat que nous avons eu, soit pour la feuille de route de 2016, soit pour la feuille de route de 2018, et y compris au moment des crises, l'opposition nous a dit : vous écarterez, sur des a priori idéologiques, un certain nombre de pistes de travail. Et, nous vous avons dit, et je parle sous votre contrôle, de façon systématique, et François SARGENTINI vous a dit de façon systématique : lorsque nous reviendrons avec le projet de plan, nous aurons mis à l'étude l'ensemble des possibilités, le champ des possibles dont parlait tout à l'heure Marie-Thé MARIOTTI, pour que l'Assemblée de Corse qui, y compris dans le cadre du droit commun, décide in fine à partir du projet, pour que l'Assemblée de Corse puisse se prononcer en toute connaissance de cause et avec l'ensemble des éléments versés au débat.

Et, c'est ce que nous avons fait et je crois que vous nous auriez reproché, et vous auriez eu raison de le faire, de ne pas avoir envisagé l'ensemble des possibles comme cela a été le cas dans ce projet. C'est la deuxième remarque.

Troisième remarque, ce débat devant l'Assemblée de Corse, il doit permettre au Conseil exécutif et à l'Assemblée de donner un avis à partir du projet qui a été versé au débat. Ce projet, cet avis que nous allons rendre, vont être versés à l'enquête publique, et là c'est encore le texte de loi qui le prévoit, vont être soumis pour avis à un certain nombre d'instances, dont le représentant de l'État. Et au terme de cette procédure, ce document qui sera encore un projet à ce moment-là, reviendra pour débat, éventuelles modifications et approbation définitive à horizon de 8 ou 12 mois.

Donc, voilà le process dans lequel nous sommes aujourd'hui et voilà pourquoi nous considérons que nous avons fait, et en droit et d'un point de vue politique, ce que nous nous étions engagés à faire.

Troisième et dernière catégorie de remarques, et cette fois-ci sur le fond. Bien sûr que les amendements que nous allons proposer, Conseil exécutif et les trois groupes de la majorité, vont préciser la vision que nous avons de ce que devra ou de ce que devrait être le futur plan, c'est normal, c'est l'objet du débat que nous avons aujourd'hui. Mais je voudrais vous dire qu'il me semble que les débats, devant cette Assemblée, ont été très éclairants sur ce que nous voulons et sur ce que nous ne voulons pas.

Et, quitte à vous surprendre, et je me tourne vers mes collègues et amis de la majorité, je trouve que nous, majorité, oui nous avons une vision partagée, convergente, identique de ce que doit être le plan des déchets, et cela va s'exprimer à travers l'amendement et le vote. Mais autant je trouve que nous nous sommes sur la même position, autant je trouve que l'opposition est sur des positions très différentes. Et, je le dis très clairement, moi je crois qu'il y a un désaccord majeur, par exemple, entre la position exprimée par François-Xavier CECCOLI au nom du groupe « La Corse dans la République », la position de Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane », d'un côté et la position du groupe « Per l'Avvene » de l'autre. Mais ce sont des différences qui sont saines et que l'on respecte.

Mais quand chacun avec sa sensibilité est venu nous dire, avec force, que, pour François-Xavier CECCOLI et pour Jean-Charles ORSUCCI, vous partagez avec nous le principe et les déclinaisons opérationnelles d'un principe de maîtrise publique des déchets, c'est un élément qui est pour moi essentiel, ce n'est pas le seul, mais c'est un élément essentiel. Mais cette affirmation, je ne l'ai pas entendue avec la même force dans les interventions du groupe « Per l'Avvene ». Et, au-delà de la déclaration de principe, je ne l'ai pas retrouvée avec la même force dans la mise en œuvre opérationnelle de ce principe de maîtrise publique. Et, je vais vous expliquer pourquoi.

Le cheminement que le Conseil exécutif et la majorité territoriale propose de prendre pour arriver à l'adoption du plan, c'est un cheminement qui met ses pas dans ceux imposés par la législation française et européenne et qui met ses pas aussi dans une logique volontariste dans laquelle la maîtrise publique est présente du début à la fin de la chaîne, parce que nous sommes un système insulaire, par définition captif, et que les situations de monopole ou d'oligopole, là comme ailleurs, on a parlé hier du transport et notamment dans le secteur des déchets, nous placent, par définition et structurellement dans une position de faiblesse par rapport au secteur privé, sans même parler d'un certain nombre de risques potentiels ou réalisés que l'on a pu constater dans ce secteur précisément, notamment dans d'autres régions méditerranéennes, pour ne parler que de celles-là.

Donc nous voulons, nous, à travers ce projet de plan qui deviendra un plan, à travers les amendements que nous allons présenter, eh bien respecter strictement la loi française et européenne, mais surtout en tirer toutes les conséquences. Surtout en tirer toutes les conséquences.

Premier niveau, la généralisation du tri à la source et ses déclinaisons, le porte à porte chaque fois que possible, chaque fois que possible, partout où cela est possible. Cette première déclinaison est fondamentale. Tout à l'heure, il a été rappelé combien les intercommunalités aujourd'hui sont en souffrance, y compris budgétaire et financière. Nous savons, parce que l'expérience nous le démontre, que la généralisation du tri, et notamment du porte à porte, a un surcoût. Nous, nous ne contentons pas de dire : il faut généraliser le porte à porte et le tri à la source, qui est un obligation avec des objectifs dont nous sommes très loin aujourd'hui, et nous le savons, 8 % pour la CAPA, par exemple, un peu plus ailleurs, mais nous en sommes loin de ce qu'il faut faire, ça a un coût.

Donc nous, ce nous tirons comme conséquence de cette affirmation de cette volonté, c'est le financement de ces opérations de tri généralisé, à travers deux exigences ou 2 propositions, premièrement que les crédits du PEI, 40 M€ qui restent, les crédits demain du PTIC soient affectés prioritairement au financement du tri, prioritairement au financement du tri tel que nous l'aurons co-construit avec les intercommunalités qui sont compétentes pour le mettre en œuvre, mais qui n'ont pas les moyens aujourd'hui de le mettre en œuvre, ni en termes d'investissement, ni en termes de fonctionnement. Parce que ce qu'a dit François SARGENTINI au nom du Conseil exécutif, ce qu'il a dit de façon constante et ce qui parfois a pu être mal compris, y compris par certains de nos militantes et militants ou de nos soutiens ou d'associations, François SARGENTINI, et il a bien fait de le faire et il l'a fait en notre nom à tous, il s'est résolument placé dans une logique d'efficacité.

Nous ne voulions pas seulement que notre projet de plan, et demain notre plan, soit la déclinaison théorique de ce que nous vous voudrions, nous voulions que ce plan soit à la fois ce que nous voudrions, mais aussi ce que nous devons faire. Et si nous voulons que le tri ne soit pas seulement une incantation, si nous voulons que les objectifs de tri posés par la loi, exigés par la loi soient remplis en 2025, il faut que nous fassions un effort massif, y compris en termes financiers et budgétaires. Si nous ne le faisons pas, le tri ne réussira pas.

Il y a d'autres conditions pour qu'il réussisse, l'engagement citoyen, la mobilisation, etc. Mais sans cet effort-là, le tri ne réussira pas. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, essentiel : les biodéchets, si on ne systématise pas, comme la loi l'impose, le tri en amont des usines de surtri, le tri de tous les biodéchets, en amont des usines de surtri, nous ne sommes pas dans le respect de la loi. Et donc nous avons dit, et nous proposons très clairement que cette généralisation du tri des biodéchets, elle soit mise en œuvre et qu'elle soit mise en œuvre de façon efficace, et nous vous avons dit : nous sommes favorables à la valorisation. Oui, nous souhaitons que ce tri sur les biodéchets à la source soit généralisé, qu'il soit efficace à travers notamment la fiscalité incitative, à travers notamment la fiscalité vers les ménages et vers les entreprises, mais également vers les administrations et les gros producteurs à travers la redevance spéciale, et nous voulons que ces biodéchets, la fameuse question : oui, mais moi je tri, mais qu'est-ce que ça devient ? Si moi, je fais l'effort de tri qui est dissuasif par rapport au tri, si je pense que je trie mes biodéchets mais que finalement ils se retrouvent dans la poubelle grise, on sait bien que ça ne marche pas. Pour que les gens qui ont envie de trier, soient encouragés dans leur tri, et notamment du biodéchets, il faut qu'ils aient la garantie que leurs biodéchets vont être triés et valorisés, et nous souhaitons la valorisation, une valorisation qui passe notamment par la méthanisation.

Troisième niveau essentiel, nous nous avons toujours dit, en 2016 et 2018 notamment, dans notre feuille de route mais qui n'avait pas valeur prescriptive, nous avons dit : nous sommes prêts à faire deux usines de surtri, une dans la périphérie de Bastia, l'autre dans la périphérie d'Ajaccio, parce que c'était aussi une logique de solidarité territoriale, puisque ces deux communautés d'agglomération sont des très gros producteurs, eh bien qu'il fallait qu'il y ait ces deux unités.

Là où nous avons un désaccord fondamental, et ce désaccord il ne passe pas entre les majorité et l'opposition, je vais vous le dire très clairement puisque vous nous avez dit faites de la politique, on va faire de la politique et on est au cœur de la politique, parce que les déchets ce n'est pas un problème seulement technique, c'est un problème fondamentalement politique. Nous sommes aujourd'hui en désaccord avec la vision qui est portée par la CAPA de son usine de surtri, pas pour des raisons idéologiques, pas pour des raisons d'opportunité, pour des raisons fondamentalement de vision de ce que doit

être le modèle de gestion du tri. Ça été expliqué par plusieurs intervenants, dont Julien PAOLINI ou Petr'Antò TOMASI. Lorsque la CAPA s'apprête à attribuer un marché, a rendu public un appel d'offres dans lequel elle prévoit que 5 ans et dans 10 ans, eh bien il y aura 80 % des ordures ménagères qui iront dans cette usine de surtri, ça veut dire qu'on a renoncé au tri, il n'y a pas besoin d'avoir fait des grandes études en matière de gestion de déchets pour le comprendre. Ça veut dire que le tri n'est plus qu'un leurre.

Sur les quatre intercommunalités qui participeraient, selon votre modèle, demain à ce centre de surtri, trois sont à zéro en matière de gestion de biodéchets aujourd'hui, la CAPA est à très peu, à zéro. Mais ce n'est pas ça qui est grave, ce qui est grave c'est que dans votre modèle, vous vous dites : dans 5 ans, dans 10 ans je ne serai pas à 65 %, je resterai à 20%. Et, en faisant cela, vous n'êtes plus dans la maîtrise publique des déchets, vous êtes dans une délégation de service public, mais avec une unité qui va être totalement surdimensionnée ou qui serait totalement surdimensionnée par rapport à nos objectifs de tri, mais pas seulement les nôtres, ceux qui sont imposés par la loi.

Donc, voilà pourquoi nous ne sommes pas d'accord. Et voilà pourquoi nous rappelons avec force aussi que le principe selon lequel on ne peut pas procéder à un surtri sur des ordures brutes, principe posé par la loi, doit très respecté avec force.

Donc, dernier niveau de réflexion : on a fait le tri, on a séparé l'ensemble des biodéchets, on a valorisé, on a mis deux usines de surtri qui fonctionnent dans les conditions que je viens d'évoquer, faut-il des CSR ou pas ? A ce stade-là, nous n'avons pas fermé. La loi nous demande de dire si oui il y a modèle qui fonctionne et la lettre du Préfet nous dit : mais attention, principe de proximité, vous ne pouvez pas exporter. Nous nous disons : expertisons ce point de façon très précise et faisons le bilan des coûts et avantages, le plus vite possible et on traitera ce point. Mais ce point finalement, dans cette construction globale, il n'est pas central ; ce qui est central, c'est tout ce que nous venons de dire.

Les centres de stockage, à la fin, si on fait tout ça, et que demain vous en avez, comme nous le préconisons, de façon privilégiée, parce que l'objectif imposé par la loi en 2025, c'est d'avoir 90 000 tonnes seulement à stocker.

Donc, c'est sur cet objectif-là qu'il faut réfléchir, parce que sinon ça veut dire qu'on se place dans une configuration où la loi n'est pas respectée.

Donc, nous, notre pari c'est de dire : si on fait le tri, si on le finance, s'il marche, si on élimine les biodéchets, eh bien, il y aura des gens qui accepteront d'avoir un centre à 20 000 ou 25 000 tonnes. Le problème ne se posera plus et lorsqu'on aura fait ça, qu'on en aura, un, deux ou trois, on n'aura plus le problème d'une situation de

monopole ou de duopole, de centres qui se construisent en pensant qu'ils vont pouvoir tout prendre et parce qu'ils veulent tout prendre n'ont pas intérêt à avoir du tri.

Et voilà comment nous, on veut casser le système par la force du droit et par ma dynamique collective que nous voulons créer.

Donc, je crois que la cohérence de notre démarche, personne ne peut la contester, elle est conforme à la loi, elle est conforme à nos fondamentaux et elle est conforme aussi à une approche qui est une approche extrêmement pragmatique.

Ça, c'est ce que nous vous proposons, c'est ce que nous proposons aux Corses et il fallait que ce débat ait lieu pour que les Corses l'entendent, après ils se positionneront, y compris puisque vous avez voulu faire de la question des déchets une question centrale pour toutes les raisons.

Nous nous disons : notre modèle c'est celui-là. Aujourd'hui, nous allons le voter et nous allons le défendre, et nous allons l'amener jusqu'au bout si les Corses nous font confiance, jusqu'au bout de la procédure d'enquête publique et jusqu'au vote devant une Assemblée qui aura à statuer dans un an.

Les Corses dans 3 mois, s'ils votent en juin, ils auront à voter, est-ce que c'est notre modèle qu'ils veulent ou est-ce qu'ils veulent le modèle qui est proposé aujourd'hui à titre principal par la CAPA ?

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons demander aux membres de la commission qui vont travailler sur les amendements, de se retirer pour transformer ces amendements en un unique amendement intégré au rapport du Conseil exécutif, c'est bien ça, si c'est possible ?

Et, nous allons poursuivre pendant ce temps avec les conseillers territoriaux et les conseillers exécutifs demeurant dans l'hémicycle, nous allons poursuivre nos travaux et je vais vous présenter notamment quelques petits dossiers, ce sont des dossiers techniques de la Présidence de l'Assemblée de Corse.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n° 035** : Prurugazioni di a mandatura 2019/2021 di l'Assemblea di a Giuventù.

* **Rapport n° 035** : Prorogation de la mandature 2019/2021 de l'Assemblea di a Giuventù.

Le Président TALAMONI

J'ai l'impression que ce rapport n° 35 ne captive pas pour l'instant les élus qui sont absorbés par l'affaire des déchets, merci à ceux qui travaillent sur les déchets de quitter l'hémicycle et de laisser les autres se concentrer sur le rapport 35.

Donc nous avons déjà discuté à plusieurs reprises, j'ai consulté à ce sujet la conférence des Présidents de l'Assemblée de Corse, j'ai consulté l'Assemblea di a Giuventù, et il y a semble-t-il un consensus pour proroger le mandat de l'Assemblea di a Giuventù et ce pour deux raisons : la première c'est que la crise du Covid a ralenti considérablement les travaux, travaux pourtant extrêmement intéressants et menés avec je crois beaucoup d'énergie par les jeunes élus, mais toutefois il y a un retard qui a été pris du fait de la crise du Covid.

Par ailleurs donc, le renouvellement devait avoir lieu à présent et il risque d'y avoir interférence entre le renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù et le renouvellement de l'Assemblée de Corse à travers les élections.

Donc, pour toutes ces raisons qui ont déjà été exposées en conférence des Présidents, qui ont été exposées à l'Assemblea di a Giuventù, vous avez ce rapport 35 qui vous est soumis, vous avez le projet de délibération qui est joint.

Donc, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais demander à l'Exécutif sa position, je crois qu'il n'y a pas d'objection.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Je vais mettre donc aux voix ce rapport 35. Nous allons le faire par groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-

Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Pà l'elete di u gruppu « Corsica Libera », presente è raprisintati, **semu à prò** : François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, votons **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI, nous votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport (N° 035) est ADOPTE à l'unanimité¹.

Rapport suivant :

*** Rapport n° 040 : Mudificazione di a deliberazione n° 20/223 AC di u 21 di dicembre di u 2020 chì approva u prughjettu di custruzione di una fabrica di casgi è di salameria è di un piazzile à u Campus Agri Corsica di Sartè.**

*** Rapport n° 040 : Modification de la délibération n° 20/223 AC du 21 décembre 2020 approuvant le projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au Campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese.**

Le Président TALAMONI

Le 21 décembre dernier, l'Assemblée de Corse a approuvé par délibération n° 20/223 AC le projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au campus Agri Corsica.

Suite à une erreur matérielle, le montant de l'opération figurant dans le rapport du Président du Conseil exécutif n'a pas été correctement reporté dans le projet de délibération correspondant.

En conséquence, il convient de modifier l'article 2 de la délibération et lire :

« AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer le projet de construction d'un bâtiment de transformation pour un montant de 2,3 M€ HT, imputée sur l'opération 4121M004/AP-2020-4121 ».

Le reste sans changement.

Et, je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette modification.

On va voter par groupe.

Jean-Jacques LUCCHINI ne participe pas au vote, nous le précisons.

Je demande aux Présidents de groupes comment votent les membres des groupes.

¹ Délibération N° 21/025 AC

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

I membri di u nostru gruppu, prisente è raprisintati, **votanu à prò** : François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, votons **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI, nous votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport (N° 040) est ADOPTE à l'unanimité².

Non-participation : M. Jean-Jacques LUCCHINI.

Rapport suivant :

*** Rapport n° 42 : Designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à u scagnu di u Comitatu di Valutazione di e Pulitiche Publiche.**

*** Rapport n° 42 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du bureau du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques.**

Le Président TALAMONI

Il y a également un amendement qui est joint à ce rapport.

Le rapport initial a été complété par un amendement, suite aux deux premières réunions du comité et aux propositions qui sont remontées du comité.

Il s'agissait à l'origine de désigner parmi les 6 représentants des groupes siégeant au comité, 2 d'entre eux pour participer au bureau du comité et, à cet égard, de parvenir à un équilibre majorité/opposition. Pour intégrer les attentes de plusieurs membres de ce comité, il convient de prévoir, en outre, la possibilité de désigner des suppléants, à l'exception des citoyens qui ont fait l'objet d'un tirage au sort, cela en sachant que les suppléants seront eux aussi individualisés.

Aussi, vous est-il demandé d'ouvrir la composition aux suppléants, de compléter la liste des 6 titulaires du comité par 6 suppléants, un par groupe, ensuite de désigner parmi eux, pour siéger au bureau, 2 titulaires et 2 suppléants, étant précisé qu'il faudra qu'il y ait 1 titulaire et 1 suppléant de majorité, 1 titulaire et 1 suppléant de l'opposition.

Par ailleurs, le Conseil exécutif est invité à faire de même en désignant 2 représentants au bureau.

² Délibération N° 21/026 AC

Alors donc, d'abord nous allons voter sur la composition ouverte aux suppléants. Il va falloir faire un vote par groupe, je vais demander aux Présidents de groupes, comment votent les membres des groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Les membres du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

I membri di u nostru gruppu di Corsica Libera, prisente è raprisintati : François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI **vutamù à prò**.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, votons **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI, nous votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, **cette partie du rapport est votée à l'unanimité.**

Je vais demander aux groupes de désigner 6 suppléants par groupe, s'ils peuvent rappeler leur titulaire, s'ils s'en souviennent ceux qui sont en séance.

Donc, « Femu a Corsica », a un titulaire, quel est son suppléant ?

M. Hyacinthe VANNI

Ce sera une suppléante, puisqu'il y a un titulaire : Mme Muriel FAGNI.

Mme Vannina ANGELNI-BURESI

« Corsica Libera » : titulaire : Petr'Antò TOMASI, suppléante : Eiu.

M. Pierre POLI

Pour le groupe PNC, suppléante : Mme Jeanne STROMBONI.

Mme Christelle COMBETTE

Pour le groupe « Per l'Avvene », excusez-moi Président, je n'ai pas la réponse, je passe mon tour et je me renseigne.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour le groupe « Andà per Dumane », suppléante : Mme Catherine RIERA.

Mme Valérie BOZZI

Pour le groupe « La Corse dans la République », suppléant : M. Pierre GHIONGA.

Le Président TALAMONI

Les absents ont toujours tort... Très bien. Pour le groupe « Per l'Avvene », avez-vous la réponse ?

Mme Christelle COMBETTE

Après ce long suspense, ce sera moi, Christelle COMBETTE.

Le Président TALAMONI

Maintenant, il faut suivre parce que c'est important, surtout que c'est un comité qui a commencé à travailler d'arrache-pied depuis son installation.

Donc, je voudrais vous demander de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour monter au bureau du comité.

Alors, il serait de bon aloi, et cela est souhaité, qu'il y ait un titulaire et un suppléant pour la majorité et un titulaire et un suppléant pour l'opposition, en respectant la parité, si possible.

Donc la logique serait qu'il y ait un titulaire de « Femu a Corsica », une suppléante de « Corsica Libera » ou le contraire, parmi ceux qui ont déjà été désignés.

« Femu a Corsica », je vous interroge, est-ce que vous avez une dame ou un homme ?

M. Hyacinthe VANNI

Bien sûr, nous avons toujours une dame, en l'occurrence ce sera Muriel FAGNI.

Le Président TALAMONI

Donc, Muriel FAGNI sera titulaire au bureau.

Donc, il faudrait que Corsica Libera désigne un homme pour être suppléant au bureau.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Petr'Antone TOMASI.

Le Président TALAMONI

D'accord. Ensuite, le premier groupe d'opposition « Per l'Avvene », qui doit désigner parmi ses titulaires. Alors, quel titulaire pour « Per l'Avvene » ?

Mme Christelle COMBETTE

C'est Jean-Martin MONDOLONI.

Le Président TALAMONI

Très bien, Jean-Martin MONDOLONI, titulaire.

Donc, on va demander au deuxième groupe de l'opposition ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Alors, si vous nous y autorisez, ce ne sera pas Catherine RIERA suppléante, mais ce sera Catherine COGNETTI.

Le Président TALAMONI

Il faut que ça soit quelqu'un qui est déjà dans le comité !

M. Jean-Charles ORSUCCI

Qui est dans le comité pour nous ? Parce que j'en ai une motivée, on ne va pas la brimer, au contraire.

Le Président TALAMONI

À ce moment-là, on remplacerait...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Oui, faites en sorte que Cathy COGNETTI puisse être titulaire au nom de notre groupe et puisse être suppléante de Jean-Martin MONDOLONI, si nécessaire.

Le Président TALAMONI

Donc, il faut noter que ce serait Mme COGNETTI-TURCHINI qui serait membre du comité et également suppléante au bureau. Nous allons noter tout ça au procès-verbal. Il y un remplacement au comité.

Le secrétariat général me demande pour « A Corsica ind'è a Republica » qui siège au comité ? C'est bien M. CECCOLI et Pierre GHIONGA suppléant ? Très bien.

Le rapport n° 42³, c'est réglé.

Il reste le rapport n° 43.

*** Raportu n° 43 : Rinnuvellamentu di a designazione di riprisentanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione dipartimentale di presenza pustale territoriale pumuntinca**

*** Rapport n° 43 : Renouveau de la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission départementale de présence postale territoriale de Corse-du-Sud**

Le Président TALAMONI

Le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale prévoit, dans son article premier, qu'est créée dans chaque département une commission composée notamment de quatre conseillers à l'Assemblée de Corse désignés pour 3 ans.

A cet effet, l'Assemblée de Corse, a par délibération n° 18/050 AC du 8 mars 2018 procédé à la désignation de 4 conseillers titulaires et 4 conseillers suppléants, afin d'y représenter l'Assemblée de Corse au sein de cette commission.

Leur mandat étant arrivé à échéance, la Préfecture de la Corse-du-Sud, nous a sollicités par courrier en date du 15 février 2021 afin de procéder au renouvellement de ces désignations.

Je vous propose de désigner nos représentants selon la répartition suivante :

Femu a Corsica : 1 titulaire et 1 suppléant
 Corsica Libera : 1 titulaire et 1 suppléant
 Partitu di a Nazione Corsa : 1 titulaire et 1 suppléant
 Per l'Avvene : 1 titulaire et 1 suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

³ Délibération N° 21/027 AC

« Femu a Corsica », quels sont vos titulaires et suppléants ? En respectant si possible la parité.

M. Hyacinthe VANNI

Véronique ARRIGHI et Romain COLONNA.

Le Président TALAMONI

« Corsica libera » ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Pierre-Joseph FILIPPETTI qui était déjà titulaire et eiu ch'era a so suppleente.

Le Président TALAMONI

Le « Parti de la nation corse » ?

M. Pierre POLI

Mattea CASALTA et François BERNARDI.

Le Président TALAMONI

« Per l'avvene » ?

Mme Christelle COMBETTE

Ça reste inchangé, mais malheureusement pas de parité : Chantal PEDINIELLI, titulaire et Santa DUVAL, suppléante.

Le Président TALAMONI

C'est noté.

L'Assemblée de Corse acte les désignations.⁴

Mme Anne TOMASI

O Sgiò Presidente, si je peux me permettre, juste, nous ne sommes pas le « parti de la nation corse », vous le savez...

⁴ Délibération N° 21/028 AC

Le Président TALAMONI

C'était pour voir si vous suiviez...

Il reste le rapport n° 44.

* **Raportu n° 44** : **Custituzione di a cummissione ad hoc in carica di u seguitu di a messa in opera di u pianu « Salvezza è Rilanciu »**

* **Rapport n° 44** : Constitution de la commission ad hoc chargée du suivi de l'opérationnalité du plan « Salvezza et Rilanciu »

Le Président TALAMONI

L'Assemblée de Corse a adopté le 27 novembre dernier le volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu » (acte 1).

L'article 12 de la délibération afférente, a décidé la création d'une commission ad hoc chargée du suivi de l'opérationnalité de ce plan.

Je vous propose d'acter la constitution de cette commission et sa composition qui pourrait comprendre dans un premier temps les présidents de groupes ou leurs représentants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Il me faut pour chaque groupe la confirmation du nom du président ou bien alors, le nom du représentant du président ou de la présidente.

« Femu a Corsica » ?

M. Hyacinthe VANNI

Louis POZZO di BORGO.

Le Président TALAMONI

« Corsica libera » ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Petr'Antone TOMASI.

Le Président TALAMONI

« Partitu di a Nazione Corsa » ?

M. Pierre POLI

Pierre POLI.

Le Président TALAMONI

« Per l'avvene » ?

Mme Christelle COMBETTE

Jean-Martin MONDOLONI.

Le Président TALAMONI

« Andà per dumane » ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

François ORLANDI.

Le Président TALAMONI

Enfin, « A Corsica indè a Republica » ?

M. François-Xavier CECCOLI

Valérie BOZZI.

Le Président TALAMONI

Commission de la commission ad hoc actée⁵

Il reste un rapport.

* **Raportu n^u 041** : Designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica
à e Commissione Dipartimentale di a Cuuperazione intercumunale Pumuntinche è
Cismuntinche

⁵ Délibération N° 21/029 AC

* **Rapport n° 041** : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions départementales de la coopération intercommunale de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

Le Président TALAMONI

Par délibération n° 18/040 AC du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de 12 conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger au sein des commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI) ; à savoir, 6 conseillers pour la CDCI de la Corse-du-Sud et 6 pour la CDCI de la Haute-Corse.

Par courrier en date du 22 novembre 2020, le Préfet de la Haute-Corse nous informe qu'il convient d'apporter des modifications à cette désignation au regard de l'article L.5211-43 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel « *Pour la Collectivité de Corse, chaque commission est composée de 10 % de conseillers de l'Assemblée de Corse élus en son sein [...] à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne* ».

Dans ce cadre, il convient de désigner 8 conseillers à l'Assemblée de Corse dont 4 seront appelés à siéger au sein de la CDCI de la Corse-du-Sud et 4 au sein de la CDCI de la Haute-Corse.

Il est précisé que la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne donne, pour chaque commission, la répartition suivante :

- 1 représentant pour le groupe « Femu a Corsica »
- 1 représentant pour le groupe « Corsica Libera »
- 1 représentant pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa »
- 1 représentant pour le groupe « Per l'Avvene ».

Il faut désigner pour la Corse-du-Sud, « Femu a Corsica » ?

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Jacques LUCCHINI.

Le Président TALAMONI

« Corsica libera » ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Paul LEONETTI.

Le Président TALAMONI

« Per l'avvene » ?

Mme Christelle COMBETTE

Santa DUVAL.

Le Président TALAMONI

« PNC » ?

M. Pierre POLI

Paul MINICONI.

Le Président TALAMONI

Pour la Haute-Corse, « Femu a Corsica » ?

M. Hyacinthe VANNI

Hyacinthe VANNI.

Le Président TALAMONI

« Corsica libera » ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Pascale SIMONI.

Le Président TALAMONI

« Per l'avvene » ?

Mme Christelle COMBETTE

Marie-Thérèse MARIOTTI.

Le Président TALAMONI

« PNC » ?

M. Pierre POLI

Pascal CARLOTTI.

Désignation des représentants actée⁶**Le Président TALAMONI**

Je crois qu'on a traité la totalité des dossiers déposés par la présidence de l'Assemblée.

Nous passons à un rapport d'administration générale, rapport n° 19. C'est Jean BIANCUCCI qui va nous le présenter.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 019** : Conturesu di e delegazione d'attribuzione date à u Cunsigliu Esecutivu è à u so Presidente per u secondu semestre di u 2020

* **Rapport n° 019** : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le second semestre 2020

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

Le code général des collectivités territoriales permet à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Dans le cadre de plusieurs délibérations adoptées en 2018, 2019 et 2020, l'Assemblée de Corse a confié au Conseil exécutif et à son Président, des délégations d'attributions sur des domaines variés.

Il y a eu l'épidémie de COVID-19, l'Assemblée de Corse a adopté le 24 avril 2020 une délibération confirmant les délégations de droit antérieurement consenties, fondant l'autorisation d'ester en justice sur les articles L.3221-10-1 et L.4231-7-1 du

⁶ Délibération N° 21/030 AC

code général des collectivités territoriales et ajoutant aux délégations l'attribution de subventions aux associations, la garantie des emprunts et la possibilité de solliciter les fonds européens.

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020, les délégations consenties dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sont devenues caduques à la fin de l'état d'urgence, soit au 10 juillet 2020 et n'ont pas été reprises dans le cadre des nouvelles dispositions au titre de l'actuel état d'urgence.

Compte-tenu du fait que le principe posé par le CGCT est que l'assemblée délibérante ou la commission permanente doit être régulièrement informée des modalités d'exercice de chacune des délégations d'attributions, le Président de l'exécutif vous adresse régulièrement un compte-rendu des actes que le Conseil exécutif adopte ou que le Président signe en application de ces délégations d'attributions.

Le compte-rendu des actes de l'année 2018 vous a été présenté lors de la session du 21 février 2019 (délibération n° 19/043 AC), celui couvrant le 1^{er} semestre 2019 lors de la session du 24 octobre 2019 (délibération n° 19/373 AC), celui couvrant le 2nd semestre 2019 lors de la réunion de la Commission Permanente du 15 mai 2020 (délibération n° 20/034 CP), celui concernant le 1^{er} semestre 2020 lors de la session de l'Assemblée de Corse du 31 juillet 2020 (délibération n° 20/119 AC).

Le présent rapport vise à vous rendre compte des actes adoptés ou signés dans ce cadre durant le 2nd semestre de l'année 2020.

Je vous prie de prendre acte.

Le Président TALAMONI

L'Assemblée prend acte.⁷

Nous passons au rapport suivant n° 33. C'est Jean BIANCUCCI qui présente ce rapport.

* **Rapport n° 033 : Prutucollu transazzunale cù l'associu « La Citadelle » cuncernendu un permessu di custrisce in quantu à u Liceu professionale marittimu è acquacolu di Bastia « Jacques Faggianelli »**

* **Rapport n° 033 : Protocole transactionnel avec l'association « La Citadelle » relatif à un permis de construire concernant le Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia « Jacques Faggianelli »**

⁷ Délibération N° 21/031 AC

M. Jean BIANCUCCI

On va essayer de le faire. Je viens d'hériter du rapport, vous m'excuserez, je n'ai pas eu l'occasion de le consulter.

On va donc présenter ce rapport.

Il s'agit, concernant l'historique, de l'enseignement maritime et aquacole. Vous savez que c'est un enjeu important et essentiel pour la Corse.

Je ne vais intervenir que sur l'objectif qui est de doter l'établissement de matériel pédagogique moderne et performant, de développer des partenariats et des formations adaptées répondant aux besoins des professionnels.

Les deux procédures contentieuses en cours devant la cour administrative d'appel de Marseille.

Il s'agit d'une part d'un problème touchant le bâtiment pédagogique de lutte contre l'incendie dont le permis de construire initial a été annulé par un jugement de 2018. Un permis de construire de régularisation et une autorisation au titre des établissements recevant du public, vous savez que c'est une réglementation particulière, ont été obtenus le 5 et 6 décembre 2018.

Par un jugement 1900-243 en date du 19 décembre 2019 le tribunal a annulé, à la demande notamment de l'association « A citadella », l'autorisation en date du 5 décembre 2018 portant autorisation d'ouverture au public. Il a rejeté la demande concernant le permis de construire.

L'appel a été formé par l'association concernant le permis de construire. La commune de Bastia a interjeté l'appel incident s'agissant de l'autorisation de RP, procédure dont vous avez les numéros.

D'autre part, le projet de surélévation et réhabilitation du lycée maritime et aquacole.

Il s'agit de deux autorisations qui ont été délivrées en juillet 2018. L'association « A citadella » et M. François-Jérôme de CASABIANCA ont contesté ces décisions. Par un jugement 190-0067 en date du 19 décembre 2019, le TA a rejeté leur demande.

Un appel est en cours devant la cour administrative d'appel de Bastia sous le numéro 20 MA00897.

Je crois vous avoir donné tous les éléments.

Les négociations visant à concrétiser un protocole d'accord.

Il y a eu plusieurs mois de négociation. Les parties se sont rapprochées sous l'égide du Président de l'Exécutif et un projet de protocole conforme à un courrier du Président a été rédigé par le conseil de la Collectivité de Corse en juin 2020.

En contrepartie des modifications du projet, les requérants devaient se désister de leurs deux recours et ne pas contester les futures autorisations. Des discussions ont eu lieu entre les parties et leur conseil. La dernière version a été transmise le 4 février 2021 par le conseil de la Collectivité et a reçu l'accord écrit définitif des deux demandeurs aux deux instances distinctes qui ont été introduites le 5 février 2021.

Un courrier officiel du conseil des requérants en date du 4 février 2021 confirme par ailleurs cet accord définitif.

Les concessions réciproques essentielles prévues au protocole.

Pour la Collectivité de Corse, démolir et supprimer définitivement le bâtiment simulateur d'incendie dit « Baudoin ».

A cet effet, la Collectivité de Corse souhaite procéder au plus vite à la construction du nouveau bâtiment incendie sis à l'Arinella et à la destruction de l'actuel bâtiment dit « Baudouin » sis à la Citadelle, et dans un délai maximum de 24 mois à compter de la signature du présent protocole.

- Remettre en l'état le rempart historique en suite de cette démolition et suppression.
- Permettre le libre accès des piétons dans la continuité de la rue du Dragon
- Remplacer le portail actuel au bas de la rue du Dragon par une porte traditionnelle en châtaignier
- Réduire et reconfigurer le bâtiment abritant les ateliers du lycée en R+1
- Rabaisser les toitures avec un différentiel au niveau des faîtes

Bref, un certain nombre de points sur lesquels tout le monde a été d'accord.

Pour les requérants.

- Se désister des deux recours actuellement pendants devant la Cour administrative d'appel de Marseille.
- Renoncer à exercer toute action civile tendant à la réparation d'un quelconque préjudice que leur causerait la réalisation normale des travaux nécessités par les projets visés au présent protocole transactionnel.

- Renoncer, de manière générale, à exercer toute action qui serait de nature à gêner la bonne réalisation des travaux visés dans les projets annexés au présent protocole transactionnel, notamment des actions visant des arrêts de chantier.
- Renoncer à contester tout transfert de permis de construire, permis de construire modificatif, autorisation au titre de la réglementation, etc.

Pour la commune de Bastia essentiellement.

- Mettre à la disposition de la Collectivité de Corse, sous une forme juridique à convenir, un terrain situé à l'Arinella, afin de reconstruire, et ainsi déplacer définitivement, le bâtiment « simulateur incendie » qui sera démoli sur le site de la citadelle de Bastia.
- Accepter les désistements dans les procédures engagées devant la Cour administrative d'appel de Marseille.
- Se désister de l'appel incident formé dans le cadre de la procédure d'appel contre le jugement n° 1900243 du 19 décembre 2019.

Vous avez compris que les concessions réciproques permettent aujourd'hui la fin des procédures contentieuses.

Le projet ainsi décliné intègre largement les préconisations et attentes de l'association « A citadella ». Il permet d'apporter une véritable plus-value architecturale, esthétique et fonctionnelle non seulement au lycée maritime Jacques FAGGIANELLI de Bastia, mais aussi à l'ensemble du quartier historique exceptionnel de la citadelle de Bastia.

Il convient donc d'habiliter le Président de l'exécutif à signer le protocole transactionnel annexé et a passé tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

Je dois ajouter un mot, c'est qu'on peut souligner la qualité du dialogue qui s'est établi avec l'association « A citadella » et l'action qui a été menée pour la sauvegarde de ce quartier.

J'en ai terminé.

Le Président TALAMONI

Merci, M le Conseiller exécutif.

Anne TOMASI va nous donner l'avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur ce dossier ? Non. Nous allons donc voter.

J'interroge les présidents de groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DANSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Pà l'elete presente è raprisintati, **vutemu à prò** : François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, votons **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

Mme Catherine RIERA

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

M. François-Xavier CECCOLI

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI, nous votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport (N° 33) est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Nous passons au rapport n° 34. C'est le Président du Conseil exécutif qui va défendre ce rapport.

Vous avez la parole.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 034** : Mudificazione di u tavulellu di l'effittivi di a Cullettività di Corsica

* **Rapport n° 034** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI

Sur ce tableau des effectifs, il s'agit de vous proposer d'acter un certain nombre de créations de postes. Il vous est expliqué en rapport à la politique générale qui a été mise en oeuvre et notamment la planification des créations de postes pour essayer d'avoir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec le souci permanent d'essayer de maîtriser notre masse salariale et nos dépenses de fonctionnement.

⁸ Délibération N° 21/032 AC

Les recrutements proposés sont en avance de phase par rapport à la campagne 2021 par rapport à des urgences qui sont remontées soit des services, soit des territoires, quelquefois des deux. Je détaillerai pour chacun des 3 secteurs concernés, à savoir d'une part au sein de la DGA « social », la direction de la protection de l'enfance ; d'autre part, au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement du territoire, il s'agit des forestiers sapeurs. Enfin, au sein de la DGA en charge des infrastructures de transport, de la mobilité et des bâtiments, il s'agit de la direction des routes.

Au sein de la direction de la protection de l'enfance. C'est un sujet qui s'est invité, y compris dans le débat public récemment à travers des expressions syndicales fortes et au-delà de la mobilisation unitaire des syndicats à travers des interpellations récurrentes de la part des services concernés qui sont dans une situation d'extrême tension, aussi bien pour des raisons structurelles que pour des raisons plus conjoncturelles.

En ce qui concerne les raisons structurelles, je les rappelle rapidement pour mémoire. D'abord, une évolution générale de la société française dans son ensemble où les services sociaux, des départements sur le continent, de la Collectivité de Corse chez nous, sont de plus en plus sous tension à travers tout ce que vous connaissez, que ce soit l'aide sociale à l'enfance liée à la fois à la gestion civile et la gestion pénale des difficultés. La Corse n'est pas en dehors de ces évolutions globales, avec des noyaux familiaux de plus en plus éclatés, des familles monoparentales, des enfants en situation de souffrance, des pathologies familiales qui sont de plus en plus graves, récurrentes.

Donc, des situations que l'on retrouve partout, mais que l'on retrouve aussi en Corse avec une acuité particulière, notamment parce que, d'une part, je vous rappelle que le taux de pauvreté le plus important de France métropolitaine, même si les difficultés issues des différents secteurs ne tiennent pas seulement à la pauvreté. Elles peuvent être aussi souvent aggravées par la précarité ou la pauvreté.

Nous avons une société corse qui, et on en a parlé souvent, la dernière fois notamment lors de la question orale de Romain COLONNA, est soumise à des évolutions profondes, y compris en termes démographiques. Pour en avoir discuté directement, par exemple avec certains personnels concernés, y compris d'un point de vue quantitatif et qualitatif, les cas que ces personnels ont à traiter, sont de plus en plus nombreux et de plus en plus lourds. Un chiffre le montre, il y a un effet conjoncturel d'aggravation par rapport à la situation COVID et le confinement notamment. Mais il y a eu, et ça a été un peu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase lors du dernier conflit social, 29 demandes de placement en Cismonte entre le 4 janvier et le 4 février 2021, ce qui représente habituellement le volume global constaté sur une année entière.

Donc, il y a une explosion. Bien sûr, il y a les problèmes des personnels, mais aussi le problème des structures. Vous l'avez entendu à travers les expressions des personnels, il y a des structures qui sont totalement dépassées. On a tous les indicateurs, on pourrait prendre le chiffre des mineurs non accompagnés, le nombre de placements, etc., tout explose.

On avait déjà initié un effort en amont de la crise puisqu'on avait pris un engagement, notamment de création de 8 postes qui avaient été validés lors du comité technique du 26 octobre 2020, 4 postes supplémentaires et enfin, d'ouvrir un certain nombre de postes au titre du conflit social et des discussions qu'il y a eues.

Je termine en disant que certains des secteurs sont depuis plusieurs années en situation de sous-effectif chronique. Ces personnels sont souvent des personnels, comme vous le voyez dans le détail, qui ont une fiche de poste très spécifique, qui relève de diplômes qui sont des diplômes particuliers, même s'il y a aussi des postes d'agent administratif, par exemple.

Mais je précise que les postes qui sont visés pour ce premier secteur, sont tous des postes où il y a une urgence absolue, je parle notamment sous le contrôle de Bianca FAZI qui me sollicite souvent et qui m'a sollicité depuis plusieurs mois. Donc, on a tenu au maximum pour essayer de ne pas ouvrir des postes, pour essayer de limiter les recrutements, pour accélérer aussi les recrutements lorsqu'ils ont été décidés. Donc, il y a un cumul de facteurs qui fait que vraiment, aujourd'hui, les services de ce côté-là sont en souffrance et en souffrance profonde.

Deuxième poste, ce sont les FORSAP (forestiers-sapeurs), même chose. Je parle sous le contrôle sans doute d'élus qui ont l'expérience des conseils départementaux, que ce soit de Haute-Corse ou de Corse-du-Sud. Il y a eu souvent des postes qui n'ont pas été renouvelés. Il y a eu des effectifs, notamment dans le rural, dans l'intérieur, qui ont diminué de façon importante. Là aussi, ces 15 postes sont demandés depuis longtemps, et par les services, et par les territoires, et notamment par un certain nombre d'élus d'intercommunalités, notamment aussi parce que nous avons aujourd'hui une augmentation des interventions, qu'il s'agisse des questions de FORSAP ou des APE (agents de protection de l'environnement).

Enfin, au sein de la DGA en charge des infrastructures de transport, de la mobilité et des bâtiments, même situation. Il s'agit de postes qui existaient mais qui souvent ont été affectés ailleurs avec des équipes sont en sous-effectif chronique, ce qui pose des problèmes à la fois de sécurisation, de qualité des interventions, de respect des horaires de travail. Là aussi, la décision a été prise au terme d'arbitrages difficiles, mais elle a été prise parce qu'il y avait une situation d'urgence absolue et caractérisée comme telle, notamment par les différents DGA, directrices et directeurs concernés.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

Je voudrais, à l'occasion de ce rapport, revenir sur les besoins de la DGA « social » concernant la protection de l'enfance. J'ai le sentiment que la mobilisation, et vous l'avez rappelé M. le Président, de l'ensemble des syndicats ces dernières semaines a permis de mettre à l'ordre du jour, lors de la commission sociale mais aussi aujourd'hui dans cet hémicycle, le contexte de tension extrême qui ne permet plus à la direction de la protection de l'enfance d'exercer de manière satisfaisante ses missions essentielles. Ce n'est pas moi qui le dis, j'ai repris ce qui était dit dans le rapport.

La situation difficile ne date pas d'aujourd'hui. Les agents des services PMI, surtout l'ASE (aide sociale à l'enfance) sont en souffrance, vous l'avez rappelé. Je voulais saluer leur travail car sur le terrain, ils sont exemplaires et ils ont beaucoup de courage.

Ils ont souvent alerté l'autorité territoriale et encore ces derniers jours. Certes, Président, la crise COVID, vous l'avez rappelé, a été un accélérateur de cette situation catastrophique et difficile, notamment le confinement. Mais la situation était déjà très tendue.

Nous avons, pour notre part, notre groupe, à différentes reprises dans cet hémicycle, parlé de la carence des assistantes familiales. Les différentes campagnes qui ont été menées sur le terrain n'aboutissent malheureusement pas. Il est difficile de mobiliser les familles, de susciter des vocations malgré une revalorisation de la profession, et vous en êtes à l'origine.

Pour info, en Haute-Corse, le taux d'occupation des assistantes familiales est de 120 % ; en Corse-du-Sud, de 110 %. Donc, la situation est très tendue. C'est pourquoi, à l'occasion de ce rapport, vous nous proposez face à l'urgence et suite au protocole

d'accord signé avec les syndicats, de renforcer les effectifs et de créer des postes. Bien sûr, nous allons vous accompagner.

Néanmoins, j'ai évoqué en commission du social, des pistes à suivre car cela ne va pas suffire. J'ai parlé, l'autre jour, qu'il serait bien de proposer aux agents de la Collectivité, des formations de TISF (techniciens en intervention sociale et familiale). Ils ont un rôle à la fois éducatif, préventif, ils accompagnent les familles par des actions de soutien à la parentalité. C'est ça qui fait qu'ils agissent en amont pour éviter d'arriver au placement de l'enfant.

Il serait bien aussi dans l'urgence de donner un double agrément aux ASMAT (assistantes maternelles), celle qui le souhaitent, bien sûr, pour pallier une situation d'urgence.

Vous avez rappelé, Président, vous nous l'avez dit, créer des places d'accueil adaptées au territoire. Il faut travailler aussi avec les acteurs de terrain, envisager à terme la construction de MECS (maison d'enfants à caractère social). J'aurais aimé savoir aussi où en sont les travaux de la pouponnière de Bastia.

Vous l'aurez compris, mes Chers collègues, Président, Mme la Conseillère exécutive, la protection de l'enfance, bien sûr, nous concerne tous. Je ne doute pas, Président, que nous avons les mêmes attentes.

Concernant le vote de notre groupe, vu l'urgence et les remontées du terrain, croyez-moi, je suis sur le terrain aux côtés des agents, nous voterons pour. Néanmoins, nous restons attentifs à la suite des mesures que vous prendrez concernant la protection de ces enfants et de ces adolescents.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. D'autres interventions ?

François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

J'ai bien été attentif aux propos du Président du Conseil exécutif et notamment dans sa volonté de maîtriser les ressources humaines. Mais il est un domaine, notamment

celui de la protection de l'enfance, où nous sommes souvent tributaires de conjectures qui sont plutôt extérieures malheureusement liées à la précarité.

Nous sommes, notamment le département de la Haute-Corse, le deuxième département de France en termes de précarité et donc, soumis à ces aléas et ces contraintes qui nous imposent une réactivité qu'il est quelquefois difficile d'anticiper lorsque les évènements, comme ces derniers mois ou dernières années, s'emballent. Donc, on doit faire face douloureusement à ces situations.

Je comprends qu'il y ait une demande des personnels dans ce domaine, elle est justifiée, légitime et nous ne pouvons que l'accompagner.

Vous avez également soulevé la problématique d'un certain nombre de services et notamment le service des sapeurs forestiers, le service d'agents qui sont voués à prendre en charge l'entretien du territoire de diverses manières.

Vous avez rappelé l'expérience de certains. J'ai une petite expérience en la matière. Il y a un point de vigilance sur lequel il faut insister, ce sont les recrutements sur des postes qui sont des postes plus ou moins spécialisés. Au bout d'un certain temps, plus ou moins long, il y a des demandes de changement d'affectation qui de nouveau libèrent ces postes, mais surtout lorsque ce sont des postes difficiles à pourvoir parce qu'ils nécessitent de la disponibilité géographique, etc. Je crois que c'est un point de vigilance sur lequel on doit avoir une attention très particulière.

Et puis, une petite pointe d'humour, je ne vais pas faire l'injure d'imaginer que seules les compétences techniques, et rappelez-vous, M. le Président, nous étions d'accord même si je pense avoir été le seul à le respecter, que la priorité serait donnée aux agents d'autres collectivités souhaitant rejoindre la collectivité départementale dans le cadre de la priorité à donner en termes d'emplois, si ceux-ci bien sûr ont les compétences requises. Je suis certain que ce sont ces arguments-là, ces qualités-là que vous prendrez en compte prioritairement. Ensuite, privilégiez également nos jeunes étudiants qui ont issus notamment des lycées agricoles parce que ce sont des postes techniques pour lesquels ils ont reçu des formations intéressantes et qu'il est utile de mettre à la disposition de notre Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

M. CECCOLI a la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Juste une petite question.

Bien évidemment, sur le social, rien à redire, ça a été dit et l'importance des enjeux a été précisée.

Il y a un certain nombre de demandes concernant l'exploitation routière, ok, pas de remarques particulières.

Par contre, juste une petite précision sur les sapeurs forestiers. Les recrutements sont assez importants puisque je vois que sur la Haute-Corse, on passe de 94, il y en a 8 en plus. Mais je voudrais une précision sur l'effectif cible, je suis un béotien dans le domaine, c'est pour ça que je vous demande de m'expliquer, l'objectif cible serait à 144 pour un effectif de 94 aujourd'hui. De la même façon pour la Corse-du-Sud, u Pumonte, on aurait un objectif cible à 125 alors que nous sommes à 99. Qu'est-ce qui fait que ces objectifs cibles soient aussi loin de ce que nous avons aujourd'hui ? Merci.

Le Président TALAMONI

M. le Président de l'Exécutif, en réponse ?

Le Président SIMEONI

Un mot de Bianca FAZI, sur l'ASE et je répondrai à MM. CECCOLI et ORLANDI.

Le Président TALAMONI

D'accord. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Juste deux mots sur le social, puisque je me suis exprimée devant la commission. Effectivement sur l'ASE, un secteur qui a été très tendu avec une augmentation des placements des enfants sur le mois de janvier 2021, qui était, comme l'a dit le Président, équivalent à toute une année.

Je voudrais répondre également à Chantal PEDINIELLI, les TSF, ça fait déjà quelques mois que c'est engagé, Malheureusement, c'est vrai que les formations, on n'a

pas eu grand nombre de prétendants. C'est notamment sur le Cismonte d'ailleurs que ça fait défaut.

Pour les MECS, on s'y attèle parce que c'est important aussi.

Sur la pouponnière, ce n'est pas la Collectivité qui est porteur du projet puisque ce sont les mutuelles. Par contre, je peux vous répondre en vous disant que la consultation des entreprises a été lancée. J'espère effectivement que le projet avancera au plus vite.

J'espère que nous aurons, sur la communauté de communes de l'Isula où vraiment Lionel MORTINI est très actif, l'opportunité d'avoir un centre sur les enfants qui sera vraiment une porte pour nous et surtout pour les enfants.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président du Conseil exécutif a la parole.

Le Président SIMEONI

Merci à l'ensemble des intervenants.

Sur l'ASE, oui. Les solutions envisagées ont été aussi intégrées dans le protocole qui a été signé. Je rappelle que le travail avait commencé en amont du protocole, mais qu'effectivement, la réponse n'a pas été suffisamment rapide, pour des raisons indépendantes de notre volonté. Par exemple, on avait ouvert, dès octobre dernier, un certain nombre de postes qu'on n'a pas réussi à pourvoir. Et c'est vrai que pour les services qui sont en souffrance, et au-delà des services, les fonctionnaires qui sont en souffrance, en situation de sur-sollicitation dans un domaine où c'est particulièrement éprouvant, même quand on sait qu'un poste est ouvert, si la personne qu'on attend ne vient pas, ça participe à un regain de tension. Là, il y a un vrai problème.

De façon plus globale, ce que j'ai dit, y compris aux syndicats et aux personnels, en intégrant bien comme l'a dit Chantal PEDINIELLI, la difficulté, la souffrance et comme l'a dit François ORLANDI, le fait que ce sont des secteurs dans lesquels on est obligés d'avoir une approche prioritairement humaine. On ne peut pas être dans une approche gestionnaire ou bureaucratique.

Mais il n'empêche qu'il y a un gap entre les besoins réels, tels qu'exprimés notamment par les services, et notre capacité à faire parce que tout simplement, on est dans une équation qui est pratiquement impossible là encore.

Je reviens sur la question des effectifs cibles. Ce sont des effectifs qui ont été travaillés au plus juste par la DGA, les directeurs et en s'appuyant sur les expériences du terrain. Il y a eu une déperdition souvent des effectifs par rapport à ce qu'ils étaient, avec des départs à la retraite, des changements de service où on n'a pas repourvu le poste. Donc, il y avait des unités où il y avait 6 FORSAP avant et où ils sont 3 maintenant, etc. D'un côté, il y a les effectifs qui diminuent, de l'autre il y a les besoins qui augmentent, y compris dans l'augmentation des sentiers pour les APE, etc. Les services sont en difficulté et quelquefois en souffrance. Mais nous, on ne peut pas. Comme j'ai dit aux FORSAP, on a à peu près 100 ou 110 postes à pourvoir par an, si on doit en mettre 40 sur les FORSAP ou même 15 tous les ans, ce n'est pas possible.

Donc, on a fait un choix. Notamment, on a priorisé des recrutements de catégorie A dans des secteurs où on était vraiment sous-dotés pour essayer d'exercer complètement nos compétences.

Il faut vraiment qu'on arrive, premièrement à mieux organiser une mobilité à travers la gestion, en privilégiant les emplois et les compétences en interne. Je rappelle qu'il y a des tours de recrutement interne et que chaque fois qu'on a créé un poste, c'est parce qu'on n'a pas réussi à le pourvoir en interne.

Il faut aussi qu'on travaille dans la discussion avec les organisations syndicales, à avoir sans doute une meilleure rentabilité, en tout cas une meilleure efficacité dans un certain nombre de secteurs. Ce n'est pas un gros mot que de le dire et ce n'est pas non plus faire des procès d'intention. Mais je pense qu'à un moment donné, il faut que tout le monde travaille et travaille avec le même engagement et la même intensité. C'est un travail de fond à faire au sein de l'administration. Mais il faut qu'on le mène.

Malgré tous ces efforts, vous l'avez noté au moment du budget, entre le GVT, entre les besoins, entre ci, entre ça, on est déjà au-dessus de la trajectoire budgétaire qu'on s'est fixée. Lorsqu'on ajoute à tout ça, toutes les difficultés qu'on a pointées ensemble, l'augmentation des dépenses, la diminution des recettes, on voit qu'on est véritablement dans un effet ciseau.

J'ai vu qu'il y avait Vanina BORROMEI qui est branchée, sur les routes aussi : les routes, ce sont des endroits où il y a le plus besoin d'interventions, c'est-à-dire les zones de l'intérieur, les zones rurales, les zones de montagne et vraiment, on était obligés de faire.

Un dernier mot, on est à la confluence de besoins qui augmentent, de besoins de restriction budgétaire et on va en dire un mot aussi.

Beaucoup de candidats potentiels savaient que ces postes allaient être ouverts avant même que nous n'ayons formalisé la décision ou qu'on vienne devant l'Assemblée. Vous vous en doutez, vous avez peut-être été sollicité vous-mêmes, dans le contexte actuel, économique et social, tout le monde est sur-sollicité. A un moment donné, y compris sur ces postes-là, et pour répondre là-aussi à François ORLANDI, il faut qu'on crée les conditions de légalité d'accès à l'emploi public.

Donc, c'est quelque chose qu'on est en train de travailler, y compris sur les catégories C, pour essayer, notamment sur des emplois où il y a une technicité, à un moment donné, je pense qu'on est en train d'y travailler, mais je reviendrai devant vous pour le faire valider, je pense qu'il faut mettre en place des procédures qui permettent de s'assurer d'un certain nombre de compétences sur les candidats qu'on va recruter.

Ça sera aussi un élément supplémentaire pour être dans une logique d'équité et d'accès à l'emploi public parce que c'est quelque chose que l'on doit à toutes celles et tous ceux qui postulent, a fortiori dans un contexte où l'emploi public est à la fois rare et particulièrement convoité dans un contexte de crise économique et sociale.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons mettre ce rapport aux voix. J'interroge les groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DANSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « PNC », présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, votons **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

Mme Catherine RIERA

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

M. François-Xavier CECCOLI

Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (34) est ADOPTE à l'unanimité⁹.

S'agissant du rapport « déchets » sur lequel nous avons commencé à travailler depuis ce matin, la commission a émis un avis sur les amendements déposés. Il y avait 25 amendements déposés par 3 groupes, qui visaient le rapport et un amendement du Conseil exécutif visant la délibération.

On va vous proposer une méthode. On va voter pour chaque amendement, on ne peut pas faire autrement.

⁹ Délibération N° 21/033 AC

Le premier de ces votes par groupe sera fait avec rappel de la composition du groupe, comme nous avons fait à l'instant et les suivants, ce sera par groupe, sans rappeler le nom des membres du groupe.

Pour chaque amendement, l'auteur peut se limiter à indiquer que l'amendement est défendu, plutôt que de commencer à engager un débat alors que nous avons largement débattu sur ce sujet, l'auteur de l'amendement peut simplement dire « l'amendement est défendu ». Ensuite, avis du Conseil exécutif qui va se borner à dire qu'il est favorable, puisque cela a été vu en amont. Ensuite, éventuellement un orateur contre, mais il n'y en aura pas puisque tout cela a été vu en amont. Pour l'ensemble du rapport, on votera de façon solennelle avec un appel nominal des conseillers.

Voilà la méthode qui sera mise en œuvre.

Nous sommes obligés de suspendre 2 minutes parce qu'on est en train de tirer le recueil des amendements.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre. L'opposition a choisi de ne pas participer aux travaux de la commission sur les amendements. Le Conseil exécutif souhaiterait que nous allions un peu plus loin que deux minutes pour que les amendements soient distribués et que l'opposition puisse en prendre connaissance et puisse se positionner en connaissance de cause. Une bonne surprise n'est pas exclue !

Le Président TALAMONI

Je vous propose que nous ne suspendions pas, mais que nous passions au rapport n° 47 qui lui aussi devrait faire l'objet, je pense, compte tenu des débats approfondis que nous avons eus, d'une prise d'acte. Cela pourrait se faire rapidement, à moins que vous ne souhaitiez qu'il soit renvoyé ?

Le Président SIMEONI

La logique, c'est au moins qu'on le présente quelques minutes. De toute façon, on va revenir sur l'avis complet de l'autorité de la concurrence lors d'une prochaine session.

Le Président TALAMONI

Vous pouvez donc présenter ce rapport n° 47 rapidement. On pourrait même laisser le temps à l'opposition de prendre connaissance de façon approfondie les

amendements. Je vous propose qu'ensuite, après avoir présenté ce rapport, que nous prenions les motions.

* **Raportu n° 047 : Raportu d'infurmazione relativu à l'avisu di l'Autorità di a Cuncurrenza in quantu à u settore di e rumenzule**

* **Rapport n° 047 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur le secteur des déchets**

Le Président SIMEONI

Très brièvement.

On avait quand même souhaité qu'il y ait un rapport. Ce rapport reprend un certain nombre d'idées que nous avons exposées, le président de l'Office de l'environnement et de façon beaucoup plus synthétique moi-même, à l'occasion de la présentation de la position du Conseil exécutif par rapport à l'avis de plan de gestion des déchets.

Pour le surplus, je renvoie respectueusement l'Assemblée au rapport tel qu'il est écrit et nous aurons l'occasion d'aborder la position qu'il convient de prendre par rapport aux recommandations de l'Autorité de la concurrence dans le domaine des déchets, à l'occasion du débat global que nous aurons sur cet avis et les recommandations proposées.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous prenons acte de ce rapport.

Nous pouvons, à mon avis, commencer... Ah oui, vous en avez le droit, vous avez la parole, M. LACOMBE, il suffit de demander à s'exprimer, il faut oser, sinon on passe au point suivant de l'ordre du jour.

M. Xavier LACOMBE

Vous avez raison, oser, c'est savoir. Comme vous avez enchaîné en disant « nous prenons acte », vous ne laissez pas la possibilité de s'exprimer. Je sais que ce matin vous avez été très fairplay, particulièrement envers le groupe auquel vous appartenez, puisque les délais, selon mon chronomètre, ont été largement dépassés...

Le Président TALAMONI

Par mon groupe, absolument pas !

M. Xavier LACOMBE

Par la majorité, pardon. Par la majorité territoriale, bien au-delà des autres.

Le Président TALAMONI

Je vous fais observer que le groupe auquel j'appartiens est le seul à ne pas avoir épuisé son temps de parole.

M. Xavier LACOMBE

La majorité territoriale, pardon, bien au-delà des 15 minutes.

Le Président TALAMONI

Tous les autres groupes, ceux de l'opposition et de la majorité, ont pulvérisé leur temps de parole. Tous ! Y compris le vôtre.

M. Xavier LACOMBE

Je vous demande la parole pour intervenir sur ce rapport n° 47, sur l'avis de l'Autorité de la concurrence sur le secteur des déchets. Sans dépasser, combien de temps, Président ?

Le Président TALAMONI

2 minutes. C'est-à-dire le temps qu'il vous faut dans la limite habituelle de 10 minutes, mais vous n'êtes pas obligé de les épuiser.

M. Xavier LACOMBE

10 ? J'avais compris 2.

Le Président TALAMONI

C'était bien 2 que j'avais dit, mais c'était une plaisanterie !

M. Xavier LACOMBE

J'avais bien entendu.

Très rapidement, je voudrais tout simplement dire que sur les recommandations de cet avis, il y a essentiellement 2 points.

Le premier étant deux séries de recommandations.

Une première qui est relative à la gestion de la transparence de la gestion publique des déchets ménagers assimilés, bien évidemment, et la deuxième relative à la résolution de blocages techniques liés au manque d'infrastructures et à la sous-capacité chronique du traitement des déchets ménagers résiduels en Corse. C'est écrit dans ce rapport.

Et, je veux faire tout de suite allusion au courrier que vous nous avez transmis, que vous avez reçu de M. le Préfet de Corse en date du 24 février, le jour avant la session, nous en avons pris connaissance ce matin après transmission à 9 heures... On aurait pu l'avoir avant la session. Reçu au courrier le 24 février, nous sommes le 26, on aurait pu l'avoir le 24 !...

Le Président TALAMONI

Je ne l'ai pas eu avant, Cher collègue.

M. Xavier LACOMBE

Vous êtes traités de la même façon que nous le sommes, Président.

Par ailleurs, ce qui est omis, et je m'adresse au Président de l'Exécutif, et je ne serai pas tendre, M. le Président, pas du tout, tout simplement parce que dans un premier temps, vous ne dites pas toute la vérité, alors peut-être par omission, vous connaissant bien, je peux encore le croire.

En application de ce vous avez dit en conclusion de l'article L.541-1 du code de l'environnement, le Préfet vous écrit, conformément à la loi, puisque vous dites que vous vous inscrivez dans les pas et dans les obligations réglementaires de l'Europe, « il convient d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation en matière d'ici 2025 », c'est réglementaire. Cet objectif est atteint notamment en assurant, permettez-moi de le dire et je reprendrai la formule de Petr'Antone TOMASI, il faut lire les bonnes pages, et en l'occurrence il n'y en a qu'une, on ne peut pas se tromper, notamment en assurant la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles, et ce qui résulte d'une collecte séparée ou d'une opération de tri, donc les choses sont claires, y compris sur des ordures ménagères résiduelles, réalisée dans une installation prévue à cet effet. Ces

quantités destinées à être valorisées énergétiquement vont ainsi réduire les quantités de déchets ultimes voués à l'enfouissement.

Vous avez dit, M. le Président de l'Exécutif, tout à l'heure, tout en opposant le projet de la CAPA au projet de la majorité, je pense que ce n'est pas innocent et que c'est fait à dessein, vous avez fustigé, comme l'a fait Petr'Antò TOMASI, qui a qualifié d'insulte envers les Corses et la majorité. Moi je vous dirai, Petr'Antò TOMASI, que rien que le fait d'y penser, mais en plus de le dire, est une insulte envers vous-même, parce que les élus de la CAPA sont tout aussi honorables et respectables, de même que les élus des trois autres collectivités et EPCI qui adhèreraient à ce centre de tri, sont tout aussi respectables. Je souligne que c'est le bassin de vie le plus important de Corse et il y a des élus qui ne méritent, très sincèrement Petr'Antò, qu'on les considère et qu'on les qualifie de cela.

M. Petr'Antone TOMASI

Je vais vous répondre.

M. Xavier LACOMBE

Oui, dopu, prima aghju da compia.

Donc, « une insulte aux Corses et à la majorité », je trouve que c'est un peu fort, voire déplacé.

En tous les cas, mon éducation ne me permet pas d'être de ceux-là, je tiens à vous le dire. J'espère qu'il en est de même pour vous. Vous voyez, je suis toujours très constructif.

Vous avez annoncé, M. le Président de l'Exécutif, 8 % de tri à la CAPA, ce sont des chiffres mensongers, ce n'est pas la vérité. Quand on dit les choses, il faut être précis et il faut aller de bout en bout et dire la vérité. J'ai ici ce tableau, en couleurs, je vais vous le transmettre, lorsque j'aurai terminé mon propos, je me lèverai et vous l'aurez en votre possession.

Deux chiffres : considérant les OMR : 18 % de tri à la CAPA, certes ce ne sont pas les 60 % prévus dans le plan, Mme NIVAGGIONI, c'était un plan, en mai 2016. Nous avons émis toutes les réserves, 8 heures en commission avec je ne sais combien d'amendements... C'est vrai que celui qui est opposable est celui de 2015, mais c'était un plan, ce n'était pas une feuille de route, c'était intitulé un plan, si c'est un plan, c'est un plan, si c'est une feuille de route, c'est autre chose, parce qu'un plan planifie, définit, choisit, d'ailleurs c'est ce qui manque.

Donc, à ce moment-là, nous avons émis toutes les réserves, et j'avais demandé, et je vous en avais fait part, M. le Président de l'Exécutif, à l'époque, M. le Président de l'Office de l'environnement, Mme SIMONPIETRI siégeait à votre place, j'avais demandé qu'il y ait une évaluation chaque année parce qu'on nous parlait même d'unités de surtri mobiles que nous n'avons jamais vu circuler en Corse. Je ne sais pas où elles sont passées, je pense de mémoire qu'elles devaient venir de Pologne.

J'avais demandé que chaque année il y ait une évaluation, nous arrivons à la cinquième année pour avoir contrarié le plan, heureusement, diciaraghju anc'assai !, puisqu'il était prévu sur 3 ans ce fameux plan de 2016. Là, je ne parle que de 2015 à 2020, je ne vais pas recommencer le débat à l'instar de la DSP, de l'antériorité, parce qu'on a plus d'arguments, on se raccroche à ce que l'on peut, voire à quelques attaques personnelles, je ne suis pas de ceux-là, je vous le dis tout de suite. Moi, je ne parle que de 2015 et de 2015 et 2021, puisque nous sommes en février.

Ce plan-là, vous aviez admis, après réflexion et hésitation, de le planifier sur 5 ans. Au bout des 5 ans, puisque l'objectif était de 60 %, personne n'y est parvenu. Nous avons commencé à trier avant 2015, les choses avaient déjà commencé, certes de manière moins prononcée, je dois le connaître, je vous l'accorde.

Depuis 2015, il y a une accélération, et j'ai les chiffres ici, je vais vous donner les deux chiffres.

En termes de DMA aujourd'hui, nous sommes à 31 % de tri à la CAPA et en termes d'OMR : 18 %.

Je suis désolé de vous rectifier, mais je ne peux pas laisser dire des contrevérités dans cet hémicycle et laisser entendre ça aux Corses. La CAPA a fait beaucoup d'efforts et mis beaucoup d'argent.

Et je vous avais alerté, M. le Président, et vous y venez à pas feutrés, pour ne pas décevoir peut-être les associations, plusieurs, la quasi-totalité, on n'en a pas parlé aujourd'hui, qui sont montées au créneau en remettant en cause l'économie circulaire de ce projet de plan qui est présenté. Je vous avais dit : il faudra aider les EPCI, parce qu'il ne suffit pas de dire : voilà ce qu'il faut atteindre, débrouillez-vous. Et, je vous avais dit : les EPCI ne pourront pas assumer parce que le coût du porte-à-porte et du tri est trop élevé et ça va engendrer des coûts et des augmentations de la tonne.

C'est ce qui s'est passé, c'est ce qui se passe et même les autres communautés de communes, voire la communauté d'agglomération a fait état de ces difficultés par la voix de son président et de ses vice-présidents. Et aujourd'hui, je suis heureux d'entendre dire que ce que je vous avais demandé et réitéré en 2018 d'une aide et un

soutien financier pour les EPCI pour y parvenir, ce n'est pas pour être contre. Pour y parvenir ! 5 ans de perdu !

Moi, c'est ce que je voulais tout simplement vous dire tranquillement, plus ou moins, comme vous le faites certaines fois.

Il y a 5 ans, nous étions en état d'urgence, je n'ai cessé de vous le dire, il fallait décider il y a 5 ans. Aujourd'hui, on est encore sur des hésitations et des contradictions, je dis bien des contradictions : centres de tri, comme ça, pas comme ça, CSR, peut-être, oui, valorisation énergétique, obligations réglementaires. Mais aujourd'hui, même si la CAPA attribue un marché, nous avons les obligations de 2025, mais je ne sais pas si en 2025, les unités ou les centres de tri multifonctions ou les unités de tri et de valorisation, appelez-les par l'appellation que vous souhaitez, seront en fonction, je n'en suis pas sûr.

Mais s'il y a 5 ans, nous l'avions décidé... Ce que vous aviez rejeté d'un revers de manche en 2016, je me rappelle, nous avons discuté, et je prends à témoin s'il nous entend, Guy ARMANET, dans la salle du Conseil exécutif, vous m'aviez gentiment invité, je ne me permets jamais d'y rentrer, en disant « effectivement », et puis dans le plan, ça n'est pas apparu. Cela ressurgi en 2018, de manière très, très mesurée. Donc, je tiens à le dire.

M. le Président de l'environnement, vous parlez de la CAPA, encore une fois, du centre de tri du Grand Ajaccio, il y a le centre du tri du Grand Bastia, à Monte, la Marana-Golo sur la commune de Monte, mais nous avons assisté ensemble aux différents comités de pilotage, où vous étiez présent, il me semble que vous étiez totalement d'accord. Il n'y avait qu'une question qui nous intriguait ou qui nous inquiétait, pour ne pas dire autre chose, c'est l'accord de la DGAC. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore la réponse officielle. Sur le reste, il n'y a pas eu d'opposition ou il n'y a pas eu de courrier de la part de l'Office de l'environnement créant des oppositions, que je sache, sauf si vous pouvez me contredire là-dessus, à ce moment-là, je vais m'y soumettre.

Donc, voilà ce que je voulais tout simplement dire là-dessus.

Si on doit dire les choses, on les dit clairement du début jusqu'à la fin et on ne biaise pas. Ce qui est factuel reste factuel et on n'arrange pas un peu à sa sauce les choses qui conviennent. Moi, quand je donne un chiffre de la CAPA, je maintiens et je défie quiconque, comme pour les autres communautés de communes, comme pour la CAB peut-être, je ne me permettrai de la contester et je ne permettrai pas d'annoncer des chiffres qui ne sont pas les siens.

Voilà, je tenais à le dire et à rétablir dans cet hémicycle de maison de cristal, puisqu'on doit l'honorer, je tiens à y participer donc disons la vérité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci M. LACOMBE, mais vous avez relancé le débat de tous les groupes, donc je vais donner un temps de parole de 10 minutes à tous les autres groupes en commençant par Julien PAOLINI.

M. Julien PAOLINI

Merci. Ce n'était pas l'objet probablement du débat relatif au rapport de l'Autorité et de la concurrence sur les déchets, mais puisque vous nous interpellez sur les chiffres, M. LACOMBE, et que vous les contestez, on va préciser les choses. Oui, on va préciser les choses.

Les chiffres qui sont publiés, je ne sais pas si vous êtes administrateur du SYVADEC ou en tout cas membre du SYVADEC, mais peu importe, puisque ce sont les chiffres qui sont consultables sur le site du SYVADEC, et pour qu'il n'y ait pas de contestation, je vais prendre à la fois les chiffres de 2019 et de 2020.

C'est vrai qu'aux chiffres on peut leur faire dire ce que l'on veut, c'est ce que vous faites, en intégrant dans les chiffres de la collecte sélective, les chiffres des déchèteries, ce qui est totalement trompeur lorsque l'on dimensionne une usine de surtri.

Alors, je vais prendre les chiffres :

2019, la CAPA (on ne va pas regarder les autres intercos du secteur) : ordures ménagères résiduelles, poubelles grises pour que les Corses comprennent ce jargon parfois complexe, 34 000 tonnes de poubelles grises à la CAPA en 2019 ; collectes sélectives cumulées, emballages, verres, papiers et cartons : 4 525 tonnes.

Donc, si je fais l'addition : 34 000 + 4 525, on est en 2019 à 38 000 tonnes produits par les ménages, dont 4 000 en collecte sélective, en PAV essentiellement et peut-être un peu en porte-à-porte. On est bien à 12 % de collecte sélective et non pas 20 ou 30 comme vous l'annoncez dans vos propos.

Et en 2019, si on fait le même raisonnement, on est à 12, 13 %.

Donc, c'est vrai on peut interpréter les chiffres comme on veut, mais il y a une réalité, il faut l'admettre, hier on parlait de la 4D, le Président avait dit A, B, C, D, Z, zéro, zéro pointé sur la collecte des biodéchets pour la CAPA ! C'est une réalité, celle-là on ne peut pas la contester. Les chiffres sont ce qu'ils sont.

Revenons au rapport de l'Autorité de la concurrence. Rosa PROSPERI hier faisait la réflexion, l'Autorité de la concurrence préconise des adaptations législatives réglementaires, très bien, pour réguler les prix sur le transport des déchets notamment, sur la collecte, diminuer les coûts, privilégier une concurrence saine dans ce secteur, dont acte. Nous ce que l'on constate, majorité territoriale, c'est que nous, lorsque l'on propose des adaptations législatives réglementaires dans ce secteur, l'État systématiquement il a enterré toutes nos propositions.

Des exemples : le transfert de la TGAP déchets pour financer une politique ambitieuse, pour aider les intercommunalités : enterré, on l'a voté à l'unanimité, je crois.

La prise en charge à 100 % du coût aidé par les éco-organismes, aujourd'hui 80 % dans la loi, peut-être 60 % : enterrée également.

L'expérimentation de la consigne : enterrée.

La généralisation de la fiscalité incitative et de la redevance spéciale, indispensable pour les intercos pour financer une collecte plus efficace, une nouvelle fois enterrée.

Sur les centres de surtri avec fabrication de CSR, on va y revenir 5 minutes : dans la presse, l'ADEME et son directeur, prennent position de manière ferme, pour la construction d'une chaudière à CSR mixte avec la biomasse. Donc la position de l'État sur la question est claire, en effet, qui est confirmée par le courrier du Préfet en partie, qui va plus loin, qui nous dit : « si vous fabriquez des CSR, il faut que vous les brûliez, n'envisagez pas de les exporter, il faut les brûler en Corse ».

Nous on estime qu'à ce stade, les services de l'État, et notamment ceux de l'ADEME, vont un peu vite en besogne, faisant fi de nombreuses problématiques, et d'ailleurs ça ressort dans les rapports de l'ADEME, à la fois sur la gestion des déchets dangereux, les fameux REFIOM qu'on ne peut pas traiter en Corse, mais également d'un point de vue technique. Je n'ai pas nié l'avantage des CSR pour limiter le stockage, je dirai pour stabiliser les déchets avant l'enfouissement, là-dessus il y a des atouts qui sont certains. Mais par contre sur la qualité des CSR, produits à partir d'ordures ménagères résiduelles, là il faut qu'on s'interroge. Généralement les CSR, c'est produit à partir de déchets, je dirai, monospécifiques, type plastiques ou cartons, où il y a un pouvoir calorifique qui est important, pas à partir d'ordures ménagères résiduelles, et c'est là la limite de votre proposition à la CAPA.

Et donc, si à la fois on ne peut pas les exporter et qu'il faut construire une chaudière en Corse, si à la fois on a une qualité de CSR qui est médiocre, avant d'envisager d'aussi lourds investissements, il faut quand même qu'on s'interroge, c'est

quand même de l'argent public, avant de prendre des engagements aussi forts, et faire des études pour explorer le champ des possibles. Et là-dessus, je crois qu'on peut se rejoindre.

Et je finis. Pour les centres de stockages, là encore notre Assemblée, alors peut-être pas à l'unanimité, mais quand même, quand on s'est opposé à des projets de stockage gérés par des privés, A Ghjuncaghju ou à Viggianello, là encore l'État, il enfouit et nos revendications et nos délibérations systématiquement.

Nous ce que l'on dit, pour justement diminuer les coûts et de transports et de traitement, c'est qu'il faut un centre de stockage par grands territoires, défini par le projet plan lui-même, un centre de stockage au plus près des zones de production, on minimisera ainsi et les impacts environnementaux et les coûts de transport, et le rural ne sera plus le seul exutoire pour les déchets.

Donc cette répartition territoriale, c'est ce qu'on préconise au sein de la majorité. Et là aussi, je crois qu'on peut se rejoindre, d'ailleurs le Maire d'Ajaccio, il y a quelques années, avait déclaré qu'il était prêt à enfouir les déchets résiduels sur le territoire de la CAPA, lors d'une émission télévisée.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vous demanderai de rester dans le cadre des 10 minutes. Petr'Antò, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

10 minutes, ça ira.

M. Hyacinthe VANNI

C'était 2 minutes, mais on a dérogé à 10 sous la jurisprudence de Xavier LACOMBE.

M. Petr'Antone TOMASI

Xavier LACOMBE, Cher collègue, je vais vous répondre puisque vous m'interpellez.

Je conçois que nos propos, les miens en particulier puisque vous les relevez, vous aient contrarié, j'avais cru le comprendre dès ce matin à votre regard. Je vous invite

néanmoins à garder vos nerfs, puisque vous semblez si certain de ce que vous êtes en train de faire en tant qu'élus locaux du territoire que vous représentez et en tant qu'élus au SYVADEC.

J'évacue un point de forme, parce que ce n'est pas l'essentiel, mais je vais vous le dire, je ne prends pas de leçons quant à mon éducation et quant au respect qui est dû à tous, savez-vous M. LACOMBE, à tous et à chacun, et je crois, dans le cadre de cet hémicycle, et je prends à témoin les uns, les autres, ne jamais m'être départi de ce principe. Et en revanche, je vais vous rappeler précisément ce que j'ai dit tout à l'heure et ce que je sous-entends, ou plutôt ce que j'exprime derrière cette formule.

J'ai dit précisément que le projet que nous contestons et que vous portez était une insulte à l'intelligence des Corses et à l'intelligence des élus de cette Assemblée, ceux de cette mandature et de la précédente, parce que je voulais rappeler que ce dossier a un historique, y compris un historique commun, puisque nous avons un accord institutionnel entre la Collectivité, la CAPA et le SYVADEC.

Une insulte à l'intelligence des Corses, ce projet, pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas faire croire aux Corses d'un côté, et comme l'a démontré à l'instant encore Julien PAOLINI, que le tri est une priorité, une priorité politique. Et en même temps, porter un centre de surtri qui, je le rappelais tout à l'heure, annihile toute possibilité de monter en puissance de ce dit tri.

Autrement dit, vous souhaitez, c'est un choix politique qui est assumé, demeurer dans la situation dans laquelle votre territoire se trouve actuellement, à savoir un niveau de tri tout à fait insuffisant.

Il ne suffit pas de dire, je vous regardais tout à l'heure lorsque j'exhibais ce graphique sur les taux de collecte des biodéchets qu'a rappelé Julien PAOLINI, vous êtes à zéro, il ne suffit pas de dire « ça coûte cher ». Mais attendez, évidemment que ça coûte cher. Mais est-ce que les communautés de communes qui aujourd'hui sont beaucoup plus avancées, sont-elles plus riches que la CAPA, dont vous rappeliez qu'elle est le premier bassin de population de Corse, Xavier LACOMBE. Non, elles ne sont pas plus riches, elles rencontrent des difficultés, mais il y a un volontarisme politique qui est certain.

Or, avec le projet que vous défendez aujourd'hui, vous faites tout à fait l'inverse, non seulement de ce qu'il faut faire pour promouvoir le tri, et c'est la raison pour laquelle je dis et je redis que c'est une insulte à l'intelligence des Corses, mais vous faites tout à fait l'inverse, et c'est la raison pour laquelle je dis que c'est une insulte à l'intelligence de cette majorité qui avait signé un accord avec la CAPA et le SYVADEC, parce que cela contrevient formellement à la parole donnée et à la parole signée.

Vous parliez d'éducation et de respect, M. LACOMBE, le respect c'est aussi de tenir ses engagements. Et, je vous ai démontré tout à l'heure, et on peut le refaire, en reprenant cette convention, que nous avons votée au conseil d'administration de l'Office de l'environnement au mois de septembre de l'année 2017, que le projet qui est aujourd'hui porté ne correspond plus à ce qui avait été alors acté.

Alors, ce que j'ai dit précédemment, je le maintiens sans en retrancher une seule virgule ou un seul mot, et nous demeurons persuadés, dans ces travées et au sein de la majorité, que si vous continuez dans cette voie-là, vous irez à l'impasse et que si vous continuez dans cette voie-là, la Corse n'ira pas dans le cadre de cette stratégie vertueuse, de règlement de la question des déchets. Que si on continue dans cette voie-là, l'objectif de tri, que facialement et en parole nous avons en commun, cet objectif il ne pourra voir le jour.

Alors le débat, les interventions qui ont été les nôtres aujourd'hui, et pas plus tard qu'il y a quelques minutes par la voix de mon collègue Julien PAOLINI, le démontrent chiffres à l'appui. Vous disiez tout à l'heure, vous adressant à moi, « il faut regarder la bonne page », ce ne sont pas des interprétations du groupe Corsica Libera, c'est vous qui le publiez cela, c'est vous qui démontrez que le projet qui est le vôtre, c'est tout simplement un projet qui aura pour effet de laisser en vie un équipement industriel de masse, qui ne permettra pas la montée en puissance du tri à la source. Je le dis et le maintiens.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, brièvement, je voudrais exposer les raisons de mon opposition à ce projet de plan, pour des raisons inverses de celles de Xavier LACOMBE peut-être.

Pourquoi je suis opposé ? La première des raisons, c'est qu'il n'y a rien dans ce projet sur la prévention, rien sur la réduction des emballages, rien sur la stimulation de la vente en vrac, rien sur l'utilisation de matériaux de construction biodégradables à rendre obligatoire dans le parc HLM qui est sous notre responsabilité, et en conditionnant les aides à l'amélioration de l'habitat et aux constructions neuve.

Deuxième point d'opposition, le tour de passe-passe intellectuel au sujet de l'incinération. La majorité territoriale affirme son opposition à l'incinération, je m'en réjouis, mais malheureusement pour les seules ordures brutes, mais vous l'acceptez sous couvert d'obligation de la loi, sous forme d'UVE pour les ordures résiduelles. Mais ces

UVE, posent deux types de problèmes que vous n'évoquez pas dans ce plan et qui me font dire que vous y êtes favorables.

Ces problèmes sont, premièrement, celui de la rentabilité. Tout le monde sait que ces UVE ne sont rentables qu'avec un taux d'ordures résiduelles de 50 à 65 %, ce qui veut dire une condamnation du tri qui devient, je reprends le mot du Président de l'Exécutif, un leurre.

Un bon tri, c'est 20 % d'ordures résiduelles, qui, traitées par une usine de surtri, rend le reliquat non rentable pour une UVE.

Ensuite, se pose le problème de la sécurité sanitaire de ces UVE. Il n'y a aucune discussion là-dessus dans ce plan. Pour moi, elles sont dangereuses. On me cite toujours Monaco ; le cancer il a une vertu, il est démocratique, il touche aussi les riches, reprenez ça. Et, j'aurais aimé qu'il y ait une étude sur l'impact sanitaire des UVE, elle n'y est pas.

Troisième point, sur le court terme, 2020, 2021, rien dans ce plan, peut-être avez-vous entériné l'exportation, c'est pour moi cocasse pour une majorité qui prône l'autonomie.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Il reste un peu de temps de parole à François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA a été bref. François-Xavier CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci. Déjà moi j'ai une question pour Pierre GHIONGA, c'est celui qui a le plus beau panorama derrière lui, j'aimerais qu'il nous explique où il est, parce que si c'est du réel, c'est très beau...

Plus sérieusement, je voudrais, puisqu'on a pas mal discuté lors de ces dernières discussions justement sur différents sujets, je voudrais m'attacher très rapidement, je n'ai pas eu l'occasion hier, sur un sujet qui me préoccupe. Cela fait maintenant plusieurs années que finalement, je le dis un peu en parodiant, mais pas trop, que la majorité nationaliste, la majorité que vous êtes, résume une partie de ses échecs ou du moins de ses difficultés au passé. On peut l'entendre, c'est quelque chose qui est récurrent chez tout politicien.

Là où je suis quand même un plus dubitatif, c'est sur les sujets. Hier très rapidement on a parlé des transports, vous nous avez exposé de manière très intéressante, je salue le travail, moi aussi, de la Présidente de l'office, des tableaux où on voyait les coûts. Mais c'était un petit peu allé vite en besogne.

Moi, je rappellerai, et vous l'avez dit, M. le Président, mais je le rappellerai d'une autre manière, que par exemple, ça vous ne l'avez pas dit, il y avait eu des enjeux sur le carburant extrêmement forts ces dernières années, et on peut attribuer une grande partie des baisses, non pas aux seules actions de l'Office des transports, mais aussi au « yoyo » des carburants.

Et deuxièmement, vous avez parlé de la SNCM, et vous avez eu raison de le faire, mais je vais en parler différemment. Les autres majorités ont eu à subir la SNCM, ont eu à subir jusqu'en 2015, 25 grèves en 25 ans. Alors c'est sûr, une grande partie des responsabilités vient de l'État, mais je voudrais, sur ce point-là, remettre les pendules à l'heure, il a fallu tenir compte de ce paramètre et surtout vous l'avez compris du volet social qui a impliqué de nombreux enjeux.

Les déchets, on en parle également, mais les déchets aujourd'hui c'est quelque chose qui a, pendant des années, coûté extrêmement cher à nos différentes collectivités. Et vous savez très bien que ce problème restera récurrent, j'en veux pour preuve, et là je reviens au sujet qui nous intéresse, j'en veux pour preuve le rapport de la concurrence qui finalement n'expose pas grand-chose sur sujet-là. Je retiendrai en final d'imaginer fixer les prix, c'est quand même l'artillerie lourde, quand on en arrive à fixer les prix, ça veut dire qu'on considère que toute l'économie normale et réglementaire a échoué.

Et, j'en voudrais pour preuve un deuxième point, et celui-là me semble beaucoup plus pertinent puisque je le mets en avant depuis des années : les seuils de concentration. Les seuils de concentration aujourd'hui qui fonctionnent en France, ce sont des seuils adaptés au pays ou à l'Europe, c'est-à-dire que finalement on dit aux entreprises : voilà, l'exemple le plus simple, c'est celui que vous pouvez voir avec Veolia et feu Suez-Lyonnaise, et ces tentatives de rapprochement. Mais ici, il suffit de peser quelques millions d'euros, de racheter le concurrent le plus proche et on fait disparaître de facto la concurrence, et en toute légalité puisque bien évidemment les seuils étant trop bas, ils ne sont pas examinés par la Haute autorité de la concurrence.

Donc ça, par contre, c'est quelque chose d'essentiel, pour les déchets, mais pour tout le reste, pour tout le reste.

Et je pense que nous devrions être force de proposition pour la définition de ces seuils qui, bien évidemment, ne doivent pas être les mêmes suivant les pans de l'économie auxquels on fait allusion. Vous savez très bien que dans l'agroalimentaire on

a des chiffres d'affaires très importants, on ne va pas comparer l'agroalimentaire, ne serait-ce qu'à la distribution du carburant ou au transport des marchandises.

Mais ça par contre, c'est un élément essentiel si on veut qu'aujourd'hui l'économie reste et demeure concurrentielle pour l'intérêt des Corses, il va falloir que nous-mêmes nous mettions en place des propositions sur ces seuils.

Je suis agréablement surpris de voir que la haute autorité y a fait allusion et je pense que c'est quelque chose que nous devons creuser.

Voilà, ce que je voudrais surtout vous dire, j'ai parlé des transports, j'ai parlé des déchets, je pourrais aussi parler du PADDUC, que n'a-t-on pas entendu sur le PADDUC, et c'est vrai que les documents à l'époque étaient perfectibles puisqu'ils n'ont pas vu le jour. Mais aujourd'hui, on s'aperçoit que ce n'est pas si simple, vous-même vous le dites, vous-même vous nous le rappelez quand vous nous présentez, M. le Président de l'AUE, les chiffres explosifs du nombre de permis de construire... Alors là ça va peut-être ralentir un peu, effet COVID, je suppose, oblige. Mais on voit bien que ces documents-là aussi n'ont pas réussi, en tout cas tel qu'ils le devaient, quand on voit encore ces chiffres exploser et les prix de plus en plus augmenter, on voit bien que c'est perfectible.

Mon propos, et j'en termine, c'est de dire : gardons une certaine humilité, restons humble, continuons de nous respecter comme nous le faisons dans cet hémicycle, mais respectons aussi ceux qui sont passés avant nous, qu'ils soient de droite... On a eu des gens, je pense, qui ont œuvré et qui ont tout fait pour que la Collectivité se porte mieux, je pourrais citer Jean BAGGIONI, je pourrais citer José ROSSI, Tony SINDALI puisqu'on parlait des transports, je pourrais citer aussi la majorité de gauche. Je pense que la vérité d'aujourd'hui expliquée avec les arguments d'aujourd'hui, c'est faire injure à l'histoire d'hier. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Guy ARMANET voulait rajouter une minute de chiffres pour répondre à Xavier LACOMBE.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Je voulais juste faire un point bref puisque vous m'accordez une minute, mais je voulais simplement dire à Xavier LACOMBE que les chiffres dont il fait état, ce sont les chiffres du SYVADEC que j'ai sur les feuilles devant moi, ce sont bien les chiffres

qui ont été fournis par le SYVADEC. On se rend bien compte que si on va sur les ratios collectés en biodéchets, la CAPA, c'est zéro, c'est clair et le taux de valorisation, je ne sais pas où vous faites état d'un taux de valorisation à 18 %, puisque le taux de la valorisation de la CAPA est de 30 %, il n'est pas de 18 %, il est de 30 %. Voilà, ce sont les chiffres du SYVADC.

Par ailleurs, quand on parle de valorisation et de taux collectés, on englobe les recycleries et le bénéfice du porte-à-porte. Et, le porte-à-porte, pour être très clair, les chiffres annoncés par le SYVADEC, sont bien de 8 % pour la CAPA et je vous dis pourquoi ils sont certainement vrais, et je ne vois pas pourquoi on les remettrait en cause, parce que la CAB est à 11 %, et c'est cohérent avec la résultante des tableaux croisés que nous avons, bien évidemment, et qui ont été présentés par les services du SYVADEC. Ni plus, ni moins.

Donc, vous faites état, vous, d'un chiffre qui additionne et les recycleries et votre taux de valorisation en porte-à-porte. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, vous avez respecté votre minute, maintenant le débat est clos, je donne la parole à l'Exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement, vous avez la parole.

M. François SARGENTINI.

Merci Président. Je vais essayer d'être rapide.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Julien PAOLINI a effectivement exposé et de manière assez claire je crois, en reprenant des points majeurs par rapport à l'intervention de M. LACOMBE, Petr'Antò aussi et Guy ARMANET qui vient de compléter.

M LACOMBE, je suis au regret de vous dire moi aussi que les chiffres c'est 8 % ! Oui, M. LACOMBE ! À ce moment-là, moi je vous demande une chose en tant que Président de l'Office de l'environnement, mettez-vous d'accord avec le SYVADEC, vous vous mettez d'accord avec le SYVADEC, à ce moment-là, M. LACOMBE ! Parce que moi, je regarde les chiffres que nous remet le SYVADEC, et je peux vous assurer, et Guy ARMANET a entièrement raison, que le SYVADEC vous situe à 8 %.

Alors maintenant, moi je n'irai pas beaucoup plus loin, M. LACOMBE, les chiffres ils sont incontournables, vous êtes le plus mauvais élève, ce ne sont pas mes

propos, vous êtes, au niveau de la CAPA, le plus mauvais élève, ça ce sont des réalités. On clôt la discussion et on fait le point avec le SYVADEC, si vous le souhaitez.

Vous annoncez que dans le cadre de la structure Ajaccienne, la réglementation s'applique. Bien sûr qu'elle s'applique, mais ce qui interpelle, ce sont les tonnages que vous annoncez, ce sont les tonnages qui sont annoncés. Vous annoncez 45 000 tonnes d'OMR sur 56 000 tonnes en gros traités au niveau de l'ensemble des communautés de communes. Et, vous annoncez quasiment les mêmes chiffres des années et des années après. Ça veut dire que sur le terrain, il ne se passe absolument rien dans votre stratégie, dans la stratégie au niveau de la CAPA.

Or, c'est en contradiction totale avec le plan et ce que nous impose la réglementation, M. LACOMBE. Donc, là-aussi, il faudra bien que les choses soient clarifiées à ce niveau-là.

Vous dites que nous prenons en compte les EPCI, oui nous prenons en compte les besoins des EPCI, parce que nous situons vraiment l'enjeu : l'enjeu, il est vraiment sur la première strate où on doit attaquer le traitement de la gestion des déchets, c'est-à-dire au niveau des communautés de communes et au niveau des communautés d'agglomérations.

L'enjeu fondamental pour nous, j'espère que tout le monde est sur la même philosophie et sur la même base que nous, pour nous c'est au niveau des EPCI, c'est là que tout va se jouer. Après bien sûr, viendra la suite, le traitement, etc. etc., mais l'enjeu majeur il est là, et oui nous prenons en compte les EPCI.

Vous avez parlé de l'état d'urgence d'il y a 5 ans et qu'aujourd'hui on est toujours en état d'urgence. Mais je vais quand même vous rappeler, parce que nous avons fait quelques réunions avec le Président du Conseil exécutif, avec les communautés de communes, je crois qu'on est entre 15 et 20, on ne les compte même plus à la fin tellement qu'il y en avait, et à deux de ces réunions, il y avait M. MARCANGELI qui était présent, j'en ai un exact souvenir parce que je lui ai posé des questions.

Je vais vous rappeler les engagements de M. MARCANGELI lors de ces réunions ? Je peux vous les rappeler ? Le centre de surtri, deux centres de compostage et un centre de stockage. Et à aujourd'hui, vous n'avez mis en avant que l'usine de surtri ! Mais sur le reste... Entre les chiffres du SYVADEC et les engagements qui ont été pris, et je les ai faits confirmer à la deuxième réunion où était présent M. MARCANGELI, je lui ai fait confirmer si ces propositions tenaient toujours, il m'a certifié que oui, et pas seulement à moi, à tous les présidents d'intercos qui étaient présents. Il lui a signifié clairement, il a dit clairement que ses engagements tenaient. On entend toujours ses

engagements, on sait que c'est un homme d'engagements, donc peut-être qu'il les tiendra un jour, on verra bien. Voilà.

Vous dites « le copil de la CAPA », et qu'on était d'accord. Bien sûr, j'ai participé je crois à trois ou quatre copils depuis que je suis Président de l'Office de l'environnement, dans le cadre de l'accord qui avait été passé à une période où je n'étais pas encore Président de l'Office de l'environnement ; Mais je vous fais noter une chose, effectivement nous avons regardé avec les services de l'État, les services de l'Office de l'environnement, la progression des travaux, nous les avons suivis de manière tout à fait normale, parce que nous avons dit, dans le plan de 2018, que nous étions favorables à la création des centres de surtri et nous les prenons en compte même aujourd'hui. Mais par contre, vous devez reconnaître que j'ai toujours émis des réserves sur le dimensionnement, et vous ne l'avez pas dit tout à l'heure, et que le dimensionnement devait être couplé et dimensionné à la montée en puissance du tri à la source.

Oui ou non, M. LACOMBE ? J'ai toujours émis ces réserves vers le bureau d'études et vers les responsables de la CAPA.

Donc, notre politique et nos choix stratégiques sont constants, ils ne changent pas en fonction de la situation, et ces choix stratégiques, nous sommes en train de les réaffirmer aujourd'hui, la majorité avec l'Exécutif est en train de réaffirmer une stratégie claire pour aujourd'hui faire en sorte qu'on sorte définitivement de la situation dans laquelle nous sommes. Et, tout l'enjeu, M. LACOMBE, aujourd'hui il est là : c'est de choisir. Et contrairement à tout ce que j'ai pu entendre jusqu'à aujourd'hui, aujourd'hui la majorité elle est en train de choisir, elle est en train de donner le tempo par rapport au plan qui arrive, par rapport au plan opposable qui va arriver. Voilà.

Donc ça, moi je veux que notre Assemblée l'entende, qu'il n'y a pas de changement depuis 2016, depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités.

Je répondrai à Pierre, u mo amicu Petru, qui est bien dans la vallée de la Restonica, qui y est très bien. Tu soulèves la problématique des emballages ; la problématique des emballages Pierre, c'est aux professionnels de la traiter, c'est de leur responsabilité. J'ai déjà eu, avec les services de l'office des réunions, avec les organisations de professionnels, certains effectivement ont mis en place un système de traitement, ont commencé à le mettre en place, d'autres ne le font pas. Mais il faut savoir que dans ce cadre-là, ils leur incombent de prendre toutes leur responsabilité pour traiter les emballages. C'est à eux de le mettre en place.

Pierre, je l'ai dit tout à l'heure, je crois qu'il ne faut pas confondre et le plan et la période transitoire, mais je suis d'accord avec toi qu'à partir du débat que nous avons aujourd'hui, on doit donner de la respiration à cette période transitoire, je l'ai toujours dit,

que ce serait une période incompressible, qui doit nous permettre de travailler, de faire monter en puissance les orientations qui aujourd'hui, réglementairement au niveau de l'Europe, au niveau de l'État et au niveau de la volonté qui est grandement exprimée en Corse, nous sommes d'accord pour mettre en place, en s'appuyant sur les EPCI, en s'appuyant sur le SYVADEC, sur toutes les structures qui ont une compétence, c'est évident, mais cette période transitoire, il faut qu'elle soit, je dirai, remise sur les rails aussi à partir du débat que nous avons aujourd'hui.

M. CECCOLI, vous dites « la majorité résume ses échecs au passé ». Oui, vous dites ça, je résume peut-être, M. CECCOLI. Mais vous savez très bien que dans beaucoup de domaines, un tanker, quand il est lancé, pour le freiner il faut du temps. Au niveau des déchets sur les grands thèmes qui sont abordés, que ce soit au niveau de l'économie et à tous les niveaux, vous savez très bien M. CECCOLI, qu'il faut quand même un certain temps pour donner un tempo nouveau et pour changer l'aiguillage, et faire en qu'on arrive à redessiner une stratégie. Cette volonté-là, est de notre part, n'en doutez pas un seul instant, méthodiquement et c'est ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, méthodiquement, avec passion peut-être à certains moments, mais ne vous en faites pas, méthodiquement nous allons poursuivre sur les bases qui ont été validées et largement validées par les Corses.

Les erreurs que nous subissons aujourd'hui, M. CECCOLI, lorsqu'on bâtit une stratégie sur le tout-enfouissement et sur le tout-transport, je l'ai dit ce matin par mes premiers propos que j'ai tenus, vous savez très bien qu'on allait arriver à cristalliser l'opinion sur ces deux questions. C'est ce qui s'est passé, je l'ai dit ce matin, l'opinion est cristallisée par rapport à ces problématiques-là. Elle est cristallisée parce que, depuis bien longtemps, ceux qui avaient la responsabilité n'ont pas pris la dimension de ce qui arrivait, ils n'ont pas pris la dimension des réglementations qui nous obligeaient à rentrer méthodiquement dans un cercle vertueux sur le traitement des déchets.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, c'est la première fois sur la question des déchets que la majorité se trouve dans un cadre de construire et de commencer à construire un plan opposable, c'est pour ça qu'aujourd'hui nous donnons des axes clairs sur lesquels nous demandons et nous proposons, nous, aux Corses bien sûr, et aux élus de cette Assemblée, de faire en sorte que le plan prenne la voie telle qu'elle a été présentée par les élus de la majorité et par l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président de l'Office de l'environnement.

Vous continuerez en aparté après...

Est-ce que le Président de l'Exécutif veut ajouter quelque chose ? Non. Donc, nous attendons les amendements.

(Brouhaha).

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons prendre acte du rapport, M. LACOMBE, merci de me le rappeler....

M. Xavier LACOMBE

Vous avez déjà pris le train pour Casamozza ?

M. Hyacinthe VANNI

Jusqu'à Casamozza, on peut y aller tranquillement, après c'est plus compliqué.

Donc, l'Assemblée PREND ACTE du rapport¹⁰.

Nous attendons les amendements pour les présenter.

Donc, 5 minutes de suspension.

La séance est suspendue à 17 h 50 et reprise à 19 h.

M. Hyacinthe VANNI

La séance est reprise. Nous allons examiner les amendements.

Amendement n° 1 déposé par la commission du développement économique.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Celui-ci tombe, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 1 TOMBE.

¹⁰ Délibération N° 21/034 AC

Amendement n° 2 déposé par le Conseil exécutif et les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Qui le soutient ? C'est le Président SARGENTINI.

Très bien, on va le mettre aux voix.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Attendez, M. le Président, juste une question de procédure, qu'il s'appelle amendement n° 2, c'est bien, mais il faut au moins l'intituler.

M. Hyacinthe VANNI

Tout le monde l'a reçu sur son iPad... Si vous avez oublié votre iPad, on peut vous fournir un document papier, si vous voulez.

Donc, on va faire la procédure du vote, pour le premier vote, chaque groupe donne les noms et par la suite on vote par groupe, on ne rappelle pas les noms.

On commence le vote pour l'amendement n° 2, qui a reçu un avis favorable de l'Exécutif, puisqu'il le présente avec les groupes de la majorité.

Donc, Véronique ARRIGHI pour « Femu a Corsica » et chacun désignera la personne qui donnera le vote après.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour les élus du groupe « Partitu di a Nazione Corsa », présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, votent **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE. **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 2 est ADOPTE.

Amendement n° 3 déposé par le Conseil exécutif et les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Qui le soutient ? L'Exécutif ?

M. François SARGENTINI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

On le met aux voix par groupe, sans rappeler les noms cette fois-ci.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 3 est ADOPTE.

Amendement n° 4 déposé par le Conseil exécutif et les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'exécutif ? Favorable.

On peut passer au vote.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 4 est ADOPTE.

Amendement n° 5 déposé par le Conseil exécutif et les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Il est sous-amendé, donc on le met aux voix ainsi sous-amendé.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 5 est ADOPTE.

Amendement n° 6 déposé par le Conseil exécutif et les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

On le met aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : NON-PARTICIPATION.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 6 est ADOPTE.

Amendement n° 7 déposé par le Conseil exécutif, les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

On le met aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 7 est ADOPTE.

Amendement n° 8 déposé par le Conseil exécutif, les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

On le met aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 8 est ADOPTE.

Amendement n° 9 déposé par le Conseil exécutif, les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'exécutif ? Favorable.

On le met aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione Corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'Avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 9 est ADOPTE.

Amendement n° 10 déposé toujours par le Conseil exécutif, les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis favorable de l'Exécutif ?

On le met aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione Corsa » : POUR.

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : NON-PARTICIPATION.

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : NON-PARTICIPATION.

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : NON-PARTICIPATION.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 10 est ADOPTE.

Amendement n° 11 déposé par le Conseil exécutif, les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

On le met aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'Avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 11 est ADOPTE.

Amendement n° 12 déposé par le Conseil exécutif, les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Partitu di a Nazione Corsa ».

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

On le met aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 12 est ADOPTE.

Amendement n° 13 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 13 est ADOPTE.

Amendement n° 14 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 14 est ADOPTE.

Amendement n° 15 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 15 est ADOPTE.

Amendement n° 16 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 16 est ADOPTE.

Amendement n° 17 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 17 est ADOPTE.

Amendement n° 18 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 18 est ADOPTE.

Amendement n° 19 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 19 est ADOPTE.

Amendement n° 20 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 20 est ADOPTE.

Amendement n° 21 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 21 est ADOPTE.

Amendement n° 22 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 22 est ADOPTE.

Amendement n° 23 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 23 est ADOPTE.

Amendement n° 24 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif favorable. Je le mets aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **NON-PARTICIPATION.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **NON-PARTICIPATION.**

L'amendement n° 24 est ADOPTE.

L'amendement n° 25 TOMBE.

Amendement n° 26 déposé par le Conseil exécutif de Corse, les groupes « Femu a Corsica », « Partitu di a Nazione corsa » et « Corsica libera ».

Avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Point d'ordre, Président. Je souhaiterais pouvoir lire l'avis de l'Office de l'environnement.

M. François SARGENTINI

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE le rapport du Conseil exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) élaboré sous l'égide de la commission prévue à cet effet par la loi.

ARTICLE 3 :

APPROUVE les choix et orientations énoncés au sein du rapport du Conseil exécutif de Corse, à partir des scénarii et combinaisons exposés par ledit projet de plan.

ARTICLE 4 :

MANDATE en conséquence le Président du Conseil exécutif de Corse aux fins de verser au dossier d'enquête publique les pièces suivantes :

- Le projet de PTPGD élaboré sous l'égide de la commission, conformément aux dispositions de l'article L. 4424-37 ;
- Le rapport du Conseil exécutif de Corse et la délibération de l'Assemblée de Corse qui constituent la position et l'avis de la Collectivité de Corse par rapport à ce projet de plan.

ARTICLE 5 :

RAPPELLE qu'il appartiendra à l'Assemblée de Corse de valider définitivement cette position et cet avis à l'issue de la procédure d'enquête publique, au moment de l'approbation définitive du plan, conformément à l'article L.4424-37 du CGCT.

ARTICLE 6 :

RAPPELLE que leur transposition au sein de la version finale du PTPGD aura pour effet de consacrer leur portée réglementaire, prescriptive, et opposable.

ARTICLE 7 :

ACTE solennellement que l'avis qu'elle est appelée à rendre à ce stade de la procédure se fonde sur les principes et dispositifs énoncés ci-après.

ARTICLE 8 :

DIT que la montée en puissance du tri à la source et de la collecte au porte à porte constitue, conformément à la législation française et européenne, la priorité et le cœur de sa politique de gestion des déchets.

ARTICLE 9 :

DIT que les leviers réglementaires et dispositifs de soutien financiers devront en conséquence logiquement être mobilisés prioritairement sur cet objectif, à travers notamment :

- le fléchage prioritaire des crédits procédant du PEI et du futur PTIC, avec une affectation, sur la gestion des déchets, pouvant intervenir aussi bien en investissement qu'en fonctionnement ;
- le déploiement généralisé de la fiscalité incitative ; tarification incitative à destination des ménages et des EPCI (niveaux 1 et 2), et redevance spéciale à destination des professionnels et des administrations.

ARTICLE 10 :

REAFFIRME son attachement aux principes de diminution des intrants et à la mise en œuvre d'une véritable économie circulaire en matière de gestion des déchets, notamment à travers la création d'unités de recyclage de toutes matières pouvant être traitées et recyclées en Corse.

Souhaite une évolution législative dans ces domaines comme dans celui du tarif des rachats par les éco-organismes, intégrant les propositions déposées en ce sens par les députés ACQUAVIVA, CASTELLANI, et COLOMBANI.

ARTICLE 11 :

RÉAFFIRME solennellement son attachement au principe d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets et aux projets d'initiative publique s'inscrivant en cohérence avec ce principe, ainsi qu'avec les choix et orientations énumérés dans le rapport et la délibération.

ARTICLE 12 :

ÉCARTE le recours à l'incinération et à la méthanisation industrielle après tri-mécano-biologique comme mode de traitement des déchets résiduels.

ARTICLE 13 :

AUTORISE, au titre de la valorisation organique, la mise en œuvre de solutions de compostage (individuelles, partagées, ou plateformes) et la création de centres de méthanisation à partir de déchets fermentescibles triés à la source et pour

certaines secteurs de l'économie ou des collectivités (valorisation du biogaz sous forme de chaleur ou d'électricité).

ARTICLE 14 :

RAPPELLE que la directive européenne du 30 mai 2018 ne permet plus aucun traitement sur ordures brutes non triées à la source.

ARTICLE 15 :

RAPPELLE que l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, modifié par la loi LTECV de 2018 et la loi LGEC de 2020, impose de respecter le principe de proximité, le principe de généralisation du tri à la source des biodéchets, et le respect des objectifs réglementaires de valorisation matière et organique à 65 % en 2025

ARTICLE 16 :

RETIENT, en conformité avec les lois et directive citées supra, la création de deux centres de surtri ayant vocation à recevoir les déchets résiduels après un tri à la source permettant de respecter les principes, objectifs et délais ci-dessus rappelés.

Dit que ces centres seront sis sur le territoire de la CAPA et de la CAB, ou à proximité de ces deux communautés d'agglomérations.

Ces centres contribueront à la réduction des volumes de déchets inertes destinés au stockage.

ARTICLE 17 :

AFFIRME, en conséquence, que lesdits projets de centres de surtri seront strictement dimensionnés aux objectifs de montée en puissance du tri à la source, sous peine de conduire à une augmentation de la production de déchets résiduels au bénéfice d'un traitement industriel de masse.

ARTICLE 18 :

CONSTATE, à l'examen de l'appel d'offres publié par la CAPA et le SYVADEC en janvier 2021, que le projet de « centre de tri et de valorisation mixte des déchets ménagers et assimilés de l'ouest corse » est incompatible avec les exigences et objectifs fixés tant par la loi que par les directives européennes, et l'avis exprimé à ce stade de la procédure par la Collectivité de Corse

ARTICLE 19 :

CONSTATE en effet que l'appel d'offres en cours de la CAPA fixe une capacité annuelle de traitement sur OMR de 45.000 t, soit 80 % de la production totale de DMA hors déchetterie (56.000 t en 2020 pour le périmètre du projet : CAPA, CC Spelunca-Liamone, CC Celavu-Prunelli et CC Pieve d'Ornano)

ARTICLE 20 :

CONSTATE qu'il se déduit nécessairement de cette capacité annuelle de traitement par l'usine que le projet implique de retenir un taux de collecte sélective de 20 % à l'horizon 2024/2025 ; que cet objectif ne respecte pas les obligations de tri à la source des biodéchets et les objectifs réglementaires de valorisation matière et organique à 65 % édictés à l'article L.541-1 du Code de l'environnement, modifiés par la loi LTCV de 2018 et la loi LGEC de 2020

ARTICLE 21 :

CONSTATE ne pas disposer en l'état, de données pertinentes pour retenir le traitement des déchets résiduels par fabrication et valorisation des CSR.

Demande que soit produite au plus vite une étude technico-économique visant à clarifier la pertinence et la faisabilité de cette option pour la Corse.

ARTICLE 22 :

RAPPELLE qu'en l'état des obligations légales et réglementaires que le PGDND se doit de respecter le volume de déchets inertes à stocker sera à l'horizon 2025 de 90 000 tonnes, comme rappelé dans le projet de plan ;

Privilégie en conséquence une répartition équitable du stockage des déchets ultimes à travers la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 à 25 000 tonnes, soit une option permettant d'implanter une ISDND dans chaque grand territoire de la Corse, tel que défini par le projet de plan

ARTICLE 23 :

DEMANDE que le transfert de déchets par la voie ferroviaire soit intégré dans le PTPGD dans une perspective de déclinaison opérationnelle du principe de maîtrise de la gestion des déchets, de diminution des coûts et de diminution de l'empreinte carbone.

ARTICLE 24 :

ACTE le passage à la nouvelle phase de déroulement de l'étape de procédure d'approbation du PTPGD, et notamment la phase de consultation réglementaire et d'enquête publique.

ARTICLE 25 :

CONFIRME le mandat donné par la Collectivité de Corse à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) pour accompagner, au titre des compétences de la Collectivité, la mise œuvre la procédure visant à l'approbation définitive du PTPGD.

ARTICLE 26 :

DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles prévues sur le Plan dans le cadre de l'observatoire territorial.

ARTICLE 27 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

SOUS-AMENDEMENT :

À l'article 22 :

SUPPRIMER « Privilégie en conséquence une répartition équitable du stockage des déchets ultimes à travers la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 à 25000 tonnes, soit une option permettant d'implanter une ISDND dans chaque grand territoire de la Corse tel que défini par le projet de plan. »

ET REMPLACER PAR « Propose en conséquence la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20000 à 25000 tonnes, ce choix permettant d'assurer une implantation équilibrée entre l'ensemble des territoires. »

À l'article 26 :

« DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles prévues du Plan dans le cadre de l'observatoire territorial des déchets, aux fins de permettre toutes améliorations nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du PTPGD. »

L'article 26 aussi que je vous donné tout à l'heure « DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles prévues du Plan », etc. jusqu'à « observatoire

territorial » est REMPLACÉ par « DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles... » jusqu'à « ...mise en œuvre opérationnelle du PTPGD ».

J'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président de l'Office de l'environnement.

Je ne sais pas s'il y a des prises de parole ? Normalement non. Après, pour l'explication de vote ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ça vaut explication de vote puisqu'on demande, à travers cet amendement, de voter pour le rapport, donc ça vaut explication de vote.

Très rapidement à cette heure avancée.

Il est 19 h 27, enfin, vous mettez vos options sur la table. J'ai parlé hier de mépris institutionnel à la faveur de ce que Petr'Antone, lui-même, a appelé « une bizarrerie », on découvre à 19 h 27 des choix. Nous n'avons pu débattre dans la journée des choix puisque vous les mettez sur la table à la faveur, non pas de 25 amendements, mais du 26^{ème} amendement.

Donc, ce qui va partir à l'enquête publique, on l'a compris désormais, c'est un catalogue annexé qui est ce que vous avez appelé un plan, qui n'est jamais qu'une l'étude et un 26^{ème} amendement.

J'ai parlé, et notre collègue, Vanina BORROMEI, s'en est émue de désinvolture, là on est au coeur d'une forme de désinvolture.

Que je sois clair, M. le Président, vous avez parlé de politesse et de courtoisie, ce n'est jamais adressé à la personne, mais aux représentants de nos institutions. On est en pleine désinvolture institutionnelle.

Proposer à 19 h 27 vos choix à la faveur d'un amendement, on appuie à une bizarrerie institutionnelle. Je trouve que c'est un peu fort de café. Vous avez essayé, à l'occasion de cette journée, de jouer un match, pour/contre l'incinérateur. Puis, en milieu d'après-midi, un match pour/contre la CAPA. On est passé à côté des vrais débats qui auraient dû nous conduire sur la base des choix que vous déposez dans cet amendement, un débat de chacune des options. Là, on aurait eu un débat riche.

En réalité, nous pensons que vous faites reproche à une communauté d'agglomération de faire ce que vous n'avez pas fait pendant 5 ans.

Vous aurez compris l'issue de notre vote, nous sommes, et à regret de ne pas avoir pu débattre de vrais choix que vous auriez mis sur la table, contraints de voter en conscience contre cet amendement et de facto, contre le rapport ainsi amendé et sous-amendé.

M. Hyacinthe VANNI

M. MONDOLONI, je vais vous répondre sur la procédure parce que ce n'est pas parce que vous dites les choses, que c'est la vérité. Il y avait une commission du développement à laquelle vous n'avez pas participé. C'est votre choix. Vous apprenez les choses à cette heure-ci, parce que vous n'êtes pas allé en commission. Je tiens à le rappeler en tant que président. Je m'arrêterai là puisque je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Et à dessein !

M. Hyacinthe VANNI

Oui, bien entendu. Je tiens à vous rappeler, M. MONDOLONI, qu'il y avait une commission du développement économique à laquelle vous n'avez pas participé et c'est pour ça, que vous prenez connaissance de cet amendement à cette heure-ci. Ça, c'est la réalité des institutions. Si vous étiez allé en commission, comme tous les groupes qui ont bien voulu y aller, vous auriez pu en débattre toute la journée, sans temps de parole puisque les débats de commission peuvent s'éterniser jusqu'à tard dans la nuit. Voilà la réalité.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, n'allons pas plus loin, je crois que vous êtes en train de justifier que le rapport que nous attendons depuis 5 ans a été au coeur de vos travaux en commission, cet après-midi. N'allons pas plus loin...

M. Hyacinthe VANNI

M. MONDOLONI, je rappelle simplement le règlement de cette Assemblée. Il y avait une commission qui n'a pas de limite dans la durée à laquelle vous n'avez pas participé. Après, vous voulez faire un petit peu de spectacle, c'est votre choix. En tout cas, maintenant...

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est quand même étrange que vous mettiez sur le dos du spectacle tout ce qui vous dérange...

M. Hyacinthe VANNI

Ça ne me dérange pas du tout. Je rappelle les règles de cette Assemblée. Il y a des commissions dans lesquelles on peut s'exprimer autant que de besoin. Je rappelle aussi que vous n'y avez pas participé. Je ne peux pas vous laisser dire que vous avez appris à cette heure-ci quelque chose que vous auriez pu apprendre il y deux heures et à laquelle vous auriez pu débattre et vous exprimer. C'est tout ce que je rappelle.

Petr'Antone a la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que vous venez de dire puisque ces amendements ont été présentés dans le détail lors de la commission qui s'est réunie en début d'après-midi.

J'ajoute que les choix qui sont actés clairement dans la délibération procèdent du rapport dont vous avez connaissance depuis de nombreux jours, même si nous sommes venus le préciser dans la journée par le biais d'amendements.

Je conclus en disant que manifestement, Jean-Martin MONDOLONI, vous avez surtout appris à 19 h 30 ce que vous étiez venu faire dans cet hémicycle, puisque vous êtes rentré en pensant que vous alliez valider un plan de façon définitive et opposable, sans même avoir lu les articles de loi qui encadraient ce que nous étions en train de faire. Dont acte.

Puisqu'on est au stade des explications de vote, simplement vous dire que nous sommes face à un choix qui est un choix extrêmement clair qui va être versé à l'enquête publique. C'est la raison pour laquelle nous le voterons.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous sommes heureux vraiment ce soir d'avoir pu présenter notre plan aux Corses. Il va être soumis à l'enquête publique. C'est une véritable révolution par rapport

à ce qui a été fait jusqu'à présent. Rapidement, nous le mettrons en oeuvre après le retour de l'enquête publique.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres demandes d'explication ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 26.

Mme Véronique ARRIGHI

« Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a Nazione corsa » : **POUR.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » : **CONTRE.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **NON-PARTICIPATION.**

M. François-Xavier CECCOLI

Il faut bien que ce soit compliqué dans certains groupes...

« A Corsica indè a Republica » :

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **NON-PARTICIPATION.**

Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI : **CONTRE**

L'amendement n° 26 est ADOPTE.

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons passer au vote du rapport. Si l'Exécutif veut dire un mot avant le vote du rapport. Ce sera un vote nominal.

Le Président SIMEONI

Je vais dire un mot sur la procédure et un mot sur le fond.

Sur la procédure, pour reprendre ce qui a été dit, il y a un projet de plan qui a été élaboré conformément à la loi par une commission. Ce projet de plan vient devant l'Assemblée de Corse pour que celle-ci donne son avis. Le Conseil exécutif a communiqué un rapport qui a présenté les grandes orientations de ce que nous souhaitons être la position de la Collectivité de Corse par rapport à la procédure en cours.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation et de débats oraux à l'occasion desquels le Conseil exécutif et les groupes de la majorité ont très clairement développé et explicité les orientations principales autour desquelles nous souhaitons construire notamment la délibération qui sera versée à l'enquête publique avec le projet de plan.

Après ce débat et comme nous l'avons fait souvent, nous avons proposé d'aller en commission.

Je vous rappelle que lors d'un débat précédent qui avait été exactement identique, vous êtes venus en commission, vous avez à l'époque découvert les amendements qui étaient ceux de la majorité, comme la majorité a à l'époque découvert les amendements qui étaient ceux de l'opposition. C'est la règle de cette institution. A l'époque, lorsque vous aviez choisi de participer à cette commission, vous l'avez dit vous-mêmes tout à l'heure, nous étions restés 9 heures en travaux avant de sortir avec un point d'équilibre.

Donc, nous aurions dû aller en commission, si vous aviez souhaité y venir, nous aurions eu le débat complémentaire après notre premier débat et vous auriez pu vous associer ou pas à nos amendements, comme nous aurions pu nous associer ou pas à ceux que vous auriez pu choisir de présenter.

Vous avez fait un choix différent. Nous le respectons totalement, mais ne venez pas nous chercher une mauvaise querelle sur le respect de la procédure et sur le respect des institutions.

Point de forme.

Sur le fond, je crois que cela a été dit, je le répète en quelques mots. Dans le cadre d'une procédure complexe, beaucoup plus complexe que celle qui a vocation à s'impliquer dans les régions de droit commun, ce passage devant l'Assemblée de Corse a été l'occasion, pour le Conseil exécutif de Corse et les 3 groupes de la majorité territoriale, de mettre en forme, de façon argumentée, technique, corrélée au principe législatif et réglementaire en vigueur, notre vision de ce que devra être, si c'est la nôtre qui prévaut, le plan de gestion des déchets non dangereux qui aura vocation à s'appliquer pendant la période 2021-2032. C'est l'application de la loi et c'est le jeu des institutions.

Ce rapport et cette délibération vont être votés, ils vont être joints au dossier d'enquête publique, ils vont être joints aux documents qui seront communiqués aux différents organismes et institutions qui ont à se prononcer en donnant un avis. C'est la règle. La procédure va suivre son cours.

En ce qui me concerne et en ce qui concerne le Conseil exécutif, je suis reconnaissant au Président de l'Office de l'environnement et à ses services d'avoir construit cette démarche.

Je suis heureux que nous puissions aujourd'hui, en ce qui nous concerne, Conseil exécutif et majorité territoriale, voter un rapport et une délibération qui reflètent très exactement ce que nous pensons être le nouveau mode de gestion qui aura vocation à s'appliquer dans le cadre du futur plan ; un mode de gestion, c'est vrai, qui est en rupture totale, systémique avec le modes de gestion qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix le rapport. Anne TOMASI va procéder à l'appel.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel des conseillers.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa

PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Valérie BOZZI à M. François-Xavier CECCOLI
 Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
 Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Michel GIRASCHI à Mme Pascale SIMONI
 M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
 M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à M. François-Xavier CECCOLI
 M. François ORLANDI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
 Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
 Mme Marie-Anne PIERI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
 M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Pascale SIMONI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Jeanne STROMBONI à M. Joseph PUCCI
 M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

Ont voté POUR (41) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

Ont voté CONTRE (20) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-

Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA

N'ont pas pris part au vote (2) : Mmes

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons donner le résultat.

Le rapport (N° 37) ainsi amendé est ADOPTE à la majorité¹¹ :

POUR (41) : Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC

CONTRE (20) : Per l'Avvene + Andà per Dumane + La Corse dans la République (4 - Mme Valérie BOZZI et MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI)

NON PARTICIPATION (2) : Mmes Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

Nous pouvons passer aux motions.

Première motion déposée par M. MONDOLONI.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2021/O1/004** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » : **Protection des données personnelles dans le cadre de l'accréditation au tarif résident aérien**

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, à l'heure qu'il est, je pense que c'est un sujet sérieux qui devient un peu sensible, qui mériterait d'être examiné en commission ? Sur au moins 2 thématiques : premièrement, sur l'inquiétude née de la sécurisation des données ; deuxièmement, ça a été soulevé par notre collègue Catherine RIERA, sur la fracture numérique, c'est-à-dire concrètement, les gens qui n'arrivent pas, par défaut d'accès au numérique, à s'accréditer.

¹¹ Délibération N° 21/035 AC

Je pense que ce sont 2 problèmes qui sont très techniques et qui pourraient, si vous en êtes d'accord, être examinés en commission avant la prochaine session, ce qui nous permettra pour l'heure de gagner un peu de temps compte tenu de l'heure avancée.

M. Hyacinthe VANNI

Vous la renvoyez donc en commission. Je vous en remercie.

La motion est renvoyée.

Nous passons à la motion suivante. Il y a plusieurs motions...

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Scusate, Presidente, ùn c'hè più ch'una sola muzione chì ghjè cumuna.

M. Hyacinthe VANNI

L'aghju trova. C'hè una sola muzione chì hè posta da i gruppi di a maggioranza territoriale « Partitu di a Nazione corsa », « Femu a Corsica » è « Corsica libera » è u Presidente di l'Assemblea di Corsica per un CAPES di corsu è di lingua corsa.

Pensu chì c'hè statu una dumanda di cuntrastà nant'à sta muzione di tutti i gruppi.

Mme Anne TOMASI

Hè ciò ch'aghju capitu iè.

* **Muzione n° 2021/01/021** posta da i gruppi di a maggioranza territoriale « Partitu di a Nazione corsa », « Femu a Corsica », « Corsica libera » è u Presidente di l'Assemblea di Corsica : **per un CAPES di corsu in lingua corsa**

Mme Anne TOMASI

Primu, aghju da cumincià pè presentà a muzione se vo site d'accunsentu.

M. Hyacinthe VANNI

Avete a parolla.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi.

Sta muzione risponde à l'attualità di a riforma di i CAPES ch'hè stata, micca pruposta mà imposta da u ministru di ghjennaghju scorsu è chì privede chì i CAPES di lingua sianu, per a maiò parte, in lingua francese. Quandu dicu « pè maiò parte », à l'iscrittu di a metà in francese è à l'urale ghjè i trè quarti in lingua francese.

Vale à dì chì, à l'urale, a lingua corsa ùn hè più chè trenta minuti. Trenta minuti nant'à due ore di prove mi pare un spripositu perchè vole dì chì finalmente a lingua principale bella più impurtante per insignà u corsu seria u francese. Ùn hè micca veramente a nostra visione di l'insignamentu di lingua è cù u nostru impègnu è u nostru interessu pè l'insignamentu in lingua, emu prupostu sta muzione.

Vulerebbe ramintà ciò chì s'hè passatu dui anni fà quand'ellu c'hè statu sta riforma di u bacciliè, tandu emu surtitu quì muzione è quistione per alertà a ghjente è u ministeru è u ritturatu nant'à e cunsequenze ch'ella verebbe sta riforma nant'à l'insignamentu è nant'à a quantità di sculari chì avianu da sceglie di seguità l'insignamentu in lingua corsa. A l'epica, st'Assemblea era a prima à palisà su prublema è oghje, ne vedimu e cunsequenze. Ùn vulemu micca ch'ellu sia listessa per u CAPES di lingua corsa.

Dunque, tornu una volta, vulemu mostrà e nostre inquietudine dopu à sta modificà di u CAPES, chì piglia u risicu d'avè insignenti ch'ùn amaestregghjenu micca a lingua.

VISTU l'articulu 7 di a lege di u 22 di ghjennaghju di u 2002 chì dà a cumpetenza di u sviluppu di l'insignamentu di u corsu à a Cullettività di Corsica è chì face l'oggettu in e so mudalità d'appiecazione d'una convenzione trà a Cullettività di Corsica è u Statu,

VISTU l'arrestatu di u 25 ghjennaghju 2021 è in particolare l'annessa prima stacchittendu e misure nove appiecate à u CAPES di lingua è cultura corsa,

CUNSIDERENDU chì a salvezza d'una lingua chere di modu chjaru è nettu una trasmissione è l'insignamentu per i più giovani,

CUNSIDERENDU l'impurtanza di a maestria urale quant'è scritta d'una lingua da pudella insegnà,

CUNSIDERENDU chì a maestria d'una lingua indispensevule à u so insegnamentu vene doppia necessariamente, attempu oggettu di studiu è arnese di cumunicazione,

CUNSIDERENDU, in u quattru di u CAPES, a ricunniscenza di a sezione « lingua corsa » à cantu à e sezione « lingue regionale » è « lingue vive stragnere »,

CUNSIDERENDU l'arrestatu di i cuncorsi di ricrutamente di l'Educatione naziunale in via,

CUNSIDERENDU chì, in seguitu à st'arrestatu, e prove d'ammissibilità di u CAPES di Corsu si feranu per mezu in lingua francese, è chì a nota appaghjata à sta parte in francese cunterà per mezu,

CUNSIDERENDU chì, in seguitu à st'arrestatu, e prove d'ammissione di stu CAPES si feranu per trè quarti in lingua francese, è chì e note appaghjate à ste parte in francese cunteranu per dui terzi in finale,

CUNSIDERENDU per esempiu, chì e prove urale in lingua corsa sicondu e mudalità nove di l'arrestatu dettu, sò redutte à 30 minuti solu,

CUNSIDERENDU à lettara di l'inseme di a ghjuria di u CAPES di LCC è di l'agregazione di Corsu, è di l'insignanti di l'Università di Corsica à u Ministru di l'Educatione naziunale stu 15 di ferraghju di u 2021,

CUNSIDERENDU a pusizione di l'Università di Corsica à traversu u so cumunicatu di u 18 di ferraghju di u 2021, chì s'opponne à e mudifiche presentate in l'arrestatu dettu in oggettu,

CUNSIDERENDU e prutestazione di u cullettivu sustenutu da parechje urganisazione, cum'è l'associu « Parlemu Corsu », u STC educatione, u SNALC, L'AILCC (Associu di l'insignanti di lingua è cultura corse), l'APC (Associu di i Parenti Corsi) è di i sindacati studentini,

CUNSIDERENDU l'addebulimentu di l'insignamentu di a lingua corsa in u secondu gradu,

CUNSIDERENDU chì, cum'è tutt'e lingue, a lingua corsa pò dì tuttu, è chì tandu e prove urganizate in lingua francese si ponu prupone in lingua corsa,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA :

S'OPPONE à a mudifica di e mudalità di u CAPES sezione « lingua corsa » cum'elle sò fissate in l'arrestatu ministeriale di u 25 di ghjennaghju di u 2021, chì doppia i vulumi è cuefficienti dedicati à a lingua francese per raportu à a lingua corsa.

DUMANDA à u Ministru di l'Educatione naziunale di mudificà l'annessa 1 di l'arrestatu, rimpiazzendu e prove scritte è urale in lingua francese da e listesse prove in lingua corsa.

DUMANDA chì u Statu è a Cullettività di Corsica stabilischinu di modu cunghjuntu un dispositivu di valutazione di l'insignamentu di a lingua corsa da presentà la di modu regolare i so risultati davanti à l'Assemblea di Corsica.

DÀ MANDATU à u Presidente è i socii di u Cunsigliu esecutivu è à u Presidente di l'Assemblea di Corsica per fà valè e nostre dumande in u so raportu cù u guvernu.

Eccù, o Sgiò Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci sò avà dumande di parolle di i gruppi. Vannina.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi.

Ghjè vera chì tuttu mi si pare dettu indè sa muzione.

Cume l'hà ramintata l'amica è cullega Anna, semu stati parechje, è pensu chè Rumau pigliarà di sicura a parolla dopu, à intarissà ci à stu fattu chì c'impeserisce torna dopu à tuttu ciò ch'ellu si passa dapoì tant'anni.

A pruposta d'Anna ci cunvinia è dunque ci semu tutti messi d'accunsentu.

Ghjè cumuna trà di noi è diceraghju chì micca solu par a lingua, semu primurosi di u nostru patrimoniu materiale è immateriale culturale è di colpu, semu primurosi di a nostra lingua è ùn avemu micca paura di dì chè no semu militanti.

Sta riforma oghje di u CAPES di corsu ci pone un prublema, ma ghjè torna un rinculu è diceraghju chì ghjè torna un prublema chì vene à aghjustà si, cum'ella dice Anna, parechje affare chè no cunniscemu è chè no avemu vistu un annu è mezu fà (à mumentu farà dui...), incù a riforma di u baccigliè.

Si dumane e mudalità di u CAPES devanu esse mudificata, ghjè in principiu, mi si pare, pà vince in qualità d'acquistera à un nivellu di a tramandera pedagogica.

Aghjustà una prova di pedagugia ghjè una bona, iè, ma fà la in lingua corsa.

In più, ch'ellu ci sia una prova in francese, què ùn ci frasturneghja manc'appa. Ma si quessa, cum'ella era prima, à un cuefficientu chì ghjè più bassu à a prova in lingua corsa.

Dunque, ramentu quantunque chì tocca u 2022, a prova in francese passerà à 8 è quella in lingua corsa à 4, allora chè sine à oghjè, u corsu cuntava 7 di cuefficientu è un francese ne cuntava 4.

In fattu, ghjè un scandalu cume l'aghju dettu, ghjè un rinculu ma vularaghju allargà appena u dibattitu chì sta riforma di u CAPES ci face rincunlà à passu tutte e volte annant'à l'insignamentu di a lingua, nant'à a tramandera è annant'à u nostru prughjettu chì ghjè di diffusà dumane a lingua indè a sucietà, chì ghjè quesse a nostra vulintà, è ùn pensu micca chì sia fora di sughjettu parchè ghjè s'affara, sè no vulemu tramandà a nostra lingua ghjè parchì dumane, a lingua corsa ripigliessi a so piazza è ch'ella pudessi esse a lingua di u pane.

Dunque ramentu chì, quande no semu cullati à vede u ministru, è ghjeramu numarosi, quantunque ci hà dettu, ghjera u mese d'aprile, quandu no avemu dumandatu chì l'insignamentu di a lingua in u sicondu gradu pudessi esse ubligatoriu aldilà di a prima annata di u culleghju, vale à dì à sesta, ci avia dettu ch'ellu studiarìa, pensu chè Saveriu si ne ramenta, u cunsiglieru esecutivu in carica di a lingua corsa, ch'ellu ci riflitarìa par a sincund'annata di u culleghju, vale à dì a quinta. Ùn si ne sente più parlà.

Vulariu ramintà dinò chì a cumedia annant'à i posti flessati chì tutti l'anni, un colpu sò flessati bislingui è dopu ùn la so più, chì quandu li sò flessati bislingui, l'insignanti chì sò messi nantu à sti posti, i titularii, ùn sò mancu corsofonu, micca par a maiò parte, mà di più in più, chì a cumedia di l'intirvinante, ùn hè parlemu, face anni è anni chè no ne parlemu quì, chì a cumedia di l'immersione chì avia da esse una sperimentazione chì, tutti l'anni, ghjera à sviluppà, ne semu solu à 6 scole.

Dunque, a generalisazione di u bislingui ind'è a scola materna ghjè dapoi u 2007 ch'ella hè stata ziffrata è ùn hè semu ancu ghjunti.

Cumu avemu da fà ? Chì ghjè ch'elli volenu ? Torna à Vignale, ghjè un bellu paese ! A lingua si ne more pocu à pocu è ind'è e scole, di menu in menu ghjè insignata è a sapemu, incù a riforma di u baccu, c'hè di menu in menu liceani chì sceglienu à lingua corsa à u baccu.

Mi si pare chì issa muzione, spergu chì tutt'ugnumu l'hà dà vutà è chì l'azione anu da andà aldilà.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Mme COGNETTI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Eiu vulerai di vi chì simu à fianc' à voi pè sta muzione, cume tutti i Corsi per a salvezza di a nostra lingua.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Hè stata prestu fatta. Pensu chè à st'ora, ci vuleria à fà un pocu cusì.

Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Scusate, o Sgiò Presidente, ma ùn aghju micca à fà cusì.

Senza ride, essendu appena seriu, aghju da esse cortu, ùn vi ne fate.

Anne hà prisintatu sta muzione nantu à un lattu assai tecnicu. C'hè u prublemu tecnicu. Eiu sò persuasu chì c'hè un prublemu puliticu è chì e quistione linguistiche sò quistione fondamentale à livellu puliticu. Dunque, aghju à trattà, se vo mi permitite, a quistione di manera appena pulitica.

Ramintendu prima a storia di u CAPES di corsu.

A storia di u CAPES di corsu ghjè u 1990, una prima prova di messe in balu di u CAPES di corsu chì hè annullita. Perchè hè annullita ? Perchè i candidati di l'epica, è micca soli i candidati, parechje sindacati, parechje mosse, parechje occupazione, pà di, aldilà di l'emericulu, chì à un mumentu datu ciò ch'era prupostu in u 1990 à prò di a lingua corsa ùn cunvinia micca.

Tandu, avemu candidati, Saveriu l'ochje luccighente à sà, avemu candidati chì ùn partecipeghjanu micca à e prove. Lampanu i soggetti pà a finestra è dumandanu un CAPES solu in lingua corsa.

In u 1991, un annu dopu, u ministeru di l'Educazione naziunale ricunnosce un CAPES sessione lingua corsa accantu à un'antra sessione chì ghjè quella di e lingue dette regiunale è accantu à un'antra sessione chì hè quella di e lingue dette vive stragnere.

Vene à dì chì u corsu hà una sessione à parte dipoi u 1991 chì ghjè à so sessione. Què chì vole dì ? Vole dì chì in u 91 ghjera tuttu a lotta chè durata un annu, una lotta accanita durante un annu pà fà ricunnosce a specificità di a lingua corsa in u sistema educativu.

E quì, chì ghjè u prublema ? Ùn hè micca in se stessu a lingua francese, ùn truvarete à nimu in u s'eimiculu, ùn pensu micca, chì s'arrizza a mane fendu contru à a lingua francese ? Ùn c'hè nimu chì hè contru a lingua francese, vulemu esse simplicemente à prò di a lingua corsa. Esse à prò di a lingua corsa, ùn vole micca di esse contru à a lingua francese, ma dicemu chì dipoi u 1991, c'hè un CAPES à prò di a lingua corsa è u vulemu mantene cusì.

Aghjustaraghju, è à dà fà sicuramente piacè à u presidente VANNI, in Corti, c'hè un'università induve c'hè una filiera chì si chjama a filiera « studii corsi », chì unu di so sbocchi impurtante ghjè u CAPES di corsu è chè sa filiera « studii corsi » ghjera l'argumentu di l'anni 90, l'insignamentu si face in lingua corsa cume lingua oggettù è cume lingua strumentu.

Dunque quande sentu i prupositi di a signora a rettrice, pocu fà in u « Corse Matin », chì dice à l'ingrossu « semu ubligate à introduce lingua francese perchè si candidati quì anu da insignà, dunque ci tocca à valutà e so cumpetenza in lingua francese di pedagogia è anu à trasmette i valore di a Repubblica », eiu aghju da fà una dumanda quì à l'emericulu, ùn socu micca se qualchissia mi pudarà risponde, se sò Republicanu quande parlu in corsu ? Sò un citadinu o micca quande parlu in corsu ? Rispondeme à a dumanda. Pà esse Republicanu o pà avè i valore di a Ripublica, pà esse libaru, pà esse fraternu, uguale, mi dumandu s'ellu ci vole à parlà ubligatoriamente in francese.

A risposta, l'avemu in bocca à a rettrice. Pensu chì ghjè un isbagliu maiò di fà sa cunfusione quì.

Vi dicia un prupositu puliticu, saria torna un isbagliu maiò, l'hà ramintata a nostra amica Vannina, di pinsà ch'issa cultillata quì data oghje à u CAPES, chì ghjè un cosu à parte, chì viaghja da par sè, ch'ùn ci saria ch'un CAPES, sò dipoi mese è mese pa ùn di micca anni è anni, chì c'hè un prublema di strutturazione di l'insignamentu di u corsu in u sicondu gradu, è ch'ùn avanzemu micca.

L'aghju sempre detta, n'emu parlatu incu Saveriu, incu l'esecutivu in cumissione, a Cullettivita deve andà più luntanu, più altu di pettu à a lingua corsa è li

tocca à fà, cume à e famiglie, cume à i Corsi in modu generale u so passu in davantu è passalingua.

Quessa hè detta. Un dicemu micca u cuntrariu, mà à un mumentu datu u Statu chì hà a cumpetenza di l'insegnamentu ùn pò micca andà sempre contru dipoi anni è anni, è mesi è mesi contr'à a lingua corsa ind'u secondu gradu. Què ùn hè micca pussibile !

E vuria, è Sgiò Presidente, aghju da compie nant'à què, ùn sò micca se vo avete rimarcatu issa sessione quì, hè statu in particolare una sessione induve ognunu hà cacciatu l'articuli, hà cacciatu l'anziane muzione, hà cacciatu l'anziani raporti pà qualsiasi u sugettu. Dunque, nanzu di vene quì à purtà sa muzione, mi sò dettu « aghju da verificà anch'eu in archive se trove qualcosa pè nutrisce u dibattitu.

Vaghju da leghje una frasa : « l'Assemblée de Corse, demande le rejet du projet actuel de CAPES de Corse et se prononce en faveur d'un véritable CAPES conforme aux exigences culturelles du peuple corse ».

Aghju da rileghje : « l'Assemblée de Corse, demande le rejet du projet actuel de CAPES de Corse et se prononce en faveur d'un véritable CAPES conforme aux exigences culturelles du peuple corse ».

Sapete quandu l'hè stata detta sa frasa quì ? Ghjè una muzione chì l'Assemblea di Corsica hà aduttatu : 1999. 22 di marzu di u 1999, l'Assemblea di Corsica, sott'à a presidenza di Jean-Paul de ROCCA SERRA si prunonzia contr'à u CAPES di l'epica, per un veru CAPES. E noi semu quì, tint'à noi ! Tint'à noi ! 32 anni dopu ! 32 anni dopu incu a generazione di Petr'Antò, a mea, Josépha, Lauda, eravamu appena nati ! 32 anni dopu semu quì à ripiglià e listesse parolle.

A cumedia hà da dura sin'à quandu ? Un hè micca pussibile ! 32 anni fà, à l'epica, c'era 6 naziunalisti in s'emiciculu. 6 naziunalisti ! Si parlava, 32 anni fà, di populu corsu. Ghjera a maggiorita di drittu à l'epica. 6 naziunalisti è semu quì, noi, più di 30 anni dopu à ripiglià parolle à parolle, lettera à lettera.

Dunque à un mumentu datu, ci vole ch'ella pianta a cumedia !

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià Rumanu, si vede chì ammaestregghja è a lingua, è veramentu cunnosce u sugettu.

Altre persone chì volenu piglià a parolla ? François-Xavier.

M. François-Xavier CECCOLI

Pè cambià, diceraghju duie parolle in corsu.

Ghjustu per di ch'ùn simu micca d'accunsentu pè assai affare nant'à a lingua d'abitudine, nant'à l'evoluzione. Simu d'accordu, l'affare ùn va micca, mà ùn simu micca d'accunsentu pè sapè ciò chì ci vole à fà. Un simu d'accordu pè fà u trattamentu.

Pensu à certes avanzate ch'ùn ci cunvenenu micca. Mà pè st'affare, ci vole à esse chjari. Un hà micca sensu, di fà passà un esamu è di parlà, s'aghju capitu bè, 30 minute, ùn capiscu manca u ragghionamente cì pò fà chì l'affare si passa cusì.

A sapite, simu unepochi quì, avete a scenza d'avè ind'e a vostre upposizione ch'anu a primura di a nostra lingua è di a nostra cultura. E ùn si pò micca accettà di rinculà nant'à st'affare.

Seremu accant'à voi. Di più, pensu ch'avete fattu un bellu travagliu nant'à a scrittura di sta muzione è a vuteremu.

In più, ete da esse surprisi, u gruppu hè tutt'inseme.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour conclure ce débat en langue française, mais n'y voyez pas un mauvais augure, pour vous dire qu'évidemment ce sujet est un sujet d'importance qui s'inscrit dans ce souci que nous partageons tous, la sauvegarde de la langue. C'est un problème qui renvoie, de façon plus générale, à la problématique de l'enseignement de la langue aujourd'hui où, à mon avis, je le dis très clairement, si on continue sur la même logique : « combien d'élèves devant combien d'enseignants », on ne va pas y arriver, on va dans un mur. Je pense qu'il faut changer, sinon de braquet, sinon de paradigme, mais en tout cas de projet, de façon à ce que l'on relance le rapport de l'enseignant à l'élève en langue corse.

Pourquoi ce sujet nous rassemble ? Parce qu'on veut sauvegarder une langue et que l'épreuve qui est proposée au concours de l'enseignement, contrevient, pas seulement pour le corse, mais pour l'ensemble des langues à toutes les enquêtes de l'OCDE qui disent quoi ? Elles disent qu'un des plus mauvais systèmes d'enseignement de langues dans l'OCDE, c'est le français ? Pourquoi ? Parce qu'on pratique la grammaire, on pratique beaucoup d'effets didactiques et assez peu d'oralité. Et, ce qui est proposé au

CAPES c'est assez inversé par rapport à cette tendance, c'est-à-dire qu'en gros, on va juger davantage les candidats à ce concours exigeant, sur des aspects didactiques, sur des aspects techniques, notamment en grammaire, et moins sur la propension à pratiquer la langue.

Donc, si vous avez un candidat qui, issu de ce concours, a moins de propension à pratiquer la langue, comment voulez-vous qu'il rentre dans des logiques de pratique et d'immersion, puisque c'est le modèle abouti qui apparemment, du point de vue scientifique, fait l'unanimité ? Donc, premier élément.

Deuxième élément, ça été dit mais je le souligne, l'effort de rédaction qui nous agréé, on en a parlé avec Anne TOMASI, je pense que c'est un bon point d'équilibre, ce n'est pas une charge, c'est aussi porté de façon scientifique par la présidence du jury du CAPES, et ce n'est pas rien, ce ne sont pas des universitaires frondeurs qui s'engagent, il y a une vraie analyse scientifique.

Vous faites référence, et je pense que ça a aussi été soulevé à bien des égards, la nécessité, à un moment donné, sinon de renouer des liens, d'avancer ensemble sérieusement sur ce sujet avec l'Etat. Et, vous n'êtes pas en cause, autant je peux être parfois assez exigeant, pour ne pas le dire, sur nos relations avec l'Etat, sur ce sujet je pense qu'il faut repartir sur un autre modèle de relations, qu'il fixe le problème et qui dise : voilà, vous avez une Assemblée de Corse qui, sur un sujet prégnant, pas seulement parce qu'il est sensible, mais parce que toute la Corse, dans son immense majorité en tout cas, se sent concernée, si sente cuncirnata pà sa rama di salvà a lingua, ce n'est pas un petit sujet.

Et, je pense que nous avons intérêt, comme vous l'indiquez dans votre texte, à ce qu'ensemble nous allions voir l'Etat et que nous créions ensemble les conditions d'un dialogue fertile pour, à tout le moins, ne pas avoir le sentiment, comme c'est le cas ce soir, de reculer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, on va donner la parole à l'Exécutif.

M. Xavier LUCIANI

Duie seconde.

Prima, vogliu salutà u fattu chì c'hè l'unanimità nant'à una muzione, casca bè ! Casca bè, casca tardi, sò 8 ore è mezu.

Dui o trè punti cusì.

L'affare ùn principia micca in 1990, amicu. Principia chì c'hè un muvimentu naziunale, una lotta di liberazione naziunale. In 1997, dumandemu un CAPES è in 1998 scuntremu à JOSPIN. In 1990, durmimu à u Retturatu è dumandemu u CAPES. E tandu, c'hè statu 14 posti à a sessione di 1991, 14 posti à a sessione di 1992, eppò avà ci n'hè unu o dui, si dipende appena cusì...

Dunque, quessu hè un problema digià, u fattu chì c'hè un vutamentu chì ghjè scarsu. Micca u CAPES, u CAPES ùn hà micca sensu, come l'agregazione. Emu 3 agregati à mumentu, è un CAPES ogni tantu cusì à spizzi.

Dunque, l'idea hè di dì à u Ministru... Emu scrittu à u Ministru quantunque è emu scontri l'universitarii, emu travagliatu incu l'universitarii è a muzione ch'hè ghjunta quì oghje, ghjè una muzione ch'hè stata mastucata trà universitarii è esecutivu, n'emu parlatu parechje volte. Emu scrittu à BLANQUER, l'Università hà scrittu à BLANQUER dinò.

Passu nant'à u dibattitu perchè chì c'hè assai affare à dì.

U fattu ci stà chì c'hè quantunque dui punti. Aghju rispostu arimani à un aquistione nant'à u cuntrattu di pianu, ghjè quessa oghje a custruzione, u cuntrattu di pianu chì per noi ghjè à custruisce. Un emu mai custruitu un cuntrattu di pianu cù u Statu, serà a prima volta, simu in tracciu di finalisà lu. Ghjè un cuntrattu chì pesa 18 M€. Passeremu forse à 20 M€. Mà incu unepochi di punti maiò.

Per esempiu, rispondu cusì à Vannina è ancu à Jean-Martin : dumandemu un pianu di furnazione pè u secundariu ; l'emu avè. Mà emu dumandatu un pianu eccezziunale.

Ete parlatu d'immersione, mà l'immersione, ùn tocca micca à u Statu à impone l'immersione, c'hè dinò a vulintà di l'omi, di l'insegnenti è diceraghju di i Corsi.

Noi, quandu in Ghisonaccia, l'emu aperta, c'eranu i militanti, c'eranu l'insegnenti, c'era a pupulazione, c'era a merria. E ùn hè micca una merria naziunalista. In Ghisonaccia, simu abbulighjati.

C'hè statu una vulintà popolare d'apre una scola, c'hè 200 zitelli in immersione oghje è v'invitu à fallà. Si ne parla pocu, mà c'hè a vulintà è sa vulintà, ci vole à multiplicà la.

Un vogliu micca andà più là, perchè chì ci sarebbe tant'affare à dì, Caru Presidente, nant'à sta lingua è nant'à sta lotta.

C'è stu cuntrattu di pianu è c'hè dinò, è mi pare interressente perchè aghju quì, mà ne parleraghju forse un'altra volta, una cunvenzione incu u Statu ch'emu firmatu ind'è u 2016. E un emu micca accimati l'oggettivi chè n'avemu poste noi à u Statu, è quì n'emu da parlà. Mà prima di parlà incu u Statu, ne parleremu forse in cummissione perchè ghjè impurtante di fà vi sapè ciò chè n'emu pruposta per raportu à i sciffri, à a valutazione, u fattu di chì ghjè una filiera bislingua. Emu impostu noi ind'è u CPER, un cuntrattu incu u quadernu di carica, un chjama à pruggetti è ghjè l'Esecutivu ch'hà impostu tuttu què. A vi dicu cusì, ùn ne parlemu micca tutte e mane, è quandu m'arrizzu ùn hè parlu micca incu a ghjente, mà vogliu di chì c'hè statu un travagliu à a direzione di a lingua corsa, ch'hè statu un travagliu più chè magnificu.

Aghju qui quasi tuttu, mà pensate, per esempiu, chì in immersione, ùn c'hè micca centru d'immersione in Aiacciu, ghjè a città a più impurtante di Corsica. Ci hà da esse un'apertura, è ci hà da esse dui centri in più perchè chì à un mumentu datu, ci vò invità i sculari, ancu s'ellu c'hè a crisa sanitaria, ci vole à multiplicà ancu s'esperienze quì.

U fattu ci stà cì simu in tracciu di prupone à u Statu un antru raportu à a lingua è un antru raportu incu l'insegnenti, è un antru raportu incu i capi di i stabilimenti dinò.

Mà avà tornu quantunque à u fattu di di vi chì u prublema per me chì sò insegnente, ùn hè micca solu u secundariu, anc'u ind'è u primariu, è ancu in scola materna. Che vo ùn credite, ghjè cusì l'affare ! Un hè micca cusì faciule.

E dopu, c'hè dinò à pone à l'università di piglia in contu unepochi d'affari è d'addattassi dinò à a dumanda suciale. Perchè l'università, è n'aghju parlatu incu Dumenica VERDONI, incu a Presidente di a ghjuria, Davia BENEDETTI, incu u mo amicu Alain di MEGLIO, hè cunniscite tutti...

Dopu, ùn parleraghju micca di cuufficialità, ùn teneraghju micca un discorsu tremendu nant'à ciò chè no simu. Eiu sò chè, 40 anni fà, ghjreramu à zappà ind'ortu incu i frati, ci simu sempre, emu da cuntinuà cumè aghju dettu à un certu MACRON una sera in Bastia : ùn v'inchietate micca, emu da cuntinuà.

Vole di chì quì, l'oggettivu avà di u cuntrattu di pianu : accimà 4 uggettivi nant'à a furmazione, nant'à l'immersione, nant'à l'echippamentu è nant'à e risorse pedagogiche. Mi pare impurtante. C'hè un cuurdatore, emu strappatu quantunque l'idea di un cuurdatore di filiere bislingue. Quessa hè una.

E dopu, un grande pianu di furmazione, sapendu chì u Statu hà da cunfirmà dinò u grande pianu di furmazione pè u primariu. Dunque ci sarà à tempu, à u primariu è a u secundariu, un pianu di furmazione.

E tardi, ci sarebbe tant'affare à dì...

Eiu, invitu u Presidente di l'Esecutivu à una grande reunione di cummissione pè spone, ghjustu à puntu, l'oggettivu di u Cunsigliu esecutivu è di a Direzione di lingua corsa, à u Statu, à u livellu di u cuntrattu è di a cunvenzione ch'hà da esse firmata.

Eccu. U restu, ete capitu chì aspettemu a risposta di BLANQUER pè l'appuntamentu. Averemu forse a pussibilità di parlane insieme è d'appuntà lu. Mà, bon, demu quantunque, parlu à nome nostru quì, un avisu favurevule à sta muzione.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, O sgio Cunsigliere esecutivu.

Emu da mette à u votu sta muzione, emu da vutà per gruppi.

Mme Véronique ARRIGHI

Per u gruppu « Femu a Corsica » : **vutemu à prò.**

M. Petr'Antone TOMASI

U gruppu « Corsica libera » **vota a muzione.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » : **vutemu a muzione.**

Mme Christelle COMBETTE

« Per l'avvene » vote : **POUR.**

Mme Catherine RIERA

« Andà per dumane » : **POUR.**

M. François-Xavier CECCOLI

« A Corsica indè a Republica » : **POUR.**

M. Hyacinthe VANNI

A muzione hè adduttata à l'unanimità di st'Assemblea¹².

Pudemu passà l'altra muzione.

* **Motion n° 2021/O1/007** déposée par le groupe « Andà per Dumane » :
Commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon

Vous avez la parole.

Mme Catherine RIERA

Merci, M. le Président.

Alors, je suis un petit peu gênée parce qu'on a toujours loué votre action à ce pupitre en tant que garant des procédures et des bonnes pratiques au sein de cette Assemblée, et il est de tradition de voter les motions, nonobstant les considérants qui engagent, on le sait, le porteur de la motion. Vous nous l'avez rappelé à maintes reprises lorsque nous avons voulu procéder à des amendements des considérants. Et, je suis très surprise de recevoir à l'instant un amendement de votre part qui remplace l'ensemble des considérants et que vous nous proposez de remplacer par un simple visa.

Alors, si les règles ont changé en cours de mandature, nous ne pouvons qu'en prendre acte, bien évidemment. Mais, je vous le dis, cet amendement, s'il est maintenu en l'état, il impliquera un retrait de notre motion.

C'est fortement dommageable, bien évidemment, parce que la Corse mérite que notre institution se prononce sur le bicentenaire de la mort de Napoléon, qui a lieu dans moins de 3 mois maintenant.

C'est une situation tout à fait regrettable. Donc, j'espère que vous allez pouvoir, M. le Président, modifier votre position sur cet amendement, qui est quand même assez étonnant.

M. Hyacinthe VANNI

C'est un amendement du Président de l'Assemblée de Corse. Je vais donner la parole au Président du groupe.

¹² Délibération N° 21/036 AC

M. Petr'Antone TOMASI

Ecoutez, au nom du Président de l'Assemblée de Corse, il y a effectivement un amendement substitutif qui est proposé. J'entends ce que dit notre collègue Catherine RIERA, tout ceci est fort fâcheux.

Il y a quelques explications. Il y a une motion pour commémorer le bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, « commémorer » qui n'est pas célébrer, on bien d'accord, il y a des considérants et il y a un dispositif.

Nous, de là où l'on parle, vous comprendrez bien que dans ces considérants, il y a des choses que l'on ne peut pas voter. Le lien indéfectible avec la France, vous comprenez que de là où nous parlons, nous ne considérons pas les choses ainsi.

Et, je crois d'ailleurs qu'un jeune Corse qui s'appelait Napoléon Bonaparte ne considérait, lui-même, pas les choses de cette façon, si l'on regarde, et je vous invite à consulter Gallica, c'est en libre accès, vous avez un certain nombre de textes qui sont extrêmement éclairants. Donc, je crains que votre rédaction se rapproche en quelque sorte de l'histoire contrefactuelle ou du moins qu'elle ne soit pas en adéquation avec ce que pensait celui que vous souhaitez commémorer.

Alors, on ne va pas faire un débat historique, je ne vais pas rentrer là-dedans, mais juste un texte qui est intéressant puisqu'on exhume les archives, celle-ci est plus ancienne encore, c'est un texte qui s'appelle « Sur la Corse » du jeune Bonaparte, et après avoir argumenté, à la suite d'ailleurs et dans les mêmes termes que les révolutionnaires corses du 18^{ème}, après avoir argumenté sur deux principes importants, le droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et la résistance à l'oppression, conclut sont texte ainsi : « les Corses ont pu, en suivant toutes les lois de la justice, secouer le joug génois, et peuvent en faire autant de celui des Français. Amen ». « Amen » est dans le texte.

Voilà, ça c'était simplement un clin d'œil historique. Mais plus largement et politiquement, vous comprendrez ce qu'est notre position, sans compter que dans le dispositif, nous estimions qu'il y avait un certain nombre de choses qui, si elles ne sont peut-être pas tout à fait inexacts, en tout cas méritent d'être précisées. C'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement.

L'amendement donc est le suivant, ainsi que nous l'avions fait le mois dernier sur une motion avec des implications beaucoup plus importantes, il s'agissait de la question du statut DPS d'Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI, considérant précisément qu'un certain nombre de considérants pouvaient poser problème et nous conduire à nous diviser, nous avons proposé, ici, une formule beaucoup plus succincte,

c'est-à-dire là la fois rappeler la délibération du 27 janvier 2017 relative à la création du comité de pilotage Paoli/Napoléon et considérer que 2021 est l'année du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.

Et un dispositif rédigé de la sorte :

« L'Assemblée de Corse, dit qu'elle commémorera le bicentenaire de la mort de NAPOLEON.

Et, demande au Président du Conseil exécutif et au Président de l'Assemblée de Corse, co-responsables du projet Paoli-Napoléon créé par délibération de 2017, de présenter un rapport prévoyant notamment l'organisation d'évènements et des financements relatifs à ces commémorations », dans le sens de ce que vous proposez et qui va aussi dans le sens de la mise en œuvre de ce projet (avec d'ailleurs des travaux qui avancent très bien sur la communauté de communes de l'Isula-Balagna, avec une expérience qui est en train de prendre corps).

Alors écoutez, si le maintien de cet amendement, qui est évidemment maintenu par le Président de l'Assemblée de Corse et le groupe, conduisait au retrait de votre motion, j'interroge le Secrétariat général sur le fait de savoir si l'amendement du Président de l'Assemblée de Corse était déposé, s'il pouvait être mis aux voix comme amendement substitutif. Et, si tel était le cas, nous le soumettrions à cette Assemblée. Et, si cela n'était pas le cas, je crois que nous passerions à la motion suivante, ce qui ne nous empêcherait pas, par la suite, de prendre les dispositions nécessaires à une commémoration de cette date importante pour l'histoire de la Corse, de l'Europe et peut-être même du monde.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, Corsica Libera maintient son amendement. Est-ce que vous maintenez votre motion ?

Mme Catherine RIERA

Je prends note de cette leçon d'histoire, mais pas de cette leçon de démocratie puisqu'encore une fois, vous vous permettez effectivement de renier les règlements et les procédures de cette Assemblée. Je le regrette et donc je retire cette motion.

M. Petr'Antone TOMASI

Je ne peux pas vous laisser dire ça, et je vous rappelle que le mois dernier, vous avez accepté le même procédé, dont acte.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, la motion est RETIREE.

M. Petr'Antone TOMASI

Sur l'amendement substitutif, je demande au Secrétariat général un point de procédure, est-ce qu'il peut être mis aux voix ?

M. Hyacinthe VANNI

A partir du moment où la motion est retirée, il n'y a plus d'amendement sur la motion.

M. Petr'Antone TOMASI

Ce qui semble logique. Dont acte.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, on peut passer à la motion suivante. Le Secrétariat général me signale que nous avons dépassé le temps qui nous est imparti pour que toutes les règles de sécurité soient respectées.

Donc motion suivante :

*** Motion n° 2021/O1/006 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse :
Demande de revalorisation des secteurs du social et médico-social solidaires.**

Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, de la même façon, j'excuse le Président de l'Assemblée de Corse qui a dû quitter l'hémicycle, c'est une motion importante sur un sujet sur lequel nous avons déjà eu l'occasion et d'intervenir et de délibérer. Nous considérons qu'un certain nombre d'engagements avait été pris par le Gouvernement français au moment du Ségur de la santé, notamment en termes de revalorisation salariale pour les établissements rattachés à un établissement public. Nous regrettons l'exclusion des acteurs des structures privées non lucratives et nous considérons que cette inégalité entre le secteur public et le secteur solidaire n'est pas justifiée.

Ainsi, l'Assemblée de Corse, si vous l'acceptez, demanderait au Gouvernement français de respecter ses engagements en revalorisant les secteurs du social et du médico-social solidaires, au même titre que les professionnels du public.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un amendement du groupe « Andà per Dumane », qui veut le présenter ?
Mme COGNETTI ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Je n'ai pas l'amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Je peux vous le lire : ajouter à la fin du document : « DIT que cette revalorisation interviendra dans les mêmes conditions que pour le secteur public où la Collectivité de Corse avait octroyé une prime spécifique et que dans ce cadre, la Collectivité participera pour 50 % de ladite revalorisation. »

Je demande l'avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable sur l'amendement également.

Je demande l'avis du porteur de la motion pour l'amendement.

M. Petr'Antone TOMASI

J'accepte bien volontiers l'amendement du groupe « Andà per Dumane ».

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je mets la motion, ainsi amendée, aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » vote **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » **vutemi à prò.**

M. Hyacinthe VANNI

La motion, ainsi amendée, est ADOPTEE¹³.

Absents : les groupes « Per l'Avvene », « Andà per Dumane » et « La Corse dans la République ».

Motion suivante :

* **Motion n° 2021/O1/008** déposée par M. Pierre POLI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **L'achat local au sein du secteur public.**

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Une motion qui est d'actualité par rapport à la situation économique que nous connaissons.

Considérant que les établissements publics et que certaines collectivités locales réalisent leurs achats de fournitures et services auprès d'une plateforme d'achat située sur le continent.

Considérant que cette plateforme centralise les achats publics de ses adhérents, les dispensant ainsi de toute mise en concurrence.

Considérant que ces processus d'acquisition impactent de manière défavorable nos entreprises locales, ne leur laissant quasiment pas accès à la plupart des marchés : véhicules, fournitures scolaires et bureautiques, matériels informatiques, mobiliers, matériels médicaux, livres, etc.

¹³ Délibération N° 21/037 AC

Considérant que cette situation entraîne donc une forte baisse d'activité voir des cessations d'activités pour nos TPE et PME.

Considérant ainsi qu'une grande partie de la commande publique locale tombe dans l'escarcelle de l'Etat et ne profite pas à notre économie.

Considérant de plus, pour se borner à des considérations purement logistiques et organisationnelles, que les délais de livraison sont très longs une fois la commande passée (environ un an pour la livraison de véhicules, et trois mois pour la livraison de matériels informatiques).

L'Assemblée de Corse,

Renouvelle son soutien aux entreprises insulaires.

Mandate le Président du Conseil Exécutif à poursuivre l'action établie, y compris, avec les services de l'Etat pour développer encore et toujours la politique de conditionnalité des achats publics qui permettent d'intégrer des critères issus de l'application du code des marchés et de privilégier les entreprises locales sans porter atteinte pour autant aux règles de la concurrence. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. L'avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets cette motion aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI

Le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « Corsica libera » vote **POUR.**

M. Pierre POLI

« Partitu di a nazione corsa » vote **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI

« A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

La motion est ADOPTEE¹⁴.

Absents : les groupes « Per l'Avvene », « Andà per Dumane » et Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI.

Je pense que nous avons terminé notre ordre du jour.

A ringrazià vi à tutte è à tutti, è à prestu !

La séance est levée à 20 h 40.

¹⁴ Délibération N° 21/038 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER**

**PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

N° 2021/O1/037

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REDIGER l'article premier comme suit :

« **ADOpte** le rapport et **EMET** un avis sur le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), du volet Economie Circulaire (EC), et son évaluation environnementale associé, joint en annexes. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

TOMBE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 2**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

L'historicité de la gestion des centres de stockage, leur acceptabilité et de leur répartition territoriale est une problématique majeure qui mérite d'être d'avantage explicitée dans le rapport du Conseil Exécutif.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 4 du rapport :****Remplacer :**

Ce manque d'exutoire est entre autres lié à l'omniprésence du réflexe de Nimby à l'échelle du territoire. Les règles de l'art et la réglementation ont pourtant été nettement renforcées, les impacts potentiels même sont modifiés en raison de la modification de la composition des flux stockés.

Par :

Ce manque d'exutoire doit conduire à privilégier une approche différente à l'échelle des territoires. Les règles de l'art et la réglementation ont été nettement renforcées, les impacts potentiels même ont vocation à être modifiés en raison de l'évolution de la composition des flux stockés. Il faut également rappeler que la situation actuelle est entre autre liée au choix du « tout enfouissement » d'ordures brutes (non triées) dans quelques zones rurales et cela pendant des décennies avec des conséquences graves sur l'environnement et le mode de vie des populations résidentes concernées. De ce fait et au surplus, celles-ci s'opposent aujourd'hui au stockage des déchets venant de toute la Corse (et notamment des grands centres urbains) sur leurs territoires.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE
à l'unanimité des
présents**

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 3**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

L'historicité de la gestion des centres de stockage, leur acceptabilité par les riverains et leur répartition territoriale est une problématique majeure qui mérite d'être d'avantage explicitée dans le rapport du Conseil Exécutif.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 4 du rapport :****Remplacer :**

Actuellement en Corse, de nouveaux projets sont en cours d'étude mais demeurent très incertains et sont en tout état de cause combattus par les populations concernées.

Par :

Actuellement, de nouveaux projets sont en cours d'études et sont en tout état de cause combattus par les populations concernées en raison des faibles performances du tri en collecte sélective, du détournement quasi nul des déchets fermentescibles et des nuisances qu'ils engendrent sur les sites encore en fonction.

*** AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE
à l'unanimité des présents**

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER**

**PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

N° 2021/O1/037

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les enjeux identifiés par le Conseil Exécutif de Corse

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 5 du rapport :

Remplacer :

Les enjeux sont...

Par :

Le Conseil Exécutif de Corse identifie donc à ce stade les enjeux suivants :

Puis modifier comme suit :

- **rajouter** « réduire au maximum la fraction résiduelle par la mise en place de tous les moyens appropriés (humains, financiers et techniques) » ;

- **rajouter** : « le meilleur taux qualitatif et quantitatif du tri pour les 6 flux (biodéchets, cartons, verre, papier, textile et résiduels) ;
- **remplacer** « mieux connaître » **par** « identifier et évaluer clairement la part des assimilés »

- **remplacer** « optimiser les organisations et coordonner les interventions » **par** « retenir les meilleures organisations de collectes et coordonner ... » ;
- **remplacer** « maîtriser les coûts » **par** « harmoniser les territoires en matière de taxation ou de redevance afin de minimiser les coûts » ;

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 5**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les enjeux identifiés par le Conseil Exécutif de Corse

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 9 du rapport :****Compléter :**

Le Conseil exécutif de Corse réaffirme son attachement à ces principes, actés dans les plans d'action de 2016 et 2018, et considèrent qu'ils doivent constituer l'ossature du nouveau PTGPD. Leur intégration pleine et entière à celui-ci les rendra opposables comme le sera l'intégralité du plan.

Par :

Constatant les faibles résultats en matière de valorisation locale des déchets, le Conseil Exécutif de Corse restera également attentif aux évolutions organisationnelles, technologiques et réglementaires par une évaluation des expériences menées dans les régions françaises et européennes, notamment en matière de tri à la source et de réduction des OMR.

Sous amendement :

REPLACER « dans les régions françaises et européennes »

PAR « dans toutes les régions européennes, particulièrement insulaires, »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE
à l'unanimité des
présents
ainsi sous-amendé**

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 6**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler le rôle crucial des ménages et des professionnels pour la réussite du plan.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 11 du rapport :****Compléter :**

- **Le SYVADEC**, titulaire par délégation de la compétence traitement qui lui a été déléguée par les intercommunalités adhérentes, et à ce titre en charge, pour le compte de ses adhérents, du transfert, du transport, et de la valorisation et le traitement des déchets ménagers, dans le respect des préconisations du plan de la Collectivité de Corse.

Par :

- **Les ménages et les entreprises**, qui, sensibilisés à la problématique de traitement des déchets et du respect de l'environnement et de la santé, sont partie prenante de la réussite du plan, la tarification incitative et la redevance spéciale leur permettant d'être des acteurs à part entière.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER**

**PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

N° 2021/O1/037

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 12 du rapport :

Remplacer :

La mise en place du porte à porte et la collecte sélective optimisée avec des solutions adaptées à chaque territoire permettra de mieux valoriser la matière organique, pour aboutir à un traitement plus facile et plus performant de la fraction résiduelle.

Par :

La mise en place du porte à porte et la collecte sélective généralisée avec des solutions adaptées à chaque territoire permettra de mieux valoriser la matière organique, et diminuera ainsi les traitements à mettre en œuvre pour la fraction résiduelle.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE
à l'unanimité des présents**

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER**

**PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

N° 2021/O1/037

AMENDEMENT N° 8

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 12 du rapport :

Remplacer :

Le Conseil exécutif de Corse propose d'associer la Collectivité de Corse et les communautés d'agglomération et de communes, qui devront s'appuyer sur le SYVADEC et l'Etat.

Il sera également nécessaire, conformément aux dispositions des conventions cadre passées entre l'Etat, la Collectivité de Corse, le SYVADEC et chaque EPCI, dans le droit fil du plan d'action adopté le 26 octobre 2018 par l'Assemblée de Corse, que soient effectivement mis à disposition des EPCI, notamment ruraux, des agents pour l'appui à l'animation de terrain

Par :

La Collectivité de Corse, dans le droit fil du plan d'action adopté le 26 octobre 2018 par l'Assemblée de Corse et des conventions cadre CDC/EPCI/Syvadec/Etat qui l'ont décliné, renforcera les moyens techniques, humains et financiers mis à disposition des EPCI directement ou indirectement : réalisation ou prestation pour les études d'optimisation et de mise en œuvre, aides à la formation et au recrutement de techniciens et animateurs de terrain notamment.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE
à l'unanimité des présents**

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 9**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 12 du rapport :****Remplacer :**

La valorisation organique est un élément essentiel du processus de tri généralisé.

Il appartiendra aux EPCI de la développer selon les zones, par le compostage individuel ou de quartiers, comme est essentielle la mise en œuvre de plateformes de compostage sous la responsabilité du SYVADEC en collaboration avec des EPCI ou des groupements d'EPCI.

Les fermentescibles ayant vocation à être écartés et orientés en totalité dès la phase du tri généralisé vers les centres de compostage, il en résultera des déchets déjà stabilisés, dirigés vers les centres de surtri avec un tonnage moindre, pour aboutir, éventuellement après valorisation énergétique, à un moindre tonnage de déchets ultimes à stocker en ISDND.

Par :

La valorisation des déchets organiques est un élément déterminant et prioritaire du tri à la source.

Les fermentescibles seront ainsi écartés et orientés dès la phase du tri généralisé vers le compostage de tout niveau (individuel, collectif, centres de compostage) ou la méthanisation selon les zones.

L'optimisation des systèmes de collecte, en priorité en porte à porte, permettra de réduire de façon significative les déchets résiduels à traiter. Ainsi, seuls ces derniers seront dirigés vers les centres de sur-tri pour aboutir en fin de cycle, à un moindre tonnage de déchets ultimes à stocker en ISDND.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 10**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les enjeux et préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 12 du rapport :****Remplacer :**

Avant la mise en place de toutes les solutions de traitement proposées (le surtri, la méthanisation ou les CSR), il est nécessaire d'optimiser la collecte et le captage des déchets valorisables par l'augmentation du maillage des points de collecte, au plus près des habitants, (déchèteries, recycleries, à définir EPCI, SYVADEC) avec communication et sensibilisation adaptées.

Il est préconisé de favoriser sur l'ensemble des déchèteries publiques les conditions d'accès pour les professionnels dans les zones rurales, et la réalisation de déchèteries professionnelles dans les zones de fortes productions.

Par :

Afin d'améliorer le captage des déchets valorisables, il sera aussi nécessaire d'augmenter le maillage de déchetteries publiques pour en faciliter l'accès et de les associer partout où c'est possible à des recycleries favorisant le réemploi direct et la réparation des déchets.

Il est préconisé de favoriser sur l'ensemble des déchèteries publiques les conditions d'accès pour les professionnels dans les zones rurales éloignées de déchetteries professionnelles, et de renforcer le maillage de déchetteries professionnelles dans les zones de forte production.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 11**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

La mise en œuvre de la tarification incitative et de la redevance spéciale est un levier majeur pour atteindre les objectifs en terme de tri à la source, de recyclage et de valorisation matière. Il convient donc que ces dispositifs soient déployés et financés le plus rapidement possible partout sur le territoire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 13 du rapport :****Remplacer :**

Le CE préconise également de renforcer la prévention par un financement adapté (en ce qui concerne la tarification incitative, réglementairement, en 2025, un tiers des foyers fiscaux devra y être soumis).

Par :

Le Conseil Exécutif préconise également de renforcer la prévention par un financement adapté. La mise en œuvre de la tarification incitative est fortement encouragée par les nouvelles réglementations avec un objectif de performance à 2025 (un tiers des foyers fiscaux devra y être soumis). Le Conseil Exécutif ambitionne d'aller au-delà de cet objectif réglementaire par une mise en œuvre généralisée de la tarification incitative et cela dès le démarrage du plan.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 12**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES
« FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE
CORSA » ET « CORSICA LIBERA »**

EXPOSE DES MOTIFS :

La mise en œuvre de la tarification incitative et de la redevance spéciale est un levier majeur pour atteindre les objectifs en termes de tri à la source, de recyclage et de valorisation matière. Il convient donc que ces dispositifs soient déployés et financés le plus rapidement possible partout sur le territoire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 13 du rapport.

Remplacer :

La LTECV introduit, une tarification incitative de second niveau (entre le SYVADEC, majoritairement compétent pour le traitement et les EPCI pour la collecte) afin de récompenser les collectivités qui fournissent les efforts de prévention, de collecte sélective et de tri les plus significatifs. Les dispositifs relatifs au déploiement ainsi que de la redevance spéciale (destinées aux professionnels et aux entreprises) seront privilégiés dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens CdC-Etat-EPCI (prévues initialement dans le plan d'actions 2018).

Par :

La LTECV introduit également la possibilité d'une tarification incitative de second niveau (niveau entre les EPCI et l'organisme compétent pour le traitement) afin de récompenser les collectivités qui fournissent les efforts de prévention, de collecte sélective et de tri les plus significatifs. Déjà préconisée dans la délibération de 2018, cette disposition « bonus / malus » sera mise en place au plus vite entre les EPCI et le Syvadec. La mise en place de la redevance spéciale (pour les professionnels, les administrations et les entreprises) sera déployée au plus vite afin de ne pas faire peser le poids de déchets professionnels sur les ménages.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 13**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de préciser les axes qui seront financés prioritairement par la CdC lors la mise en œuvre du plan.

PAGE 13 du rapport.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Remplacer :**

Dans ce cadre, et si nécessaire des moyens budgétaires complémentaires seront spécifiquement fléchés.

La priorité ainsi donnée à la collecte sélective (chaque fois que possible au porte-à-porte, et si nécessaire, en fonction des contraintes existantes, en PAV) doit se traduire de façon effective de deux façons :

- Dans la priorisation du fléchage financier : en clair, la mobilisation des différentes enveloppes existantes (y compris le PEI et le PTIC) doit se faire en affectant les sommes disponibles d'abord et par priorité à la collecte sélective. Ceci d'autant mieux que la généralisation du tri entraîne pour les EPCI et communautés d'agglomération une augmentation des coûts, aussi bien en fonctionnement qu'en

investissement. La priorité accordée au financement du tri est donc la condition sine qua non de sa montée en puissance effective ;

Par :

Pour l'ensemble de ces dispositifs, des moyens budgétaires complémentaires seront spécifiquement fléchés, si nécessaire au-delà de la mobilisation des différentes enveloppes existantes (y compris le PEI et le PTIC), en affectant les sommes disponibles d'abord et par priorité à la collecte sélective.

Le Conseil Exécutif est résolu à promouvoir un tri à la source performant grâce au trépied :
- collecte généralisée six flux, - détournement des bio-déchets, - tarification incitative et redevance spéciale.

La priorité ainsi donnée à la collecte sélective (chaque fois que possible en porte à porte, et si nécessaire, en fonction des contraintes existantes, en PAV) doit se traduire de façon effective de deux façons :

- Dans la priorisation du fléchage financier. Ceci d'autant mieux que la généralisation du tri entraîne pour les EPCI et communautés d'agglomération une augmentation des coûts lors de sa mise en place, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. A terme, la diminution des déchets résiduels à traiter et des conditions de rachat des recyclables plus favorables aux EPCI (avec une prise en charge du coût à 100% par Citeo, comme dans l'Outre-mer) devraient contribuer à l'équilibre financier. La priorité accordée au financement du tri est donc la condition sine qua non de sa montée en puissance effective ;

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 14**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scénarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (OMR, déchets dangereux, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 14 du rapport.****Remplacer :**

- au regard des tonnages de déchets à traiter, une installation sur un seul site imposant une massification qui poserait à l'évidence des problèmes d'acceptabilité par la population ;

Par :

- au regard des tonnages à traiter (entre 109 000 t et 147 000 t selon le scénario retenu), une installation sur un seul site imposant une massification qui poserait à l'évidence des problèmes d'acceptabilité par la population ;

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 15**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scenarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (déchets dangereux, OMR, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 14 du rapport.****Remplacer :**

- un problème non résolu de gestion des déchets secondaires : REFION (9 000 tonnes de résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères) et Mâchefers (17 000 tonnes de résidus d'incinération).

Par :

- un problème non résolu de gestion des déchets secondaires : des déchets secondaires : REFION et autres déchets dangereux (5 % de résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères) et mâchefers (25% de résidus d'incinération).

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 16**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scénarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (déchets dangereux, OMR, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 15 du rapport.

Remplacer :

- Soit une filière basée sur la méthanisation et valorisation des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables matières. Deux raisons principales nous conduisent à ne pas retenir cette solution : (i) le tonnage entrant proposé pour cette filière (environ 130 000 t) est en totale contradiction avec les objectifs de tri à la source, notamment pour les biodéchets ; (ii) l'impossibilité d'atteindre les obligations légales de stockage sans fabrication de CSR (pour rappel : 90 000 t maximum à l'horizon 2030, soit -50 % par rapport à 2018). En revanche, nous préconisons le recours à la méthanisation pour des flux entrants composés uniquement des déchets fermentescibles (biodéchets, déchets verts, boues de STEP).

Par :

- Soit une filière basée sur la méthanisation et valorisation des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables matières. Deux raisons principales nous conduisent à ne pas retenir cette solution : (i) le tonnage entrant proposé pour cette filière (entre 131 000 t et 159 000 t selon le scénario retenu) est en totale contradiction avec les objectifs de tri à la source, notamment pour les biodéchets ; (ii) l'impossibilité d'atteindre les obligations

légales de stockage sans fabrication de CSR (pour rappel : 90 000 t maximum à l'horizon 2025, soit -50 % par rapport à 2010). En revanche, nous préconisons le recours à la méthanisation pour des flux entrants composés uniquement des déchets fermentescibles (biodéchets, déchets verts, boues de STEP).

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 17**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scénarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (déchets dangereux, OMR, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 14 du rapport.

Remplacer :

- Soit une filière basée sur les centres de surtri au fonctionnement modulable pour la collecte sélective et les OMR, avec fabrication des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables matières. Avec ce scénario, le volume global des refus de traitements respecte la contrainte de 90 000 t de déchets inertes destinés au stockage et cela avec ou sans fabrication de CSR. Avec ce scénario la contrainte réglementaire (90 000 t maximum à l'horizon 2025) est donc respectée même si le recours à la fabrication de CSR n'est pas retenu.

Par :

- Soit une filière basée sur les centres de surtri au fonctionnement modulable pour la collecte sélective et les OMR, avec fabrication des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables matières. Ces infrastructures intégreront des modules pour le tri, le conditionnement et la valorisation des flux issus des collectes sélectives (environ 40 000 t) et des modules pour le traitement des OMR (entre 42 000 et 66 000 t). En fonction des scénarios, le volume global des refus de traitements est compris entre 74 000 t et 94 000 t de déchets inertes destinés au stockage. Il conviendra d'étudier si la contrainte réglementaire (90 000 t maximum à l'horizon 2025) peut être respectée sans recours à la fabrication de CSR. Si cette solution est retenue, le choix entre export ou valorisation locale du CSR (installation d'une chaudière en Corse) nécessitera également une étude de faisabilité plus approfondie. Enfin, il est à noter que la filière « surtri » conduit à un tonnage entrant beaucoup moins important que la filière « méthanisation industrielle » (73 000 t et 131 000 t, respectivement) ainsi qu'à une moindre production de CSR (69 000 t et 84 000 t, respectivement).

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 18****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES
« FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE
CORSA » ET « CORSICA LIBERA »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Il convient de mieux préciser les scénarios acceptables et la solution retenue par le Conseil Exécutif pour le traitement des résiduels.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Page 14 du rapport****Remplacer :**

Quel que soit le scénario retenu parmi ces deux restants, le volume global des refus de traitements représente 90 000 t/an de déchets inertes. La Commission préconise que ces 90 000 t/an de déchets inertes (au maximum) soient stockés dans deux ISDND. Pour les déchets dangereux, vu les tonnages en Corse, la seule solution est le regroupement et l'export pour traitement sur le continent pour des raisons techniques et économiques. Le rapport de la Commission met donc en évidence deux solutions acceptables au regard des aspects technico économiques à l'horizon 6 à 12 ans. Et c'est par rapport à ces deux solutions que le Conseil exécutif de Corse doit, à ce stade de la procédure, donner son avis.

Par :

Quel que soit le scénario retenu (ambition nécessaire ou volontariste), le volume global des refus de traitements représente *a minima* 90 000 t/an à l'horizon 2025. Le projet de PTPGD préconise que ces 90 000 t/an de déchets inertes (au maximum) soient stockés dans deux ISDND. Pour les déchets dangereux, vu les tonnages en Corse, la seule solution est le regroupement et l'export pour traitement sur le continent pour des raisons techniques et économiques.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 19**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Compte tenu des résultats contrastés et des retours d'expérience en matière de tri des OMR et de fabrication des CSR, il conviendrait de réaliser - dans les meilleurs délais - une étude d'impact et de rentabilité afin d'évaluer la faisabilité des centres de sur-tri couplé à la fabrication de CSR (telle que préconisé dans le projet de PTPGD).

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 15 du rapport

REPLACER :

Le rapport de la Commission met donc en évidence deux solutions acceptables au regard des aspects technico économiques à l'horizon 6 à 12 ans. Et c'est par rapport à ces deux solutions que le Conseil exécutif de Corse doit, à ce stade de la procédure, donner son avis. Le Conseil exécutif de Corse, dans la continuité de la position qu'il a constamment promue depuis 2016, et telle qu'elle a été notamment développée dans les deux plans d'action de mai 2016 et d'octobre 2018, propose de retenir la solution des centres de surtri modulables couplés et dimensionnés à la montée en puissance du tri à la source avec éventuellement la valorisation de CSR (après étude), **en laissant parallèlement ouverte la possibilité de valoriser la matière organique sous forme de méthane lorsqu'il y a**

une opportunité de réaliser des unités de valorisation biogaz pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités.

PAR :

Le Conseil Exécutif constate que le projet de PTPGD propose trois combinaisons possibles (méthanisation industrielle, UVE et centres de sur-tri) au regard des aspects technico économiques à l'horizon 6 à 12 ans. Et c'est par rapport à ces solutions que le Conseil exécutif de Corse doit, à ce stade de la procédure, donner son avis. Le Conseil exécutif de Corse s'inscrit dans la continuité de la position qu'il a constamment promue depuis 2016, et telle qu'elle a été notamment développée dans les deux plans d'action de mai 2016 et d'octobre 2018.

Le Conseil exécutif de Corse propose :

- Premièrement, de retenir la solution des centres de surtri modulables couplés et dimensionnés à la montée en puissance du tri à la source.
- Deuxièmement, de valoriser la matière organique sous forme de méthane lorsqu'il y a une opportunité de réaliser des unités de valorisation biogaz pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités.
- Troisièmement, de réaliser des études techniques, économiques et environnementales afin d'évaluer la faisabilité des centres de sur-tri telle que projetée dans le PTPGD (en tenant compte des résultats contrastés et des retours d'expérience en matière de la fabrication des CSR à partir du sur-tri des OMR).

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 20**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de mieux préciser les préconisations, les conditions et les contraintes relatives à la création des centres de sur-tri.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**REEMPLACER :**

La création de centres de sur-tri apporte en effet une solution autonome de gestion des déchets résiduels, aux trois conditions expresses suivantes :

- D'une part de refuser toute entrée de matière entrante brute, la séparation de ces matières devant être assurée en amont par la généralisation du tri ;
- D'autre part, de dimensionner ces centres aux objectifs de tri du Plan ;
- Enfin de disposer pour les flux triés de débouchés clairement identifiés et dont la pérennité soit garantie.

Deux centres de surtri semblent en l'état nécessaires compte tenu des gisements concernés et des seuils de rentabilité acceptables, à positionner sur les deux grandes zones de production (Aiacciu et Bastia).

PAR :

Les centres de sur-tri seront modulables, dimensionnés à la montée en puissance du tri à la source, et couplés à des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Dans ce cadre, la création des centres de sur-tri apporte en effet une solution autonome de gestion des déchets issus des collectes sélectives, aux trois conditions expresses suivantes :

- D'une part de limiter au maximum l'entrée d'OMR, la séparation des matières devant être assurée en amont par la généralisation du tri sélectif ;
- D'autre part, de dimensionner ces centres aux objectifs de tri du Plan ;
- Enfin de disposer pour les flux triés de débouchés clairement identifiés et dont la pérennité soit garantie.

Deux centres de surtri semblent en l'état nécessaires compte tenu des gisements concernés, à positionner sur les 2 grandes zones de production (Aiacciu et Bastia).

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE à l'unanimité des présents
--

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 21**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le dimensionnement des centres de sur-tri doit être compatible d'une part, avec l'objectif réglementaire de « valorisation matière » (fixé à 65% en 2025) et d'autre part, avec un tri à la source optimisé (60%). Il convient donc de limiter les tonnages d'OMR entrants en sur-tri afin d'être conformes aux scénarios prospectifs du PTPGD.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 15 du rapport

REPLACER :

Le dimensionnement des centres de sur-tri devra être compatible avec les objectifs règlementaires de-tri. A cet effet, le tonnage entrant d'OMR sera donc strictement limité à 40% du total des DMA (hors déchetterie) produits par les EPCI concernés par ces infrastructures.

PAR :

Afin d'atteindre l'objectif réglementaire de « valorisation matière » (fixé à 65% en 2025), le dimensionnement des centres de sur-tri devra être compatible avec un tri à la source généralisée (60%) par un système performant (collecte au porte à porte, détournement des biodéchets et fiscalité incitative). A cet effet, le tonnage entrant d'OMR sera strictement limité à 40% du total des DMA (hors déchetterie) produits par les EPCI concernés par ces infrastructures. Il convient de rappeler qu'à l'horizon 2027, les quantités d'OMR de l'ensemble de la Corse seront comprises entre 42 000 t (ambition volontariste) et 66 000 t (ambition nécessaire) selon les scénarios prospectifs du PTPGD.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 22**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Les déchets inertes du BTP sont stockés dans des ISDI et pas dans les ISDND qui sont réservées aux DAE et DMA.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Page 16 du rapport****REEMPLACER :**

Les refus de ces installations et les Déchets Non Dangereux des DAE et DBTP devront être traités en ISDND en Corse.

PAR :

Les refus de ces installations et les Déchets Non Dangereux des DAE et DBTP devront être traités en ISDND et ISDI, en Corse

*** AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE
à l'unanimité des présents**

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 23**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

La stratégie en terme de localisation géographique et de tonnage des ISDND doit être précisé afin de favoriser la territorialisation du traitement des déchets et diminuer les couts de transports et donc les impacts environnementaux.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**REEMPLACER**

Concernant les centres de stockage de déchets ultimes, le Conseil Exécutif de Corse constate que la Commission propose de retenir deux centres de stockage pour 90 000 tonnes, notamment parce que ce dimensionnement apparaît le plus pertinent économiquement eu égard au volume restant prévisiblement à traiter. Il propose néanmoins de laisser ouverte l'option multi-centres préconisée par certains EPCI (20 000 tonnes), notamment au nom d'un principe de meilleure répartition entre les territoires de l'effort de stockage (dont il convient de rappeler qu'il concernera des déchets totalement inertes).

PAR :

Concernant les centres de stockage de déchets ultimes, le Conseil Exécutif de Corse constate que le projet de PTPGD propose de retenir deux centres de stockage, notamment

parce que cette solution apparaît comme la plus pertinente économiquement eu égard au tonnage total restant prévisiblement à traiter (90 000 t de déchets résiduels). Le Conseil Exécutif de Corse propose quant à lui de s'engager sur le principe d'une répartition territorialisée de la charge de stockage des déchets résiduels (dont il convient de rappeler qu'il concernera des déchets totalement inertes). Ainsi pour le stockage des refus de tri et de sur-tri, le CE privilégie l'option multi-centres afin de disposer d'un centre par grand territoire, soit 4 à 5 centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 000 à 25 000 t. Durant la période nécessaire au déploiement du plan et à la création de ces nouvelles ISDND, les capacités des installations existantes seront progressivement diminuées. Le Conseil Exécutif de Corse demande donc à chaque grand territoire (tels que définis dans le PTPGD) d'envisager une solution contractualisée et proportionnelle à leur production de déchets résiduels. Ce concept - particulièrement adapté aux spécificités de la Corse - doit conduire à une réduction des coûts de transports des déchets minimisant ainsi les impacts environnementaux correspondants.

Sous-amendement :

INTEGRER avant la dernière phrase « Toujours dans cette perspective, il conviendra de rechercher un centre de stockage de dimension adéquate afin de territorialiser de manière plus complète la gestion et la valorisation de l'ensemble des déchets. De même, le transfert de déchets par la voie ferroviaire sera privilégié dans une perspective de déclinaison opérationnelle du principe de maîtrise de la gestion des déchets, de diminution des coûts et de diminution de l'empreinte carbone. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents
ainsi sous-amendé

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 24**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

L'économie circulaire vise à rendre la société moins polluante et plus sobre dans l'utilisation des ressources mais aussi à poursuivre un objectif de croissance économique et de création d'emplois.

En ce sens, nous pourrions envisager de développer des unités de recyclages, pour toute matière pour laquelle ce serait possible sur notre territoire. Cette piste n'est pas suffisamment évoquée mais fait pourtant sens dans la philosophie de l'économie circulaire dans laquelle nous nous projetons.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

page 19 (ou 16) du rapport, point 4, après le paragraphe « Un Plan d'Actions d'Economie Circulaire en Corse (PAE2C) [...] les différents secteurs publics. », le paragraphe suivant :

« Notre territoire gagnerait à développer une réelle filière de recyclage de ses déchets afin de les traiter sur place et créer de la richesse et des emplois. En ce sens, il est préconisé d'étudier et de favoriser la mise en place d'unités de recyclage de toute matière pouvant être traitée et exploitée en Corse. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 25**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans un souci de mutualisation dans la gestion et la valorisation des déchets, il pourrait être intéressant que les centres de surtri soient proches de centres de stockage.

Tout ceci fait écho à une volonté de territorialisation dans la gestion des déchets par la mise en place de petites unités relativement complètes ainsi que de limitation du transport des déchets.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Compléter, page 18 (ou 15) du rapport, point 3-3, le paragraphe :

« Deux centres de surtri semblent en l'état nécessaires [...] produits par les EPCI concernés par ces infrastructures. »

Par la phrase :

« Il conviendrait d'avoir, à proximité de chaque centre de surtri créé, un centre de stockage de dimension adéquate afin de territorialiser de manière plus complète la gestion et la valorisation de l'ensemble des déchets. »

* AVIS DE LA COMMISSION :

TOMBE
(Repris dans l'amendement 23)

* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER****PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS
ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE****N° 2021/O1/037****AMENDEMENT N° 26**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET LES GROUPES DE LA MAJORITE TERRITORIALE « FEMU A CORSICA », « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la délibération :

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE le rapport du Conseil exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) élaboré sous l'égide de la Commission prévue à cet effet par la loi.

ARTICLE 3 :

APPROUVE les choix et orientations énoncés au sein du rapport du conseil exécutif de Corse, à partir des scénarii et combinaisons exposés par ledit projet de plan.

ARTICLE 4 :

MANDATE en conséquence le Président du Conseil exécutif de Corse aux fins de verser au dossier d'enquête publique les pièces suivantes :

- Le projet de PTPGD élaboré sous l'égide de la Commission, conformément aux dispositions de l'article L. 4424-37 ;
- Le rapport du Conseil exécutif de Corse et la délibération de l'Assemblée de Corse qui constituent la position et l'avis de la Collectivité de Corse par rapport à ce projet de plan.

ARTICLE 5 :

RAPPELLE qu'il appartiendra à l'Assemblée de Corse de valider définitivement cette position et cet avis à l'issue de la procédure d'enquête publique, au moment de l'approbation définitive du plan, conformément à l'article L. 4424-37 du CGCT.

ARTICLE 6 :

RAPPELLE que leur transposition au sein de la version finale du PTPGD aura pour effet de consacrer leur portée réglementaire, prescriptive, et opposable.

ARTICLE 7 :

ACTE solennellement que l'avis qu'elle est appelée à rendre à ce stade de la procédure se fonde sur les principes et dispositifs énoncés ci-après.

ARTICLE 8 :

DIT que la montée en puissance du tri à la source et de la collecte au porte à porte constitue, conformément à la législation française et européenne, la priorité et le cœur de sa politique de gestion des déchets.

ARTICLE 9 :

DIT que les leviers réglementaires et dispositifs de soutien financiers devront en conséquence logiquement être mobilisés prioritairement sur cet objectif, à travers notamment :

- le fléchage prioritaire des crédits procédant du PEI et du futur PTIC, avec une affectation, sur la gestion des déchets, pouvant intervenir aussi bien en investissement qu'en fonctionnement ;
- le déploiement généralisé de la fiscalité incitative ; tarification incitative à destination des ménages et des EPCI (niveaux 1 et 2), et redevance spéciale à destination des professionnels et des administrations.

ARTICLE 10 :

REAFFIRME son attachement aux principes de diminution des intrants et à la mise en œuvre d'une véritable économie circulaire en matière de gestion des déchets, notamment à travers la création d'unité de recyclage de toutes matières pouvant être traitées et recyclées en Corse.

Souhaite une évolution législative dans ces domaines comme dans celui du tarif des rachats par les éco-organismes, intégrant les propositions déposées en ce sens par les députés Acquaviva, Castellani, et Colombani.

ARTICLE 11 :

REAFFIRME solennellement son attachement au principe d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets et aux projets d'initiative publique s'inscrivant en cohérence avec ce principe, ainsi qu'avec les choix et orientations énumérés dans le rapport et la délibération.

ARTICLE 12 :

ECARTE le recours à l'incinération et à la méthanisation industrielle après tri-mécano-biologique comme mode de traitement des déchets résiduels.

ARTICLE 13 :

AUTORISE, au titre de la valorisation organique, la mise en œuvre de solutions de compostage (individuelles, partagées, ou plate-formes) et la création de centres de méthanisation à partir de déchets fermentescibles triés à la source et pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités (valorisation du biogaz sous forme de chaleur ou d'électricité).

ARTICLE 14 :

RAPPELLE que la directive européenne du 30 mai 2018 ne permet plus aucun traitement sur ordures brutes non triées à la source

ARTICLE 15 :

RAPPELLE que l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, modifié par la loi LTECV de 2018 et la loi LGEC de 2020, impose de respecter le principe de proximité, le principe de généralisation du tri à la source des biodéchets, et le respect des objectifs réglementaires de valorisation matière et organique à 65% en 2025

ARTICLE 16 :

RETIENT, en conformité avec les lois et directive citées supra, la création de deux centres de surtri ayant vocation à recevoir les déchets résiduels après un tri à la source permettant de respecter les principes, objectifs et délais ci-dessus rappelés.

Dit que ces centres seront sis sur le territoire de la CAPA et de la CAB, ou à proximité de ces deux communautés d'agglomération.

Ces centres contribueront à la réduction des volumes de déchets inertes destinés au stockage.

ARTICLE 17 :

AFFIRME, en conséquence, que lesdits projets de centres de surtri seront strictement dimensionnés aux objectifs de montée en puissance du tri à la source, sous peine de conduire à une augmentation de la production de déchets résiduels au bénéfice d'un traitement industriel de masse.

ARTICLE 18 :

CONSTATE, à l'examen de l'appel d'offres publié par la CAPA et le SYVADEC en janvier 2021, que le projet de « centre de tri et de valorisation mixte des déchets ménagers et assimilés de l'ouest corse » est incompatible avec les exigences et objectifs fixés tant par la loi que par les directives européennes, et l'avis exprimé à ce stade de la procédure par la Collectivité de Corse

ARTICLE 19 :

CONSTATE en effet que l'appel d'offres en cours de la CAPA fixe une capacité annuelle de traitement sur OMR de 45.000 t, soit 80% de la production totale de DMA hors déchetterie (56.000 t en 2020 pour le périmètre du projet : CAPA, CC Spelunca-Liamone, CC Celavu-Prunelli et CC Pieve d'Ornano)

ARTICLE 20 :

CONSTATE qu'il se déduit nécessairement de cette capacité annuelle de traitement par l'usine que le projet implique de retenir un taux de collecte sélective de 20% à l'horizon 2024/2025 ; que cet objectif ne respecte pas les obligations de tri à la source des bio-déchets et les objectifs réglementaires de valorisation matière et organique à 65 % édictés à l'article L. 541-1 du Code de l'environnement, modifiés par la loi LTCV de 2018 et la loi LGEC de 2020

ARTICLE 21 :

CONSTATE ne pas disposer en l'état, de données pertinentes pour retenir le traitement des déchets résiduels par fabrication et valorisation des CS.

Demande que soit produite au plus vite une étude technico-économique visant à clarifier la pertinence et la faisabilité de cette option pour la Corse

ARTICLE 22 :

RAPPELLE qu'en l'état des obligations légales et réglementaires que le PGDND se doit de respecter le volume de déchets inertes à stocker sera à l'horizon 2025 de 90000 tonnes comme rappelé dans le projet de plan ;

Privilégie en conséquence une répartition équitable du stockage des déchets ultimes à travers la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 à 25000 tonnes, soit une option permettant d'implanter une ISDND dans chaque grand territoire de la Corse tel que défini par le projet de plan

ARTICLE 23 :

DEMANDE que le transfert de déchets par la voie ferroviaire soit intégré dans le PTPGD dans une perspective de déclinaison opérationnelle du principe de maîtrise de la gestion des déchets, de diminution des coûts et de diminution de l'empreinte carbone.

ARTICLE 24 :

ACTE le passage à la nouvelle phase de déroulement de l'étape de procédure d'approbation du PTPGD, et notamment la phase de consultation réglementaire et d'enquête publique.

ARTICLE 25 :

CONFIRME le mandat donné par la Collectivité de Corse à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) pour accompagner, au titre des compétences de la Collectivité, la mise œuvre la procédure visant à l'approbation définitive du PTPGD.

ARTICLE 26 :

DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles prévues sur le Plan dans le cadre de l'observatoire territorial.

ARTICLE 27 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

SOUS-AMENDEMENT :**A l'article 22 :**

SUPPRIMER « Privilégie en conséquence une répartition équitable du stockage des déchets ultimes à travers la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 à 25000 tonnes, soit une option permettant d'implanter une ISDND dans chaque grand territoire de la Corse tel que défini par le projet de plan. »

ET REMPLACER PAR « Propose en conséquence la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20.000 à 25.000 tonnes, ce choix permettant d'assurer une implantation équilibrée entre l'ensemble des territoires. »

REEMPLACER l'article 26 par :

« ARTICLE 26 :

DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles prévues du Plan dans le cadre de l'observatoire territorial des déchets, aux fins de permettre toutes améliorations nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du PTPGD. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
à l'unanimité des présents
ainsi sous-amendé

(Absence des groupes Per l'Avvene, La Corse dans la République et Andà per Dumane)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 25 E 26 DI FERRAGHJU
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DU BUREAU
DU COMITE D'EVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES**

N° 2021/O1/042

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSÉ PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

COMITE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES – DESIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS, DE LEURS SUPPLEANTS AINSI QUE DES SUPPLEANTS POUR LES AUTRES MEMBRES.

Lors de l'installation du Comité d'évaluation, le 20 janvier dernier à Corti, puis de nouveau lors de la réunion suivante, du 18 février, plusieurs membres permanents ont fait valoir l'intérêt de pouvoir demander à un suppléant de les représenter, dans l'hypothèse où ils ne pourraient pas participer à une réunion du Comité, du Bureau ou des commissions.

La possibilité de permettre à tout membre permanent de désigner son suppléant pour le remplacer en cas d'absence serait ainsi de nature à assurer une permanence de la représentation de ces membres au sein du Comité et améliorer son fonctionnement.

En outre, cette possibilité pourrait être ouverte aux autres membres du Comité, hormis les représentants des citoyens, ceux-ci ne pouvant se faire remplacer qu'en cas d'absence définitive, par des citoyens inscrits sur une liste complémentaire établie à l'occasion du tirage au sort par voie d'huissier.

Il convient cependant de préciser, dès lors que chaque membre du Comité aura un suppléant désigné (hormis les citoyens), que plusieurs suppléants ne pourront siéger à tour de rôle pour la même institution, le même organisme ou à la même association.

Enfin, ce suppléant sera désigné pour la durée du mandat du titulaire.

D'autres questions ont été soulevées, notamment l'intérêt pour l'autonomie du Comité que les représentants de la Collectivité s'abstiennent de toute interférence dans les choix de celui-ci, en ne prenant part à aucun vote, comme ils en ont pris d'ailleurs l'initiative aussi bien lors de l'élection de la présidente que l'adoption du règlement intérieur ou la désignation du Bureau. Cependant, dans la mesure où les prochaines réunions du Bureau et du Comité seront consacrées à l'examen d'autres amendements portant sur le règlement intérieur, il paraît préférable d'attendre leurs choix avant de les reporter dans nos délibérations.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que le règlement intérieur du Comité d'Evaluation prévoit, pour ce qui concerne les représentants des membres permanents au Bureau, deux représentants de l'Assemblée de Corse et deux représentants de l'Exécutif.

Il convient de procéder à la désignation des titulaires et suppléants concernés.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

INSERER un nouvel article 1^{er} au projet de délibération :

« **DIT** que les membres permanents du Comité d'Evaluation disposent d'un suppléant issu de l'institution ou de l'organisme au titre duquel ils ont été désignés : Assemblée de Corse, Conseil Exécutif, CESEC, Assemblea di A Giuventù, Administration et syndicats représentants du Personnel de la Collectivité de Corse ».

RAJOUTER à l'ancien article 1^{er}, qui devient l'article 2, après « ...des Politiques publiques » :

« **6** titulaires et **6** suppléants »

ET RAJOUTER à l'ancien article 2, qui devient l'article 3, après « ...des Politiques Publiques » :

« et Mmes et MM. comme membres suppléants (**2 titulaires et 2 suppléants**)».

INSERER un article 4 au projet de délibération :

« **PRECISE** que la disposition prévue à l'article 1er s'applique également aux autres membres du Comité, hormis les citoyens et que le suppléant désigné le sera pour la durée du mandat du titulaire ».

INSERER un article 5 au projet de délibération :

« **INDIQUE** que, dès lors que chaque membre du Comité aura un suppléant désigné, que plusieurs suppléants ne pourront siéger à tour de rôle au titre de la même institution, du même organisme ou et de la même association ».

NB : L'ancien article 3 du projet de délibération devient l'article 7.

* **AVIS DE LA COMMISSION :**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021****N° 2021/O1/006****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****OBJET : DEMANDE DE REVALORISATION DES SECTEURS DU SOCIAL ET
DU MEDICO-SOCIAL SOLIDAIRES.**

CONSIDERANT les difficultés auxquelles sont confrontées les professions appartenant au secteur du social et du médico-social, notamment en termes de rémunération, de qualité de vie au travail, de formation, et de recrutement,

CONSIDERANT l'urgence à renforcer l'attractivité de ces métiers,

CONSIDERANT leur rôle primordial auprès des plus vulnérables démontré chaque jour, et plus encore tout au long de la pandémie que nous traversons,

CONSIDERANT l'importance que revêt ce secteur en Corse, notamment au vu de nos caractéristiques démographiques,

CONSIDERANT le Ségur de la Santé mené par le Gouvernement français au cours de l'année 2020,

CONSIDERANT que ce Gouvernement s'était engagé à mener des travaux sur l'attractivité du secteur social et médico-social,

CONSIDERANT la revalorisation de 183 euros nets par mois pour les seuls professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux rattachés à un établissement public,

CONSIDERANT l'exclusion de cette revalorisation des acteurs et structures du privé non-lucratif, hors EHPAD de statut privé non lucratif,

CONSIDERANT l'inégalité de traitement entre le secteur public et le secteur solidaire,

CONSIDERANT que cette inégalité est injustifiée et inepte,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Gouvernement français de respecter ses engagements en revalorisant les secteurs du social et du médico-social solidaires, au même titre que les professionnels du public.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021****N° 2021/O1/005****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****OBJET : DEVALORISATION DE LA CORSOPHONIE EN RAPPORT A LA
REFORME DU CAPES DE LA LANGUE ET CULTURE CORSES.**

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré,

CONSIDERANT le courrier signé par les enseignants chercheurs de l'Université de Corse demandant la modification de l'arrêté/section langue corse au Directeur général des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

CONSIDERANT les mobilisations des syndicats et associations : STC, AILCC, APS, SNALC et Parlemu corsu,

CONSIDERANT le statut de langue en danger conféré au corse par l'étude de l'UNESCO sur la vitalité des langues,

CONSIDERANT la volonté du peuple corse de transmettre et de partager sa langue,

CONSIDERANT le dispositif actuel d'enseignement du corse dont les carences manifestes ne permettent pas d'assurer la transmission intergénérationnelle,

CONSIDERANT que l'arrêté du 25 janvier impose un CAPES externe de langue corse avec un total des coefficients double (8) en ce qui concerne les épreuves en langue française de celui concernant les épreuves en langue corse (4),

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANIFESTE son incompréhension face à la réforme du Capes de langue et culture corses qui dévalorise la corsophonie comme compétence linguistique des candidats.

DEMANDE que les épreuves du Capes de langue et culture corses soient rétablies exclusivement en langue corse.

DEMANDE que l'Etat forme ses personnels enseignants afin qu'il puisse tenir ses engagements et répondre à la demande sociale des familles pour l'enseignement immersif comme pour l'enseignement bilingue, dans le premier comme dans le second degré.

DEMANDE que l'Etat mette en place une évaluation de son dispositif d'enseignement et qu'il le présente à l'Assemblée de Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse afin de donner toute suite utile à cette délibération auprès du gouvernement.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021****N° 2021/O1/009****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR :** Mme Anne TOMASI AU NOM DU GROUPE "PARTITU DI A NAZIONE CORSA"**OBJET :** PER UN CAPES DI CORSU IN LINGUA CORSA.
POUR UN CAPES DE CORSE EN LANGUE CORSE.

VISTU l'articulu 7 di a lege di u 21 di ghjennaghju, di u 2002 chì dà a cumpetenza di l'insignamentu di u corsu à a Cullettività di Corsica,

VU l'article 7 de la loi du 21 janvier 2012 qui attribue la compétence de l'enseignement de la langue corse à la Collectivité de Corse,

VISTU l'arrestatu di u 25 di ghjennaghju di u 2021 è in particolare l'annessa prima stacchittendu e misure nove appiecate à u CAPES di lingua è cultura Corsa,

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 et plus particulièrement son annexe 1 fixant les nouvelles mesures s'appliquant au CAPES de Langue et Culture Corses,

CUNSIDERENDU chì a salvezza d'una lingua chere di modu chjaru è nettu una trasmissione è l'insignamentu per i più giovani,

CONSIDERANT que la sauvegarde d'une langue passe inévitablement par la transmission et l'enseignement aux plus jeunes,

CUNSIDERENDU a impurtanza di a maestria urale quant'è scritta d'una lingua da pudella insegnà,

CONSIDERANT l'importanza de la maîtrise tant orale qu'écrite d'une langue pour pouvoir l'enseigner,

CUNSIDERENDU chî a maestria d'una lingua indispensevule à u so insegnamentu vene doppia necessariamente, à tempu da ogettu di studiu è arnese di cumunicazione,

CONSIDERANT que la maîtrise d'une langue indispensable à son enseignement est nécessairement double : à la fois en tant qu'objet d'étude et comme outil de communication,

CUNSIDERENDU a riforma in via di i cuncorsi di ricutamente di l'Educazione Naziunale,

CONSIDERANT la réforme en cours des concours de recrutement de l'Education Nationale,

CUNSIDERENDU chî in seguitu à sta riforma, e prove d'ammissibilità di u CAPES di Corsu se feranu per mezu in lingua francese, è chî a nota appaghjata à sta parte in francese canterà per mezu di sta nota,

CONSIDERANT que suite à cette réforme, les épreuves d'admissibilité du CAPES de Langue et Culture Corses se dérouleront pour moitié en langue française, et que la note relative à cette partie en langue française comptera pour moitié de la note,

CUNSIDERENDU chî in seguitu à sta riforma, e prove d'ammissione di u CAPES di Corsu se feranu per trè quarti in lingua francese, è chî a nota appaghjata à sta parte in francese canterà per dui terzi di sta nota,

CONSIDERANT que suite à cette réforme, les épreuves d'admission du même CAPES se dérouleront aux trois quarts en langue française, et que les notes relatives à ces parties en langue française compteront pour deux tiers de la note finale,

CUNSIDERENDU a lettera di l'inseme di a ghjuria di u CAPES di LCC è di l'agregazione di Corsu, è di l'insegnanti di l'Università di Corsica à u Ministru di l'Educazione Naziunale stu 15 di ferraghju di u 2021,

CONSIDERANT le courrier des membres des jurys du CAPES de LCC et de l'Agrégation de Corse et des enseignants de l'Université de Corsica au Ministre de l'Education Nationale, en date du 15 février 2021,

CUNSIDERENDU chî, cum'è tutte e lingue, a lingua corsa pò di Tuttu, è chî tandu e prove organizzate in lingua francese si ponu prupone in lingua corsa,

CONSIDERANT que, comme toutes les langues, la langue corse peut tout dire, et que par conséquent, les épreuves organisées en langue française peuvent très bien l'être en langue corse,

**L'ASSEMBLEA DI CORSICA
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

DUMANDA à u Ministru di l'Educazione Naziunale di mudificà l'annessa prima di l'arrestatu, rimpiazzendu cusì e prove scritte è orale in lingua francese da listesse prove in lingua corsa.

DEMANDE au Ministre de l'Education Nationale de modifier l'annexe 1 de l'arrêté en remplaçant les épreuves écrites et orales en langue française par les mêmes épreuves en langue corse.

DÀ MANDATU à i socii di u Cunsigliu esecutivu di a Corsica di fà valè in u so raportu cù u governu.

MANDATE les membres du Conseil exécutif pour faire valoir cette demande auprès du gouvernement.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021****N° 2021/O1/008****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Pierre POLI AU NOM DU GROUPE "PARTITU DI A NAZIONE CORSA"

OBJET : L'ACHAT LOCAL AU SEIN DU SECTEUR PUBLIC.

CONSIDERANT que les établissements publics et que certaines collectivités locales (communes, départements...) réalisent leurs achats de fournitures et services auprès d'une plateforme d'achat située sur le continent,

CONSIDERANT que cette plateforme centralise les achats publics de ses adhérents, les dispensant ainsi de toute mise en concurrence,

CONSIDERANT que ces processus d'acquisition impactent de manière défavorable nos entreprises locales, ne leur laissant quasiment pas accès à la plupart des marchés : véhicules, fournitures scolaires et bureautiques, matériels informatiques, mobiliers, matériels médicaux, livres etc...,

CONSIDERANT que cette situation entraîne donc une forte baisse d'activité voir des cessations d'activités pour nos TPE et PME,

CONSIDERANT ainsi qu'une grande partie de la commande publique locale tombe dans l'escarcelle de l'Etat et ne profite pas à notre économie,

CONSIDERANT de plus, pour se borner à des considérations purement logistiques et organisationnelles, que les délais de livraison sont très longs une fois la

commande passée (environ un an pour la livraison de véhicules, et trois mois pour la livraison de matériels informatiques),

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RENOUVELLE son soutien aux entreprises insulaires.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif à poursuivre l'action établie, y compris, avec les services de l'Etat pour développer encore et toujours la politique de conditionnalité des achats publics qui permettent d'intégrer des critères issus de l'application du code des marchés et de privilégier les entreprises locales sans porter atteinte pour autant aux règles de la concurrence.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021****N° 2021/O1/004****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Jean-Martin MONDOLONI AU NOM DU GROUPE "PER L'AVVENE".

OBJET : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DE L'ACCREDITATION AU TARIF RESIDENT AERIEN.

CONSIDERANT que la baisse du tarif aérien pour les liaisons sous DSP reliant la Corse aux aéroports de Nice, Marseille et Paris, effective depuis mars 2020, s'est accompagnée d'un renforcement des contrôles et conditions définissant l'éligibilité audit tarif pour se prémunir de tout abus,

CONSIDERANT qu'en plus de la présentation d'une pièce d'identité, tout passager se prévalant du tarif préférentiel de type résident est contraint de fournir un avis d'imposition sur le revenu pour prouver sa domiciliation fiscale, en ayant la possibilité de masquer les montants,

CONSIDERANT que les données fiscales sont en droit considérées comme des informations personnelles d'après la jurisprudence du Conseil d'État, et que les plaintes adressées à la CNIL sur cette dimension n'ont pour l'heure pas été instruites,

CONSIDERANT qu'à partir du 1^{er} mars 2021, un système d'accréditation quinquennal sera opérationnel pour permettre aux usagers de bénéficier du tarif résident sans avoir à fournir à l'embarquement son avis d'impôt sur le revenu, accréditation à solliciter et remplir numériquement par l'envoi sur une interface numérique de la copie

d'une pièce d'identité et de l'avis d'impôt, posant un nouveau problème de protection des données,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que soit garanti un traitement de ces informations fiscales en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

DEMANDE que l'obligation d'accréditation soit suspendue tant que l'issue des actions de justice et l'avis de la CNIL ne seront pas connus, tout comme l'obligation de présentation du document fiscal lors de l'enregistrement.

MOTION RENVOYEE EN COMMISSION

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021****N° 2021/O1/007****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LE GROUPE "ANDÀ PER DUMANE"****OBJET : COMMEMORATION DU BICENTENAIRE DE LA MORT DE
NAPOLEON.**

CONSIDERANT que NAPOLEON 1^{er} est le plus illustre fils de la Corse,

QUE l'année 2021 consacre le bicentenaire de la mort de NAPOLEON 1^{er},

CONSIDERANT que cet événement a une portée mondiale,

QU'ELLE est de nature à renforcer la portée culturelle de la Corse,

CONSIDERANT que lors du bicentenaire de la mort de Pascal PAOLI le conseil général de la Haute-Corse avait procédé à un cycle de manifestations et conférences préparé dès 2003,

QUE cela avait abouti à la venue des plus grands experts mondiaux sur cette période,

CONSIDERANT qu'à ce jour l'Assemblée de Corse n'a malheureusement entamé aucune démarche sur le bicentenaire et ne pourra le cas échéant que procéder à une commémoration restreinte,

CONSIDERANT que le président de l'Assemblée de Corse a engagé un travail sur le cycle NAPOLEON-PAOLI,

CONSIDERANT que NAPOLEON a toujours eu une haute considération pour PAOLI,

QU'IL écrivait dans le mémorial de Sainte-Hélène que l'un de ses plus profonds regrets est de ne pas avoir réussi à le convaincre de mettre un terme à son exil,

CONSIDERANT que l'héritage de NAPOLEON est partie intégrante de l'identité insulaire,

QU'AU-DELA de ce lien charnel, la Corse aurait eu vocation à s'inscrire dans de telles commémorations,

CONSIDERANT que ces commémorations ne seront malheureusement pas au niveau de l'événement du fait de l'impréparation et du contexte sanitaire,

CONSIDERANT plus généralement que l'Histoire et la Culture sont les deux piliers de toute émancipation individuelle,

CONSIDERANT que NAPOLEON a consacré le lien indéfectible entre la France et la Corse,

CONSIDERANT qu'il a réussi dans un contexte de guerre civile et de guerre européenne à créer la base de l'État moderne Français,

CONSIDERANT qu'il n'est pas question ici de verser dans un anachronisme pour condamner l'existant d'alors, mais bien de regarder le passé pour ce qu'il était dans son contexte général,

CONSIDERANT qu'à défaut, il s'agit de donner à la Corse les moyens de faire valoir la richesse de sa culture,

CONSIDERANT par ailleurs que le monde culturel est actuellement en souffrance et que ce type d'évènement est de nature à l'aider,

CONSIDERANT de surcroît que le monde culturel demeure le principal rempart contre l'obscurantisme,

CONSIDERANT que la société insulaire doit avant tout être apaisée,

CONSIDERANT que pour cela elle doit regarder son Histoire sans aucune grille de lecture procédant de l'actualité politique,

CONSIDERANT enfin que la collectivité de Corse est le principal acteur culturel de l'île,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DIT qu'elle commémorera le bicentenaire de NAPOLEON.

DIT qu'un cycle de conférences regroupant les meilleurs historiens sur le sujet sera établi.

DIT que ce cycle se déroulera sous une forme adaptée au contexte sanitaire.

RAPPELLE que l'idéal républicain auquel elle est profondément attachée procède des lumières dont PAOLI fut l'un des fils.

DIT que si PAOLI a réussi à inscrire la Corse dans ce modernisme, NAPOLEON a réussi à appliquer dans son contexte nombre des principes des lumières.

INVITE son Président à relancer les travaux qu'il avait entrepris dans le cadre du cycle PAOLI-NAPOLEON.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de présenter un rapport prévoyant des financements relatifs à ces commémorations.

DEMANDE à ce que la Collectivité de Corse prévoit des conférences au sein des collèges et lycées de la Corse.

MOTION RETIREE